



CONFERENCE INTERNATIONALE
Kayes, du 11 au 12 octobre 2021
PROJET- UDF-19-842-MLI -
Appui à la démocratisation du Mali
par la programmation radiophonique participative



Table des matières

	pag
1. Introduction	03
2. Le programme de la conférence	04
3. Ouverture Conférence internationale	05
3.1. Discours d'ouverture du Président de ARKDR Brahim TRAORE	05
3.2. Discours du Gouverneur de la Région de Kayes Colonel Moussa SOUMARE	06
4. Communications	07
4.1. Boubacar BAH, Démocratie au Mali, multipartisme, bonne gouvernance, perception par les populations locales	07
4.2. Maguelonne DE JEANTS-PONS, Evolution des droits de l'homme à l'environnement : Débats et Perspectives	13
4.3. Felice Spingola, Paramètres fondamentaux pour des projets de coopération	19
4.4. Diatourou DIAKITE, La redevabilité, problèmes de développement et crise gouvernemental	26
4.5. Lilia Ghanem, Les femmes du Sud entre néolibéralisme, colonialisme et discours religieux	31
4.6. Lilia Ghanem, Pas de salut pour les peuples sans souveraineté alimentaire	34
4.7. Kaourou DOUCOURE, Opportunités économiques dans la région de Kayes : potentialités de la région et coopération pour un développement humain durable	37
4.8. Moussa DAO, Décentralisation bonne gouvernance locale et redevabilité vis-à-vis des populations	49
4.9. Boubacar FOFANA, Approche cooperation UE singulierement en soutien aux jeunes et femmes	55
5. Clôture de la Conférence internationale par le Président de ARKDR Brahim TRAORE	69
6. Annexes	70
- 6.1. Album photos participants à la première Conférence Internationale	71
- 6.2. Liste participants à la Conférence Internationale	84

1. Introduction

Les actes de la 1^{ère} Conférence Internationale que l'ARKDR propose au grand public s'inscrivent dans le cadre des activités prévues par le projet **Appui à la démocratisation du Mali par la programmation radiophonique participative**¹ financé par le FNUD - Fonds des Nations Unies pour la Démocratie -. Le projet prévoit l'organisation d'une 2^{ème} Conférence Internationale en janvier 2023.

La première conférence se tenue à Kayes le 11 et 12 octobre 2021 et a eu comme but de :

- a. *fournir aux participants, à travers des rapports scientifiques d'experts Maliens et étrangers, une meilleure connaissance de l'évolution des structures des gouvernance démocratiques au niveau international et dans le Pays;*
- b. *contribuer à l'ancrage des valeurs et droits démocratiques au Mali auprès des populations et des élus de la Région de Kayes – femmes, jeunesse, participants aux affaires publiques, droit à la santé etc.-;*
- c. *faciliter aux producteurs des émissions le développement des arguments qui seront programmées par la Radio Rurale de Kayes, et aussi faciliter aux responsables des « Laboratoires de démocratie » et des « Centres d'écoute » leurs activités d'animation, formation et information.*

Le projet a permis d'établir 4 "Laboratoires de démocratie" et 20 "Centres d'écoute" dans différents villages de la Région de Kayes qui constituent un lieu d'animation et de formation sur le thème de la démocratie et sa déclinaison au Mali.

Le projet prévoit de soutenir le processus de démocratisation et de décentralisation en cours dans le Mali à travers une série d'initiatives intégrées autour de la Radio Rurale de Kayes - RRK - pour la réalisation d'émissions participatives qu'impliqueront principalement les femmes et les jeunes de 20 villages situés dans les communes rurales de Marena Diombougou, Kolimbine et Somankidi.

L'activité des "Laboratoires de la démocratie" et des "Centres d'écoute" réalisent, -une action de communication, de formation/information renforcée par

1. la production d'émissions radio participatives à réaliser dans les villages ;
2. un approfondissement des problématiques a soulevé dans les villages à travers la production d'émissions radiophoniques dans les studios de la Radio Rurale de Kayes avec des experts et/ou élus et autorités éventuellement impliqués ;
3. la réalisation de vidéos² enregistrées dans les villages qui, une fois montées, seront projetées dans les villages concernés avec l'animation d'autres débats retransmis en direct par la RRK.

Le projet a également mis à la disposition des producteurs des émissions radio participatives et des responsables des "Laboratoires de la démocratie" et des "Centres d'écoute" une bibliothèque thématique de plus de 250 volumes consultables en ligne sur le site de RRK.

Nous sommes certains que cette activité culturelle, lancée à un moment de changements institutionnels cruciaux pour notre pays, sera un instrument utile pour favoriser la participation des citoyens, en particulier les garçons et les femmes du monde rural et les intéresser à la gestion des affaires publiques ; à exiger une bonne gouvernance des biens communs et enfin rapprocher les élus des institutions publiques aux populations rurales et à leurs besoins.

Le coordinateur du projet

Darrar Ben Azour MAGUIRAGA

Le Président de ARKDR

Brahima TRAORE

¹ Les personnes intéressées pourront lire un résumé du projet sur le site de La Radio Rurale de Kayes – www.radioruraledekayes.net

² Grâce à l'apport du projet FNUD, l'ARKDR a lancé un « Centre de Production Audiovisuelle », auprès du siège de la RRK, au service du monde rural qui constitue un projet de « Télévision Rurale » à mettre en œuvre dans les années à venir.

2. Le programme de la conférence



Appui à la démocratisation du Mali par la programmation radiophonique participative - UDF-19-842-MLI -

PREMIERE CONFERENCE 11-12-13 OCTOBRE 2021 A KAYES

Propositions de thèmes de la 1^{ère} conférence internationale des experts

Journée 1 : thème principal : Démocratie au Mali : multipartisme, bonne gouvernance et perception par les populations rurales.

Atelier 1 : Sous thème 1 : Multipartisme au Mali de 1991 à nos jours : enjeux et défis (deux groupes de travail)

Atelier 2 : sous thème 2 : Processus décisionnels dans les sociétés africaines dans le contexte de la démocratie au Mali : enjeux et défis.

Journée 2 : thème principal : Partenaires (approche avec l'union européenne singulièrement aux jeunes et aux femmes.

Sous thème 1 : décentralisation : Bonne gouvernance locale et redevabilité vis-à-vis des populations rurales.

Sous thème 2 : Paramètres fondamentaux pour une coopération durable avec le monde rural en région de Kayes.

Sous thème 3 : opportunités économiques dans la région de Kayes : potentialités de la région et coopération pour un développement humain durable.

Experts invités :

- Boubacar FOFANA (ingénieur agronome)
- Boubacar BAH, Ancien Ministre de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation du Mali
- Diatrou DIAKITE, économiste
- Felice Spingola, économiste, Président association Centro Studi PAN - Italie
- Maguelone De JEANTS-PONTS, juriste, Secrétaire exécutive Convention du Conseil de l'Europe sur le paysage
- Kaourou DOUCOURE, biologiste-ancien

3. Ouverture Conférence internationale

3.1. Discours d'ouverture du Président de ARKDR Brahim TRAORE

Monsieur le gouverneur de la région de Kayes

Monsieur Préfet du Cercle de Kayes

Monsieur le Président du Conseil Régional

Monsieur le Président du Conseil de Cercle

Monsieur le Maire de la commune urbaine de Kayes

Messieurs les Maires

Mesdames et Messieurs les invités

permettez moi de m'acquitter de cet agréable devoir. Au nom de l'ARKDR, association responsable de la gestion de la Radio Rurale de Kayes de vous souhaite la bienvenue et de vous remercier essentiellement de votre présence.

Monsieur le gouverneur, chers conférenciers, mesdames et messieurs les invités la population malienne, principalement rurale, avec plus de 85 % des personnes vivants en milieu rurale la Radio Rurale de Kayes reste le meilleur moyen de transmission de l'information, de sensibilisation, d'éducation.

Elle est aussi capable de concevoir le développement en relation avec les idées actuelles.

C'est pourquoi de l'an 1987 avec des amis italiens, dans le cadre du projet programme de développement des infrastructures nous avons conçu la Radio Rurale comme support des programmes d'animation rurale dans un environnement où il n'existe pas d'infrastructures mutuelles ou de communication comme téléphone ; par contre il existait des associations comme l'URCAK, l'UTPADE, la Diama Djigui, ORDIK et d'autres associations.

Aujourd'hui l'environnement a fortement évolué : construction des routes, développement de la téléphonie mobile, évolution de technologie des équipements de radiodiffusion nécessitant une définition du fonctionnement et d'aménagement d'émissions de la radio au regard du nouveau contexte.

En suite nous voulons que les populations rurales de Kayes soient de citoyen capable d'exprimer de sentiments ou leurs dissentiments et en cela la Radio Rurale doit être attentive à ce que ces populations rurales soient bien formées et bien informées.

C'est dans ce cadre que le projet est soutenu par l'association italienne Centro Studi PAN qu'a élaboré, avec ARKDR et ses partenaires, le projet « **Appui à la démocratisation du Mali par la programmation radiophonique participative** », financé par le fonds des nations unies pour la démocratie (FNUD), dont l'une des activités est cette première Conférence internationale.

Nous sommes convaincus qu'avec nos experts différents aspects au soutien à l'exercice de la démocratie, de la bonne gouvernance et autres activités de formation et de participation citoyenne sera exquise dans les 2 jours de cette Conférence.

Chers messieurs, les partenaires FNUD, le Centro Studi PAN, le coordinateur du projet ; Monsieur le gouverneur de la Région de Kayes pour sa totale disponibilité à nous soutenir et merci aux experts internationaux et nationaux et aux invités qui ont fait le déplacement en dépit de la pandémie de covid 19.

Encore merci.

3.2. Discours du Gouverneur de la Région de Kayes Colonel Moussa SOUMARE

Monsieur le Président du Conseil Régional

Monsieur le Président du Conseil de Cercle

Monsieur Préfet du Cercle de Kayes

Monsieur le Maire de la commune urbaine de Kayes

Messieurs les Maires

Monsieur le président de L'ARKDR

Monsieur le Partenaire

Madame Messieurs les conférenciers

C'est un réel plaisir pour moi de présider les travaux de cette conférence internationale qui s'étendra du 11 au 12 octobre 2021.

Ladite conférence internationale, s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre du projet « **Appui à la démocratisation du Mali par la programmation radiophonique participative** »

Ce projet vise à soutenir le processus de démocratisation et de décentralisation en cours au Mali, à travers une série d'initiative intégrée autour de la radio rurale de Kayes pour la réalisation d'émissions participatives, qui impliqueront principalement les femmes et les jeunes est une réponse à l'appel du quatorzième cycle de subvention 2019 du fonds des nations unies pour le développement (FNUD), sur demande de l'association des radiodiffuseurs de Kayes pour le développement rurale (ARKDR).

Animé par deux experts internationaux et quatre experts nationaux cette conférence aura pour but de :

- ✚ De fournir aux participants à travers des rapports scientifiques d'experts maliens et étrangers, une meilleure connaissance de l'évolution des structures de gouvernance démocratique au niveau national et international
- ✚ Contribuer à l'ancrage des valeurs et droits démocratique au Mali auprès des populations et élus de la région de Kayes, femmes et jeunes participants aux affaires publiques,

Cette conférence vient à point nommé ; notre pays vit une phase de réformes administratives visant à réussir une décentralisation conforme à sa culture à asseoir une démocratie soutenue par son peuple et à parvenir à un développement de ces populations

Vue l'importance des thèmes à débattre pendant ces deux jours, j'invite les participants à plus d'assiduité.

Sur ce je déclare ouvert les travaux de la conférence internationale dans le cadre de la mise en œuvre du projet « **Appui à la démocratisation du Mali par la programmation radiophonique participative** »

Je vous remercie de votre aimable attention.

4. Communications

4.1. Démocratie au Mali, multipartisme, bonne gouvernance, perception par les populations locales

Boubacar BAH, Ancien Ministre de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation du Mali

Mots clé :

- démocratie,
- multipartisme,
- bonne gouvernance,
- perception,
- populations rurales

Tout d'abord, nous nous plaçons dans le temps long de l'histoire en mettant en exergue les faits marquants dans la quête de l'indépendance politique et de l'effectivité des droits qui fondent la démocratie.

La pénétration française

1883 : 1er février les français avec Borgnis Débordès entrent à Bamako ; la même année défaite de l'Almamy Samory a Woyovayanko près de Bamako.

Le colonel Archinard poursuit sa marche vers Ségou, Djenne, Bandiagara, Tombouctou.

1892 : La colonie érige Kayes en capital du Haut Sénégal-Niger.

La conquête du soudan continue vers Sikasso

1899 : Bamako devient la capitale du Haut-Sénégal-Niger

La France a ainsi conquis les royaumes qui existaient : Les royaumes Bamanan du Kaarta, de Ségou, KénéDougou, du Khasso et l'Empire Peul du Macina

Ce rappel illustre une structuration territoriale et politique depuis les premiers empires du Ghana, du Mali et du Songhay.

Les mémoires des populations ont conservé longtemps cette construction politique, administrative, sociale et l'agencement des différents pouvoirs et qui ont résisté au temps et aux différents régimes qui se sont succédés depuis

1900-1946 : La période connaît des événements qui marqueront longtemps l'histoire politique de l'Afrique de l'Ouest.

Nous proposons les plus remarquables notamment dans la région de Kayes.

1904 inauguration de la ligne de chemin de fer du Dakar- Niger

Un fait marquant qui encore impacte notre histoire politique et économique et sociale : le chemin de fer du Dakar Niger, le long duquel se développera l'économie de traite dominée par l'arachide et surtout les principaux ateliers d'entretien du matériel ferroviaire, ces ateliers sont : Thiès au Sénégal, Kayes, Toukoto, Bamako au Soudan, lesquels ateliers favoriseront la formation des syndicats, le développement du militantisme, (donc) l'esprit de révolte ; et aussi dont les principaux acteurs fourniront les premiers responsables des futurs partis politiques tant du RDA que du PSP, partis politiques qui vont se disputer le pouvoir et conduire le pays, alors le Soudan dans plusieurs constructions politiques inter africaines, comme la fédération du Mali. Le panafricanisme naissant marquera toutes ces luttes syndicales et politiques.

Le gouverneur Van Vollenhoven décrète le travail obligatoire pour les populations civiles destinées aux travaux d'équipement des périmètres agricoles et d'infrastructures lequel travail obligatoire sera la base de la bataille des syndicats et des partis politiques notamment le RDA. Les travaux forcés auront duré plus de 35 ans. La lutte pour son abolition demeurera un des axes prioritaires de la lutte du RDA en particulier et cela à partir de sa fondation en 1946.

Le travail obligatoire a marqué profondément le monde rural, car tous les bras valides étaient enrôlés de force et la dureté des travaux accompagnés des coups de cravaches des gardes zélés a marqué les mémoires et favorisé la formation de la conscience politique et l'engagement partisan des populations rurales.

Date marquante 1946 : point de départ de lutte politique et syndicale

1946 Congrès constitutif du RDA – Rassemblement Démocratique Africain - :

Rassemblement démocratique africain allant de l'Afrique centrale à l'Afrique de l'ouest à Bamako avec des sections dans chacun des pays.

Ce sont ces sections qui vont mener la lutte politique en lien avec les syndicats et certains partis politiques français et avec une présence au parlement français aussi bien à la Chambre des Députés qu'au Sénat.

Ces partis étaient dirigés par l'intelligentsia constituée des enseignants et médecins africains sortis de l'école supérieure William Ponty, formés à l'image des cadres du pays colonisateur, la France.

La présence des leaders africains sur le plan politique et syndical aussi bien en France avec les relations d'affiliation principe consistant à créer des liens politiques entre partis politiques Français et partis politiques Africains, que dans les différents pays, crée de bonnes conditions de lutte dans les colonies, aboutissant particulièrement à la représentation des africains dans les organes locaux de gestion comme les collectivités locales avec l'érection de certaines villes comme communes de pleine-exercices telles Bamako, Kayes, Sikasso, Ségou etc...

Ces luttes politiques auront des résonances dans le monde rural dont certains ressortissants seront élus députés ou sénateurs.

1946-1962

La période remarquable ce sont les années 50 qui verront l'emballage de l'histoire politique dans l'ensemble des pays sous domination et singulièrement en Afrique Occidentale.

La fin de la deuxième guerre mondiale avec le retour des soldats démobilisés, avec une certaine reconnaissance de la France, avec la collation des grades de commandement, capitaines etc. la participation au gouvernement français comme ministres etc.

Après l'abolition du travail forcé, et l'extension des luttes politiques et syndicales et l'obtention de nouveaux droits, quatre faits politiques marquants vont créer les conditions qui vont conduire à l'indépendance politique des différents pays :

- La fin de la guerre d'Indochine,
- Le déclenchement de la guerre d'Algérie,
- La loi cadre de 1956, dite loi cadre Gaston Defferre,
- Le référendum Gaulliste de 1958 qui ouvrira la porte aux indépendances et aux tentatives de création de nouvelles entités de regroupement des États.

C'est la période des fédérations et le démarrage de la balkanisation, allant à l'encontre des thèses unionistes ou de fédération du docteur Nkouame Krummah. 1960-1962

La sous-région se trouve dispersée face à la nouvelle géographie mondiale et aux enjeux de la guerre des blocs, illustrée par ce que l'on nommera la Guerre Froide : Les "progressistes" face aux "conservateurs", le groupe de Casablanca face au groupe de Monrovia.

Ce sont les obstacles majeurs pour la construction de l'unité africaine. C'est aussi le commencement de l'ère des Partis Uniques dans tous les pays.

Le pluralisme des années pré-indépendance laissera la place à celui des partis uniques avec comme conséquences : La réduction des libertés publiques dans tous les pays, la presse muselée devient la règle.

Le contrôle de l'information devient l'enjeu majeur tant à l'intérieur qu'à l'extérieur. Les deux radios mondiales dominantes sont :

- La voix de l'Amérique,
- Radio Moscou.

Par ailleurs, les responsables des nouveaux États se trouvent confrontés à des enjeux contradictoires :

- Faire face aux défis de la construction de l'Etat post colonial,
- Trouver une réponse adéquate aux diverses attentes et revendications catégorielles des populations,
- Gérer les pressions des blocs Est-Ouest.

L'ère des partis uniques, l'embrigadement et des coups d'état militaires

Ce sont les Républiques du Togo, le Ghana, le Mali, le Niger qui connaîtront un changement brutal de pouvoir du fait de coup d'état militaire.

Au Mali au lendemain du coup d'état de Novembre 1968, le pays connaîtra :

- La suspension de la Constitution, des libertés publiques et des partis politiques...
- L'arrestation et la déportation de tous les responsables politiques du parti au pouvoir, le RDA dans le nord du Mali (Kidal) ...

Après 6 ans d'errements et après avoir connu 2 tentatives de coup avortées et dont les acteurs vont mourir dans le camp de Taoudéni, le nouveau régime promulgue une nouvelle constitution qui consacre le parti unique.

Dès lors c'est l'embrigadement consacré par :

- Parti Unique,
- Syndicat Unique,
- Mouvement des Femmes unique que préside, l'épouse du secrétaire général chef de l'Etat,
- Mouvement des Jeunes Unique.

Les media sont bridés, la presse écrite, radio, plus tard la télévision qui sera installée grâce à l'aide Libyenne, sont aux ordres, avec les mêmes titres que l'ancien régime du RDA, animés par des fonctionnaires.

Le régime politico-militaire s'installe dans les mêmes sentiers que le régime déchu. Il conserve l'enveloppe et jette le contenu, notamment idéologique et politique par-dessus bord. Cette enveloppe, comprend les structures économiques. Les sociétés d'état, et les mouvements de jeunesse et de femme le mouvement pionnier, les coopératives de consommation etc....

Mais c'était sans compter avec la forte imprégnation idéologique et politique, et la tradition de lutte acquise depuis la période coloniale, les grèves des syndicats, la lutte pour l'abolition du travail forcé, luttes d'émancipation politique tant au parlement français que les assemblées territoriales, l'apport des cadres formés à l'étranger, les nouveaux acteurs syndicaux et politiques sont plus nombreux et mieux informés.

La lutte politique et syndicale s'organise :

La jonction de toutes ces forces dans leur diversité, politique, idéologique, après quelques mois de flottement engage la lutte sur deux fronts politique et syndical.

L'on se souvient encore des tortures infligées aux enseignants grévistes les cranes rasés avec les tessons de bouteille. Mais aussi et surtout de la mort du militant syndical de l'association des étudiants maliens de l'université de Dakar : l'étudiant Tangara mort après avoir subi des sévices.

La lutte politico-syndicale emprunte plusieurs chemins et formes, des luttes des syndicats estudiantins, aux grèves des travailleurs des sociétés d'état, aux luttes politiques dans la clandestinité. Elles vaudront la déportation à ces militants la déportation soit dans les salines de Taoudéni, soit dans les zones arides de Kidal et Ménaka aux conditions climatiques inhospitalières.

Le prix à payer est lourd mais la lutte continue tant à l'intérieur qu'à l'internationale avec l'appui des démocrates de ces pays.

Les années 80 trouveront les différents groupes politiques et syndicaux mieux structurés tant au Mali que dans les pays d'accueil de la diaspora et des étudiants notamment en France, mais aussi au Sénégal et d'autres africains.

La marche vers l'unité d'action se renforce au Mali et au sein de la diaspora.

Les démocrates, notamment les partis clandestins et leurs militants ont créé déjà en 1969, le Comité de Défense des Libertés Démocratiques en France. Ce comité assurera la popularisation de toutes les luttes par la sensibilisation de l'opinion publique en France principalement en direction des syndicats, de la Ligue Française des Droits l'Homme, de l'Ordre des avocats, d'une partie des universitaires et même de certains prêtres.

C'était un comité ouvert à tous les démocrates. Il portera la lutte jusqu'en 1991.

Le mouvement étudiantin muscle sa lutte. Le débat autour de la démocratie gagne les rangs du parti unique par le phénomène de l'entrisme mais aussi des pressions externes.....

Pour amplifier la lutte il fallait ouvrir le front des media. Pour animer ce front et comme de par le passé il fallait une presse libre autonome. Une partie du front de lutte politique créa la coopérative Jamana matrice de la première presse libre avec plusieurs supports comme des cassettes audio préfiguration des podcasts (SOROFE) etc...Il fallait atteindre tous les publics y compris les ruraux. Le media emblématique sera le journal les Echos (appartenant au groupe Jamana). Les groupes des démocrates, allant des syndicats aux différents groupes politiques ne sont plus isolés ni dépendants des seuls media du groupe dominant... Un canal indépendant d'information existe désormais. La bataille de l'information est en voie d'être gagnée.

Plans d'ajustements structurels et leurs conséquences :

Un moment remarquable de l'amplification des obstacles et des difficultés sur la route des dictateurs, ces plans d'ajustements structurels imposés par les institutions de Coopération et de gestion d'aide publique au développement ; ces plans seront placés sous l'autorité, la conception et l'administration de la Banque Mondiale et du Fond Monétaire International dans le respect des règles Néo-Libéralisme. Les conséquences seront la fermeture des sociétés et entreprises d'état, l'imposition du concours pour l'entrée dans la fonction publique, l'amplification du chômage des jeunes et celle des frustrations notamment des jeunes chômeurs.

- La nouvelle posture des grands pays pourvoyeurs d'aide publique au développement, adossé au plan structurel une posture illustre ce revirement, le **DISCOURS DE LA BAULE** (France), liant aide publique au développement et démocratisation de la vie publique (en termes de progrès effectifs des libertés publiques)
- L'affaiblissement du bloc de l'est, union soviétique avec les victoires de Solidarnosc en Pologne soutenue par l'église catholique, et surtout par la **CHUTE DU MUR DE BERLIN** largement médiatisée par les télévisions et les radios, etc.
- A l'interne la rébellion irrédentiste d'une partie des populations Touaregs, armées et soutenues par le gouvernement Lybien.....instaure une guerre dans les régions de Tombouctou et de Gao.

C'est également pendant cette période que le gouvernement de la République Italienne entreprit de lancer son important programme de coopération dans le Sahel en rapport avec son intervention dans le Sahel dans le cadre du CILSS. C'était le programme F.A.I.

Ce programme de création d'infrastructures sera accompagné à Kayes d'un programme radio rurale qui avait comme ambition de couvrir les villages des cercles de Kayes et de Yelimane.

Ainsi est née la radio rurale de Kayes, première radio gérée par les associations locales, la première radio libre du Mali.....une radio non étatique.....

En effet, cette radio sera gérée par un consortium d'associations en 1988-1989, ce sont les associations suivantes :

1. L'Union Régionale des Coopératives Agricoles de Kayes (URCAK),
2. L'organisation Rurale de Développement Intégré de la KOLIMBINE (ORDIK),
3. L'association JAMAJIGUI (Commune de MARENA-DIOMBOUKOU),
4. Enfin l'Association UTPADE (Association des Périmètres Irrigués de Kayes).

Le mouvement syndicat étudiantin au Mali principalement à l'Ecole Normale Supérieure muscle sa lutte, animant la lutte par des grèves et d'autres formes de lutte. La répression policière s'amplifie d'autant et c'est ainsi que mourra sous la torture policière le leader étudiantin Abdoul Karim Koumaredit Cabral...

Ce sont autant de coup de boutoirs qui obligent le régime à entrevoir la démocratie mais à son rythme, la fameuse histoire du congrès de l'UDPM face aux revendications publiques des partis sortis de la clandestinité, du barreau malien et des faitières des syndicats notamment l'UNTM.....Les médias ne sont pas en reste, d'autres emboitent le pas aux Echos amplifiant la lutte pour la démocratie. Aux manifestations des groupes organisée bientôt c'est la Rue avec les marches encadrées, bientôt débordées, qui emballe le mouvement et conduit au renversement du pouvoir militaro politique, parachevé par une intervention militaire le 26 Mars 1991.

Le Carre des martyrs à Niaréla, le Monument du Pont des Martyrs et la Pyramide du Souvenir sont les illustrations indélébiles de ces moments dans la conquête de la démocratie.

La troisième République est née et selon les mots de Churchill : « Dans la sueur les larmes et le sang », ce jour de mars 1991.

La Conférence Nationale qui suit quelques mois après, entérine ce fait historique et dote la République d'une Constitution, laquelle consacre la décentralisation avec la création du Haut des Collectivités Chambre que nul pouvoir ne peut dissoudre.....

Cet acquit fondamental demeure et à ce jour malgré trois (3) coups d'état le Haut Conseil des Collectivités est en place.....

La troisième République et ses textes fondamentaux établissent toutes les libertés démocratiques :

- Jette les bases et les modalités de la mise en œuvre de la décentralisation (à partir de l'installation du premier président de la République démocratiquement élu en 1992, qui mettra en place les premiers jalons du processus),
- La base du multipartisme intégral,
- Le pluralisme syndical,
- La libre association,
- La liberté de la presse notamment la libre installation des radios libres.

C'est l'affirmation politique de la volonté d'une participation large et représentative des populations à la gestion publique.

Ce souci constant d'associer les populations à la conduite des affaires de la nation sera une des premières ruptures avec le passé. Il faut rapprocher l'administration des populations avec des pouvoirs réels.

LES DROITS DOIVENT ÊTRE RÉELS ET PALPABLES, ET POUR CE FAIRE DEUX ACTES POLITIQUES EN SERONT LES ILLUSTRATIONS :

La CONSTRUCTION ORIGINALE DES PREMIÈRES 732 communes.

Pendant cinq (5) ans la parole restera libre au niveau des populations, village par village, fraction nomade par fraction nomade pour choisir librement leur commune. La démarche s'est voulue clairement politique et pédagogique pour une construction collective consciente. Les populations se sont senties concernées et associées non seulement à la formation de la future commune mais au choix du nom signant ainsi leur acceptation de vivre ensemble. UN DÉCOUPAGE ACCEPTÉ. DANS LA FOULÉE IL A ÉTÉ RÉAFFIRMÉ LES DROITS ET DEVOIRS DES AUTORITÉS LÉGITIMES. La réponse citoyenne et la volonté de la classe politique d'occuper les espaces dédiés à la construction effective des bases de la démocratie augurent de la dynamique de construction d'un état plus démocratique.

APRES AVOIR CRÉÉ LES TROIS CATÉGORIES DE COLLECTIVITÉS

- Commune,
- Conseil de Cercle,
- Conseil Régionale,

Dotées de règles de Gestion transparentes, notamment LA REDEVABILITE, des lois et décrets sont pris pour consacrer Effectivement la Décentralisation mais aussi la libre administration et les domaines de compétences, assujettis aux règles publiques de Gestion et de Contrôle.

Les collectivités territoriales ainsi créées, sont toutes des structures avec des exécutifs, des assemblées de contrôle avec des pouvoirs de blocage, ou de veto, et soumises à tous les contrôles règlementaires : inspections, contrôle général d'État, bureau du Vérificateur Général, etc... Pour affirmer, la réelle responsabilité des Collectivités Territoriales et préciser la nature de leurs pouvoirs, il sera prit vingt-trois (23) décrets de transfert de compétence et de ressource dans les domaines ci-après :

- Dans le domaine des sports,
- Dans le domaine de l'Emploi et de la Formation Professionnelle,
- Dans le domaine de la Culture,

- Dans le domaine de la Jeunesse,
- Dans le domaine de l'Agriculture, d'Aménagements et d'Équipements Ruraux ; et de Protection des Végétaux.
- Dans le domaine de l'Education,
- Dans le domaine de l'Elevage et de la Pêche,
- Dans le domaine de la Protection de la Femme et de l'Enfant et de la Famille,
- Dans le domaine du Tourisme,
- Dans le domaine de l'Artisanat,
- Dans le domaine de l'Assainissement, de la Lutte contre la Pollution et des Nuisances,
- Dans le domaine du Commerce,
- Dans le domaine du Développement social, la Protection Sociale et de l'Economie Solidaire,
- Dans le domaine de la Santé,
- Dans le domaine Hydraulique Rural et Urbaine,
- Dans le domaine des Mines,
- Dans le domaine de la Gestion des Ressources Forestières et Fauniques,
- Enfin la création de la Commission Interministériels de pilotages des transferts de compétence et des ressources de l'Etat aux collectivités territoriales. Cette commission comprend outre les ministres, le représentant de l'Association des Régions du Mali, le représentant des Conseils de Cercles du Mali, le représentant de l'Association des municipalités du Mali et enfin le représentant du Conseil National de la Société Civile.

Mais d'ores et déjà, les dispositions ci-après donnent des pouvoirs réels de contrôle notamment de la mise en évidence de la REDEVABILITE des Conseils Communaux, des Conseils de Cercles, et des Conseils Régionaux vis-à-vis des citoyens.

Le code stipule :

1. Art 117 : « Que tout habitant ou contribuable du cercle a le droit de demander communication à ses frais ou consultation sur place au Siège du Conseil de Cercle des documents ci-après :
 - 1.1. Les procès-verbaux et les délibérations,
 - 1.2. Les budgets et comptes du Cercle,
 - 1.3. Les arrêtés du président du conseil du Cercle,
 - 1.4. Tout autre document non-confidentiel. »
2. Art 118 : « Les délibérations du Conseil du Cercle, ainsi que les décisions y afférentes peuvent faire l'objet de recours. »

Ces mêmes dispositions sont valables et édictées pour les communes et pour les conseillers régionaux.

Pour les Conseils Communaux, les Articles 44 et 45, définissent ces droits.

Pour les Conseils Régionaux, ce sont les Articles 184 et 185.

Donc pour tout citoyen, soucieux de rendre effectif sa citoyenneté ou tout simplement de jouir de tout ses droits et obligations, et ceci est valable pour tout responsable politique.

Ces dispositions consacrent le contrôle démocratique mais également les obligations de ces mêmes citoyens et acteurs politiques.

À ce stade tout le cadre juridique et administratif, de ces décrets, est une réalité.

Il reste à le rendre effectif et opérationnel.

4.2. Evolution des droits de l'homme à l'environnement : Débats et Perspectives

Maguelonne DE JEANTS-PONS³, Spécialiste de droit international de l'environnement et du développement durable

« Le problème, ce n'est pas le manque d'information ; c'est le manque d'inspiration »

Robert SWANN

Citation figurant dans l'exposition réalisée à Ubuntu Village lors du Sommet mondial pour le développement durable, de Johannesburg, 2002

Les grands courants de pensées philosophiques ou religieux se sont de tout temps interrogés sur la relation qui existe entre l'homme et son environnement. Il a fallu pourtant attendre les années 50 pour que les scientifiques commencent à se préoccuper des menaces qui pèsent sur la biosphère. Ce mouvement a été relayé par une prise de conscience de l'opinion publique, puis suivi d'une réflexion des responsables politiques. Les premières conventions internationales en matière d'environnement ont été élaborées et l'idée de tenir à Stockholm une grande conférence au niveau mondial a fait jour.

Stockholm, Rio de Janeiro et Johannesburg : trois noms de villes désormais hautement symboliques dans lesquelles se sont rassemblés les chefs d'Etat et de gouvernement de la plupart des Etats de la communauté internationale pour se pencher sur le devenir de notre planète ; trois noms de villes qui ont ponctué des étapes essentielles de l'évolution du droit international de l'environnement et du développement durable.

- Conférence des Nations Unies sur l'environnement, Stockholm, 5-16 juin 1972 ;
- Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (CNUED), Rio de Janeiro, 3-14 juin 1992 ;
- Sommet mondial pour le développement durable, Johannesburg, 26 août-4 septembre 2002 ;
- Conférence des Nations unies sur le développement durable 2012, dite Rio+20, Rio de Janeiro, 20-22 juin 2012.

Il convient à présent de reconnaître l'importance de la Résolution A/RES/70/1 adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies le 25 septembre 2015 « Transformer notre monde: le Programme de développement durable à l'horizon 2030 », et de ses 17 Objectifs de développement durable (ODD), qui visent à réaliser les droits de l'homme pour tous en conciliant « les trois dimensions du développement durable: économique, sociale et environnementale » :

- Objectif 1. Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde ;
- Objectif 2. Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable ;
- Objectif 3. Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge ;
- Objectif 4. Assurer à tous une éducation équitable, inclusive et de qualité et des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie ;
- Objectif 5. Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles ;
- Objectif 6. Garantir l'accès de tous à des services d'alimentation en eau et d'assainissement gérés de façon durable ;
- Objectif 7. Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable ;
- Objectif 8. Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous ;
- Objectif 9. Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation ;
- Objectif 10. Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre ;
- Objectif 11. Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables ;

³ Maguelonne DE JEANTS-PONS est Chef de la Division de l'aménagement du territoire et du paysage Conseil de l'Europe

- Objectif 12. Établir des modes de consommation et de production durables ;
- Objectif 13. Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions, étant entendu que la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques est le principal mécanisme international intergouvernemental de négociation de l'action à mener à l'échelle mondiale face aux changements climatiques ;
- Objectif 14. Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable ;
- Objectif 15. Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité ;
- Objectif 16. Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous ;
- Objectif 17. Renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser.

Adoptée par le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe à Strasbourg le 19 juillet 2000, la Convention européenne du paysage (STE n°176)⁴ a été ouverte à la signature des Etats européens à Florence le 20 octobre 2000. A ce jour, 40 Etats membres du Conseil de l'Europe l'ont ratifiée. Un Protocole portant amendement à la Convention, entré en vigueur le 1^{er} juillet 2021, permet à présent à des Etats non membres du Conseil de l'Europe d'accéder à la Convention, qui s'intitule ainsi Convention du Conseil de l'Europe sur le paysage⁵.

Premier traité international exclusivement consacré à l'ensemble des dimensions du paysage, la Convention répond aux grands enjeux de l'Organisation en matière de droits de l'homme, de démocratie et d'état de droit dans une perspective de développement durable. Ses Etats signataires se sont en effet déclarés « soucieux de parvenir à un développement durable fondé sur un équilibre harmonieux entre les besoins sociaux, l'économie et l'environnement ».

Le paysage est le résultat concomitant de multiples actions de transformation dues à de nombreux acteurs intervenant sur les dynamiques territoriales de manières variées et à des échelles de temps et d'espace différentes. Ces interventions peuvent résulter de l'action des pouvoirs publics qui réalisent des projets de grande ampleur ou d'actions individuelles, qui peuvent s'effectuer sur un espace de dimension restreinte. Si chaque citoyen doit contribuer à préserver la qualité de paysages vivants, c'est-à-dire riches des espèces de faune et de flore d'où elles proviennent, les pouvoirs publics ont la responsabilité de définir le cadre général permettant d'assurer cette qualité. La Convention établit des principes juridiques généraux guidant l'adoption de politiques nationales concernant le paysage et le développement de la coopération internationale en la matière.

La reconnaissance juridique du paysage

La Convention définit le paysage comme « une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations ». Elle prévoit que chaque Partie s'engage « à reconnaître juridiquement le paysage en tant que composante essentielle du cadre de vie des populations, expression de la diversité de leur patrimoine commun culturel et naturel, et fondement de leur identité ». Le paysage est reconnu indépendamment de sa valeur exceptionnelle, considérant que toutes les formes de paysage conditionnent la qualité du cadre de vie des citoyens et méritent d'être prises en compte dans les politiques paysagères. Le champ d'application de la Convention couvre l'ensemble du territoire des Parties et s'applique aux espaces tant naturels qu'urbains et périurbains, qu'ils soient terrestres, aquatiques ou maritimes. La Convention ne concerne pas uniquement les paysages remarquables, mais aussi les paysages « ordinaires », du quotidien, et les espaces dégradés. Le paysage forme ainsi un tout, dans lequel les éléments constitutifs doivent être considérés de manière simultanée, dans leurs interrelations.

La Recommandation CM/Rec(2008)3 du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe aux Etats membres sur les orientations pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage relève : « Le concept de paysage tel qu'énoncé par la convention est différent de celui qui peut être formulé dans certains documents qui assimilent le

4. <https://www.coe.int/fr/web/conventions/full-list/-/conventions/treaty/176?module=treaty-detail&treatynum=176>

5. <https://www.coe.int/fr/web/conventions/full-list?module=treaty-detail&treatynum=219>

paysage à un 'bien' (conception patrimoniale du paysage) et le qualifient (paysage 'culturel', 'naturel', etc.) en le considérant comme une partie de l'espace physique. Ce nouveau concept exprime au contraire la volonté d'affronter de façon globale et frontale le thème de la qualité des lieux où vivent les populations, reconnue comme condition essentielle pour le bien-être (compris aux sens physique, physiologique, psychologique et intellectuel) individuel et social, pour un développement durable et comme ressource favorisant les activités économiques [...] ».

La notion d'approche paysagère

La Recommandation CM/Rec(2008)3 précitée énonce une Proposition de texte destinée à orienter les autorités publiques dans la mise en œuvre de la Convention stipule qu'un ministère désigné au niveau national : a en charge la mise en œuvre de la politique du paysage et la coordination interministérielle en la matière ; organise la concertation avec la société civile et l'évaluation des politiques paysagères au sein d'une instance ad hoc ; et élabore et révisé régulièrement, en collaboration avec les autres ministères et avec la participation du public, une stratégie nationale paysagère qui formule les principes directeurs de la politique du paysage en précisant les orientations et les objectifs poursuivis en vue de protéger, gérer et aménager les paysages. Il est prévu que cette stratégie devrait être rendue publique et que les ministères dont les activités influent sur les paysages devraient se doter de services chargés de la mise en œuvre de la politique paysagère dans le cadre de l'exercice de leurs compétences et rendre compte régulièrement de cette politique. Il est également indiqué que les autorités régionales et locales devraient se doter de personnel compétent en matière de paysage afin de mettre en œuvre la politique paysagère dans les domaines relevant de leurs compétences, et qu'ils devraient prendre en compte le paysage à leur niveau territorial respectif. La politique du paysage est ainsi une responsabilité partagée entre l'autorité nationale et les autorités régionales et locales, conformément au principe de la subsidiarité.

L'approche paysagère repose des principes généraux qui suivent, énoncés par la Recommandation.

– Prendre en considération le territoire tout entier

La Convention s'applique à l'ensemble du territoire et couvre les espaces naturels, ruraux, urbains et périurbains. Elle porte tant sur les espaces terrestres que sur les eaux intérieures et maritimes. Elle concerne les paysages pouvant être considérés comme remarquables, les paysages du quotidien et les paysages dégradés.

– Reconnaître le rôle fondamental de la connaissance

L'identification, la caractérisation et la qualification des paysages constituent la phase préliminaire de toute politique du paysage. Elles impliquent une analyse du paysage aux plans morphologique, archéologique, historique, culturel et naturel, et de leurs interrelations, ainsi qu'une analyse des transformations. La perception du paysage par les populations, tant dans son évolution historique que dans ses significations récentes, devrait être également analysée.

– Promouvoir la sensibilisation

L'implication active des populations suppose que la connaissance spécialisée soit accessible à tous, c'est-à-dire qu'elle soit mise à disposition de façon aisée et qu'elle soit structurée et présentée de façon à être comprise même par les non-spécialistes.

– Formuler des stratégies pour le paysage

Chaque niveau administratif (national, régional et local) est amené à formuler des stratégies pour le paysage, spécifiques et/ou sectorielles, dans le cadre de ses compétences. Celles-ci s'appuient sur les moyens et institutions, qui, coordonnés dans le temps et l'espace, permettent la programmation de la mise en œuvre des politiques. Les différentes stratégies devraient être liées entre elles par les objectifs de qualité paysagère.

– Intégrer le paysage dans les politiques territoriales

La dimension paysagère devrait être intégrée dans l'élaboration de toutes les politiques qui concernent la gestion du territoire, aussi bien générales que sectorielles, afin de mener à des propositions permettant d'accroître la qualité de la protection, de la gestion et de l'aménagement du paysage.

– *Intégrer le paysage dans les politiques sectorielles*

Le paysage devrait être pris en compte par des procédures appropriées permettant d'intégrer systématiquement la dimension paysagère dans toutes les politiques qui influencent la qualité des lieux. L'intégration concerne aussi bien les différents organismes et les services administratifs de même niveau (intégration horizontale) que les différents organismes administratifs appartenant à des niveaux différents (intégration verticale).

– *Mettre en œuvre la participation du public*

Toutes les actions entreprises pour la définition, la réalisation et le suivi des politiques du paysage devraient être précédées et accompagnées de procédures de participation du public et des acteurs concernés, afin que ces derniers jouent un rôle actif dans la formulation des objectifs de qualité paysagère, dans leur mise en œuvre et dans leur suivi.

– *Respecter les objectifs de qualité paysagère*

Chaque intervention ou projet d'aménagement devrait respecter les objectifs de qualité paysagère. Ils devraient en particulier améliorer la qualité paysagère ou, du moins, ne pas provoquer son amoindrissement. En conséquence, il serait nécessaire d'évaluer les effets des projets, quelle que soit leur échelle, sur les paysages et de définir des règles et instruments pour répondre à ces effets. Chaque intervention ou projet d'aménagement devrait être non seulement compatible mais aussi appropriée aux caractères des lieux.

– *Développer l'assistance mutuelle et l'échange d'informations*

L'échange d'informations, la circulation des théories, des méthodologies et des expériences, entre les spécialistes du paysage, comme l'enseignement apporté par ces expériences sont fondamentaux pour favoriser l'ancrage social et territorial et l'accomplissement des objectifs de la Convention européenne du paysage.

Les politiques du paysage et les réalisations exemplaires

Afin d'assurer l'échange d'informations et le suivi de la mise en œuvre de la Convention dans les différents Etats Parties, le *Système d'information de la Convention du Conseil de l'Europe sur le paysage, mis en place en vertu de la Recommandation CM/Rec(2013)4 du Comité des Ministres*, permet désormais d'avoir accès en ligne aux informations concernant les politiques nationales et régionales développées⁶. Destiné aux autorités, organisations ou citoyens qui chercheraient des informations utiles sur les politiques du paysage, un *Glossaire* a été réalisé afin d'explicitier certains termes utilisés.

L'Alliance du Prix du paysage du Conseil de l'Europe, rassemble les réalisations exemplaires présentées par les Etats Parties à la Convention. Certaines d'entre elles montrent qu'il est possible d'améliorer les caractéristiques paysagères du cadre de vie des populations⁷ :

Une *Plateforme d'information de la Convention européenne du paysage* présente les travaux réalisés sur les principales thématiques de la Convention.

Par ailleurs, la *Journée internationale du paysage* du Conseil de l'Europe est célébrée chaque année le 20 octobre.

Conclusion

6. www.coe.int/fr/web/landscape/landscape-observatory; https://elcl6.coe.int/WebForms/Public_List.aspx.

7. www.coe.int/fr/web/landscape/landscape-award-alliance.

Le réchauffement de la planète, la perte de biodiversité, la dégradation des sols, la pollution de l'air et de l'eau demeurent les maux d'une planète qui doit conserver sa capacité à abriter et nourrir ses six milliards d'habitants et les neuf milliards prévus pour 2040. A l'heure actuelle, 40% de la population mondiale manque d'eau, le niveau des mers monte, de nombreuses espèces végétales et animales risquent de disparaître, 2,4% des forêts mondiales sont détruites et trois millions de personnes meurent, chaque année, victimes de la pollution atmosphérique. L'urgence de la situation, que rappellent les Nations Unies dans le récent rapport « Défi mondial, opportunité mondiale », justifie une prise en compte des problèmes sérieuse et résolue de la communauté internationale.

La Recommandation *CM/Rec(2017)7* du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe aux États membres sur la contribution de la Convention européenne du paysage à l'exercice des droits de l'homme et de la démocratie dans une perspective de développement durable recommande aux gouvernements des Etats parties à la Convention d'inscrire les politiques du paysage dans la durée, afin qu'elles tiennent compte du cadre de vie commun aux générations présentes et futures.

La Convention tend désormais à apporter une contribution à la mise en œuvre de l'Agenda 2030 des Nations Unies pour le développement durable.

Références

- Conseil de l'Europe, *15^e Conférence du Conseil de l'Europe des ministres responsables de l'aménagement du territoire (CEMAT)*, Moscou, Fédération de Russie, 8-9 juillet 2010, Éditions du Conseil de l'Europe, Série Aménagement du territoire européen et paysage, 2012, n° 94.
- Conseil de l'Europe, *Actes de la 21^e réunion du Conseil de l'Europe des Ateliers pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage – « Paysage et éducation »* (Tropea, Italie, 3-5 octobre 2018), Série Aménagement du territoire européen et paysage, 2019, n° 114.
- Conseil de l'Europe, *Actes de la 3^e réunion des Ateliers du Conseil de l'Europe pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage, « Paysages pour les zones urbaines, suburbaines et périurbaines »* (Cork, Irlande, 16-17 juin 2005), Série Aménagement du territoire européen et paysage, 2005, n° 82.
- Conseil de l'Europe, *Activités d'éducation au paysage pour l'écoles primaire, Livret pédagogique – Convention du Conseil de l'Europe sur le paysage*, Éditions du Conseil de l'Europe, Série Aménagement du territoire européen et paysage, 2021, n° 121
- Conseil de l'Europe, *Conférence du Conseil de l'Europe des ministres responsables de l'aménagement du territoire (CEMAT) – Textes fondamentaux 1970-2010*, Éditions du Conseil de l'Europe, 2010.
- Conseil de l'Europe, *Conseil de l'Europe, Dimensions du paysage – Réflexions et propositions pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage, (version anglaise en ligne)*, Éditions du Conseil de l'Europe, Strasbourg, 2017.
- Conseil de l'Europe, *Convention du Conseil de l'Europe sur le paysage – Contribution aux droits humains, à la démocratie et au développement durable*, Éditions du Conseil de l'Europe, 2018.
- Conseil de l'Europe, *Espace public et paysage : l'échelle humaine*, Futuropa – n° 03 / 2012.
- Conseil de l'Europe, *Facettes du paysage – Réflexions et propositions pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage, (version anglaise en ligne)*, Éditions du Conseil de l'Europe, Strasbourg, 2012.
- Conseil de l'Europe, *Mosaïques du paysage – Pensées et propositions pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage, (version anglaise en ligne)*, Éditions du Conseil de l'Europe, Strasbourg, 2021.
- Conseil de l'Europe, *L'Alliance du Prix du paysage du Conseil de l'Europe, Convention européenne du paysage, volume 1*, Éditions du Conseil de l'Europe, Série Aménagement du territoire européen et paysage, 2017, n° 105.
- Conseil de l'Europe, *L'Alliance du Prix du paysage du Conseil de l'Europe, Convention européenne du paysage, volume 2*, Éditions du Conseil de l'Europe, Série Aménagement du territoire européen et paysage, 2020, n° 120.

- Conseil de l'Europe, *Paysage et développement durable : les enjeux de la Convention européenne du paysage*, Éditions du Conseil de l'Europe, Strasbourg, 2006.

Conseil de l'Europe, sites internet : <https://www.coe.int/fr/web/landscape>; www.coe.int/fr/web/compass/environment

Conseil de l'Europe, *Les problèmes fonciers*, Naturopa, n° 85, 1997.

Conseil de l'Europe, *Le patrimoine rural européen*, Naturopa, n° 95, 2001.

Conseil de l'Europe, *Ville et développement durable*, Naturopa - n° 100, 2003.

Conseil de l'Europe, *Le paysage à travers la littérature (édition bilingue)*, Naturopa, n° 103, 2005.

Conseil de l'Europe, *L'habitat rural vernaculaire*, Futuropa, n° 01, 2008.

Conseil de l'Europe, *Guide européen d'observation du patrimoine rural*, Conseil de l'Europe, 13 CEMAT (2003) 4

Conseil de l'Europe, *Activités d'éducation au paysage pour l'école primaire : Livret pédagogique*, 2021.

Déjeant-Pons Maguelonne, *La Méditerranée en droit international de l'environnement*, Ed. Economica, Paris, 1990

Déjeant-Pons Maguelonne, *Les droits de l'homme et l'environnement*, Éditions du Conseil de l'Europe, 2002.
<https://rm.coe.int/168059ab30>

4.3. Paramètres fondamentaux pour des projets de coopération

Felice Spingola, économiste

1. Études de cas : les projets de l'ARKDR et la méthode d'élaboration et de mise en œuvre

Le problème inhérent à l'identification de paramètres fondamentaux partagés dans l'élaboration de projets de développement durable est très complexe et découle également de certaines caractéristiques spécifiques de la coopération internationale qui voit peu d'organisations donatrices importantes recevoir un certain nombre de projets issus de contextes internationaux très différents.

De nombreux intellectuels, responsables des associations impliquées dans les activités de développement au niveau local mais surtout les populations – et parmi elles les jeunes et les femmes - concernées par les projets de coopération au développement, jugent l'aide au développement de manière très critique et certains le dénonce comme d'un nouveau néo-colonialisme masqué.

D'autres intellectuels et responsables d'organisme locaux également de pays en développement soulignent que pour certains pays, il serait catastrophique si jamais les fonds pour la coopération au développement devaient soudainement manquer⁸.

En ce qui concerne notre intervention, nous n'aborderons pas la problématique complexe des programmes de développement mais nous nous limiterons à analyser certains paramètres inhérents à la réussite des projets liés au développement d'activités économiques, sociales et/ou culturelles qui affectent les collectivités locales afin de trouver des moyens – des *paramètres* - capables de

1. ne pas créer d'attentes parmi les personnes impliquées dans les projets systématiquement frustrées ;
2. ne pas gaspiller les ressources de la coopération dans des projets purement assistanciers qui ne jettent pas les bases de la résolution des problèmes identifiés à court, moyen et long terme ;
3. ne pas générer de processus de dépendance externe dans la poursuite des projets financés ;
4. concevoir une formation professionnelle adéquate, théoriques et on the job, visant à transférer les compétences nécessaires à la relève de projets dans toute leur complexité ;
5. prendre en charge par les bénéficiaires locaux des projets en évitant la pérennisation de la présence des bailleurs de fonds dans leur gestion.

Nous analyserons brièvement 3 projets conçus, réalisés et/ou en phase d'implémentation par ARKDR et ses associés ou le 5 paramètres cités sont appliqués.

Les projets que nous analyserons sont :

1. Projet *Radio Rurale Kayes (RRK)*, 1987- partie intégrante du *Programme d'animation et de formation pour le développement rural dans la Région de Kayes* financé par la coopération italienne⁹ ;

⁸ Voir le cas du Mali qui dépend pour le 86% de l'aide extérieur !

⁹Le projet a été financé par la coopération italienne en 1987, dans le cadre d'un vaste programme d'interventions infrastructurelles visant à briser les conditions d'isolement extrême de la Région de Kayes au Mali. Les interventions visaient les villages des Cercles de Kayes et Yélimané, regroupant 300 000 habitants. La Radio Rurale de Kayes a été conçue comme un outil d'appui aux actions d'animation et de formation pour le développement rural.

2. *Projet Retour au Fleuve - Formation et information pour le développement agricole en faveur des jeunes résidents et migrants de retour dans la Région de Kayes - Mali, 2019¹⁰ ;*
3. *Projet FNUD/ARKDR Appui à la démocratisation du Mali par la programmation radiophonique participative, 2020¹¹ ;*

Les deux premiers projets cités sont unanimement considérés comme un succès :

1. ils ont été transférés aux bénéficiaires locaux identifiés dans la phase de préconception ;
2. le personnel chargé de leur gestion a été convenablement formés, tant d'un point de vue théorique que pratique ;
3. ils ont généré des emplois et des retombées économiques pour les jeunes impliqués dans les activités¹².

Le troisième projet mentionné - projet FNUD/ARKDR – est dans sa phase de mise en œuvre. La présente Conférence Internationale est une des activités prévues par le projet et vu la participation massive des femmes et des jeunes, des élus dans divers organismes publics, des autorités locales, des maires des communes directement impliqués dans le projet et aussi la présence du Gouverneur de la Région de Kayes, le Colonel Moussa SOUMARE, ainsi que le grand travail accompli et en cours dans les "laboratoires de la démocratie" et dans les "Centres d'écoute" donnent bon espoir et un succès attendu. Ce projet, dans un moment politique difficile pour le Mali, ouvre la possibilité aux populations résidentes dans les communes rurales de la Région de Kayes d'amorcer un processus vertueux et en être protagonistes pour ce qui concerne la consolidation du processus démocratique, la décentralisation administrative et les droits de l'homme dans les communautés rurales.

Le Projet FNUD constitue également une opportunité pour l'ARKDR permettant ainsi de consolider la relation avec les populations à travers la création de 3 "Laboratoires de la Démocratie" et de 20 "Centres d'Écoute" dans autant de villages. L'ARKDR avec les 46 personnes formées et en utilisant aussi la Radio Rurale (RRK), aura la possibilité de parler avec compétence, au grand public et aux autorités sur des questions centrales, sur des thèmes tel que la déclinaison des principes démocratiques, la décentralisation administrative, les droits de l'homme, etc., qui depuis plus de 15 ans sont au centre du débat culturel, politique et administratif du Pays et qui le resteront pour les années à venir.

D'un point de vue méthodologique les trois projets analysés ont tous été définis avec la participation directe des bénéficiaires finaux et avec ceux qui, à différents niveaux, peuvent consentir à leur réussite – autorités, associations, collectivités locales, émigrés, etc. Pour les projets réalisés, tout cela a facilité leur prise en charge par les bénéficiaires finaux sans interruption entre le moment de la mise en œuvre de chaque projet et le moment du transfert aux responsables locaux. Toutes ces conditions nous semblent exister également pour le projet FNUD / ARKDR en cours d'implémentation¹³.

¹⁰Le projet a été financé en 2019 par AICS - Agence Italienne de Coopération au Développement - afin d'augmenter la disponibilité des aliments, elle a permis la création de trois laboratoires de transformation et de conservation des excédents saisonniers des produits agricoles et leur mise à disposition pendant la saison sèche. Pour la gestion des laboratoires une formation spécifique, théorique et on the job, a été réalisée, et destinée aux bénéficiaires des activités. Le projet a également créé un *Centre de Formation Professionnelle en Agroécologie* doté d'une bibliothèque thématique sur le sujet.

¹¹ Pour plus d'informations sur le projet, consultez le site Web de la radio rurale de Kayes : www.radioruraledekayes.net

¹² La radio rurale de Kayes emploie actuellement 59 personnes à temps plein et part time. Dans les trois laboratoires de transformation des produits, 45 personnes y ont travaillé de façon saisonnière part time, hors producteurs des denrées alimentaires.

¹³ La formation du personnel impliqué dans la mise en œuvre du projet - a été achevée - 52 jeunes dont 26 femmes ont été impliqués pour la production des émissions radiophoniques et la gestion des trois « Laboratoires de démocratie » et dans les 20 « centres d'écoute » et ceux-ci ont été équipés par le matériel prévu *par le projet et remis aux gestionnaires*.

Cette méthode de travail motive fortement les bénéficiaires finales à bien mener les projets dans toutes leurs composantes car ils ont clair, dès le début, que toutes réalisations et équipements leur seront transférés.

Cette démarche n'est pas claire dans de nombreux projets, notamment celles menées par certaines ONG, puisqu'elles préfèrent la pérennisation de leur présence lorsque les projets attirent l'attention des bailleurs de fonds internationaux parce qu'ils ont du succès et qu'ils deviennent une source sûre de financement pour elles¹⁴.

Ce sont ces projets qui créent la méfiance et l'accusation de néo-colonialisme envers les organismes donateurs¹⁵.

2. Autres problèmes affectant les programmes / projets de coopération au développement

Sans prétendre à l'exhaustivité sur une problématique complexe comme celle de l'aide au développement des pays les plus défavorisés, nous rapportons ci-après, en quelques mots, quelques problématiques impliquant les Etats et associations apparentées du nord et du sud du monde engagés dans la recherche des solutions efficaces capables de produire des changements utiles dans l'intérêt de leurs populations respectives.

Au départ, l'aide publique au développement est traditionnellement allée au soutien des processus de développement des pays d'Afrique, d'Amérique latine et d'Asie dans le contexte du conflit entre les deux blocs pendant la guerre froide ; il s'agissait de politiques visant à favoriser la croissance économique, à financer des projets d'infrastructures, dans la conviction que des bénéfices en cascade pour les populations pourraient s'ensuivre.

Ces politiques se sont davantage articulées, visant à améliorer les conditions de vie des populations les plus vulnérables et ont fini par devenir souvent un substitut à des politiques nationales de protection sociale inadéquates.

Plus récemment les politiques de coopération au développement se sont donné un mandat très large et ambitieux - contribuer à réduire la pauvreté dans le monde - et ont fini par se disperser dans un éventail encore plus large d'approches et d'interventions : promouvoir la démocratisation et le respect des droits de l'homme ; garantir l'accès aux services de santé et d'éducation de base ; soutenir les groupes les plus vulnérables de la population ; renforcer les capacités gouvernementales et institutionnelles à définir les politiques macroéconomiques et sectorielles et à administrer les services publics, en particulier dans les États dits fragiles ; alimenter le développement du secteur privé et des entreprises ; promouvoir le développement durable ; promouvoir la reconstruction et la pacification d'après-guerre par le biais de missions civiles internationales ; secourir les populations frappées par des catastrophes naturelles. Il s'agit d'un éventail très large de domaines d'intervention, résultat d'une accumulation progressive dans le temps de diverses priorités qui, au lieu de modifier les orientations stratégiques, ont simplement généré une multiplication d'approches pas toujours cohérentes.

Cet élargissement des domaines d'intervention génère deux critiques principales :

¹⁴ Personnellement, en 1991, je produisais une vidéo sur certains projets menés par des ONG au Burundi et un m'a été signalé notamment pour son succès et sa complexité - il y avait de nombreuses activités de production d'aliments transformés et d'artefacts dans trois ateliers artisanaux différents -. Toute l'organisation complexe du projet était entre les mains des burundaises à l'exception de la gestion administrative et de la *commercialisation des produits*. *Le projet avait duré 17 ans (!) toujours géré par les coopérants expatriés*.

¹⁵ Pour approfondir la problématique je vous propose l'étude des écrits suivants : Tanella Boni, « *Solidarité et insécurité humaine : penser la solidarité depuis l'Afrique* », Diogène, n° 235-236, Paris, mars-avril 2011 ; - Tanella Boni, « *Qu'est-ce que la solidarité ?* », 16 février 2010 ; - Pierre Micheletti, *Humanitaire. S'adapter ou renoncer*, Hachette, coll. « Marabout », Paris, 2008 ; -Philippe Ryfman, *Les ONG, La Découverte*, coll. « Repères », Paris, 2009.

- a. il y a une demande généralisée d'augmenter les ressources financières à allouer à la coopération au développement pour rendre crédibles les politiques qui en découlent - au moins 0,7% du revenu national brut des pays donateurs -. Cette demande est portée par les ONG et agences des pays donateurs mais aussi par les associations et gouvernements des pays bénéficiaires ;
- b. les politiques de coopération ont soutenu les mêmes engagements pendant des décennies, dépensant d'importantes ressources financières sans atteindre les objectifs fixés¹⁶. Cette critique accuse l'aide d'être contre-productive, guidée par une logique fallacieuse de planification par le haut des processus de changement, qui devrait plutôt être remplacée par une logique de marché plus naturelle et une expérimentation à petite échelle. Les limites d'une logique et d'un mécanisme d'aide pervers, sont également soulignées ; celles-ci finissent par renforcer les systèmes clientélistes et la corruption dans les pays bénéficiaires, retardant le processus de développement et de démocratisation au lieu de le favoriser.
- c. enfin, beaucoup dénoncent l'inefficacité de petits projets, jugés incapables d'affecter les processus globaux de développement et, par conséquent, l'inutilité de l'aide projet et la nécessité de promouvoir des modèles de coopération centrés sur les programmes, les approches sectorielles et l'appui budgétaire public.

Les projets gérés par des ONG et directement par les bailleurs des fonds présupposent souvent une trajectoire unilinéaire de développement sur le mode occidental. L'accusation est qu'ils sont conçus pour formater les sociétés des pays bénéficiaires profitant du fait qu'ils sont exécutés, pour la plupart, dans des états fragiles et sans moyens financiers. A cet égard le reproche est que l'aide internationale est conçu pour contourner systématiquement les Etats bénéficiaires pour faire exécuter ses projets par les ONG et/ou par des entreprises des pays donateurs¹⁷.

Il est incompréhensible qu'aujourd'hui encore les associations, les coopératives et les entreprises des pays bénéficiaires de l'aide au développement soient obligées d'avoir un partenaire du pays donateur pour accéder au financement alors même qu'il ne sert à rien ; autre question est constituée de coentreprises entre des entreprises du Nord et du Sud.

À la lumière de ce que nous avons rapporté, il est évident que les paramètres par nous mentionnés ci-dessus n'épuisent pas le problème complexe de la coopération au développement, mais ils en constituent une partie importante.

D'autres aspects, que nous évoquerons en termes synthétiques, animent le débat autour des politiques de coopération au développement et nous nous référons notamment au contexte des pays de l'espace subsaharien.

Dans la planification et la mise en œuvre, notamment dans les programmes d'urgence comme la lutte contre la pauvreté ou les pandémies, les réalités et cultures locales sont parfois négligées tant par les ONG que par les organismes donateurs ; alors qu'une implication systématique des sociétés africaines, qui disposent de comportements altruistes et de valeurs spécifiques de "*solidarité*" liées aux coutumes locales, permettrait une plus grande pertinence, et donc une plus grande efficacité, de l'action internationale.

Depuis que la « *solidarité* » est de plus en plus intégrée dans les programmes des agences internationales de coopération au développement, les ONG peuvent être perçues comme l'incarnation d'un ordre mondial,

¹⁶ Aujourd'hui, face au développement économique mondial croissant, nous assistons à un creusement inquiétant du fossé économique qui existe déjà entre les pays industrialisés et les pays en développement.

Les pays pauvres n'ont pas augmenté ; le nombre de pauvres dans les pays riches n'a pas non plus augmenté. Au lieu de cela, le fossé entre les riches, inclus dans les processus de mondialisation, et les pauvres qui en sont exclus, s'est énormément creusé.

¹⁷ A cet égard, nous citons le cas du "*Traité d'amitié, de partenariat et de coopération entre l'Italie et la Libye*" prévoyait un APD - Aide Publique au Développement - annuel d'environ 200 millions d'euros sur une base de vingt ans, soumis à des appels d'offres 100% en faveur des entreprises italiennes en Libye et en échange aussi de contraintes commerciales fortes ou de l'obligation d'acheter des produits au pays donateur.

comme des vecteurs de domination et être accusées de néo-colonialisme¹⁸. Cette accusation est étayée par de nombreux exemples d'organisations de coopération internationale qui n'ont pas créé d'associations locales correspondantes, mais ont créé leurs propres structures sur leurs territoires d'intervention respectifs. Afin d'éviter que la solidarité internationale, surtout en Afrique, ne soit parfois perçue avec ambivalence : soutien précieux ou facteur de domination culturelle divers donateurs ont, au fil des années, apporté des corrections aux appels.

Par exemple EuropeAid (structure de coopération de l'UE) a déjà pris en compte cet aspect, en obligeant les ONG à avoir un partenaire local et plus récemment a permis un accès direct aux organisations des PVS - Pays en Voie de Développement - pour participer directement aux appels d'offre.

Une démarche similaire a été initiée par l'AICS - l'Agence Italienne de Coopération au Développement - qui a permis aux associations locales d'avoir un accès aux « *Bandi Paese*¹⁹ - *country calls* » comme chef de file avec l'obligation d'avoir une ONG italienne partenaire ; dans ce cadre, l'ARKDR a directement bénéficié du financement du projet *Retour au Fleuve - Formation et information pour le développement agricole en faveur des jeunes résidents et migrants de retour dans la Région de Kayes* -.

L'ONU et la Banque mondiale permettent également l'accès aux appels d'offres directement aux associations, coopératives, organismes publics des pays en développement ; l'ARKDR a participé et obtenu le financement du projet *Appui à la démocratisation du Mali par la programmation radiophonique participative* par le FNUD.

En Italie et dans d'autres pays de l'UE, de nombreux donateurs autorisent l'accès à des associations reconnues par leurs gouvernements respectifs en Afrique et dans d'autres pays pour participer directement à des appels d'offre tels que la Table Vaudoise, l'Union Évangélique Baptiste d'Italie, l'Union Bouddhiste Italienne et plusieurs fondations²⁰.

Enfin, compte tenu du temps disponible pour notre intervention, non pas parce qu'il est marginal, nous signalons le problème inhérent au rôle des institutions gouvernementales, centrales et périphériques, dans les pays bénéficiaires, qui ont souvent des visions et des outils très faibles et ne disposent même pas des normes législatives, capables de soutenir les efforts des associations locales engagées, notamment en milieu rural, dans des projets de développement.

Sur cet aspect, je donnerai un exemple concret : à Marena, les oignons sont produits en grande demande localement ; mais en 2021, ils ont dû faire face à l'arrivée des oignons provenant du Maroc et même de l'UE à des prix inférieurs. Ces produits, en particulier ceux de l'UE, concurrencent déloyalement les productions locales car les entreprises exportatrices reçoivent un soutien économique important dans les pays où elles opèrent pour "l'internationalisation" - l'exportation - de leurs productions, ce qui signifie que les produits peuvent être placés sur des marchés étrangers à des prix très bas malgré des coûts de production supérieurs à ceux des pays subsahariens.

De nombreuses associations en Afrique, et au-delà, soulignent également les risques des politiques d'aide alimentaire car elles sont perçues comme un soutien aux entreprises productrices d'aliments dans les pays donateurs, alors que des produits alimentaires identiques et/ou similaires sont produits dans les pays bénéficiaires et à des prix plus avantageux qui d'ailleurs ne sont pas utilisés. Cette activité, à plusieurs

¹⁸ Pour la critique des programmes d'aide étrangère, je suggère le texte de **Peter D. Boone**, *Politics and the Effectiveness of Foreign Aid*, NBER Working Paper No. w5308, 2010.

¹⁹ La coopération italienne dispose de plusieurs bureaux décentralisés par zone géographique ; le siège de Dakar a juridiction sur 9 pays dont le Mali.

²⁰ Cependant, il convient de noter que l'accès à ces appels d'offre n'est pas aisé car ils sont souvent publiés en italien et le remplissage d'un formulaire en italien ou en anglais est requis, un facteur qui limite la participation à de nombreuses associations africaines qui pour y participer doivent rechercher le soutien à des associations ou des personnes en Italie. La même situation se produit au moment de présenter les rapports d'avancement descriptifs et financiers toujours demandés en italien.

reprises, a provoqué des rendements économiques négatifs aux paysans puisqu'elles génèrent une saturation de la demande et par conséquent une baisse des prix. Dans ces cas nombreux sont ceux, parmi les organismes de coopération tant des pays donateurs que bénéficiaires, qui suggèrent qu'il serait plus efficace de fournir de l'argent ou des bons aux individus ou aux communautés qui ont besoin de nourriture, car cela ne compromettrait pas les revenus des producteurs et commerçants locaux, comme c'est le cas avec l'aide à travers la fourniture de produits alimentaires.

Pour l'ARKDR et ses associations, coopératives, GEI qui s'occupent de développer la filière agricole et zootechnique, notamment la transformation des produits agricoles saisonnièrement excédentaires et de l'élevage avicole, il vaudra la peine de revenir sur cette question car le système alimentaire mondial est sous pression car il ne sera jamais capable de répondre à la demande croissante de nourriture. Entre 2005 et 2009, l'aide alimentaire a pu satisfaire seulement 70% des appels lancés par les Nations Unies. En 2010 le taux est tombé à 63 %. La demande d'aide alimentaire pourrait doubler au cours de la prochaine décennie vu que le système présente déjà de graves lacunes.

Dans cette conjoncture internationale d'augmentation de la demande alimentaire, le Mali, et les terres irriguées en aval du barrage de Manantali, constituent une cible d'acquisition massive de terres. Cependant, il n'est pas facile d'obtenir des chiffres précis sur l'ampleur de ce phénomène dans le pays, en raison du manque de transparence de ces transactions.

Selon le GRAIN²¹ au Mali le total de la superficie des terres agricoles déjà sous contrôle étranger pour la production agroalimentaire et d'énergies renouvelables est de 372 167 hectares.

3. Conclusions

Le débat en cours au niveau mondial, qui implique l'UE comme le plus grand bailleur de fonds des interventions (programmes et projets) dans les pays en développement et par conséquent l'Italie, nécessite un nouveau paradigme de la coopération internationale au développement.

Le débat en cours au niveau mondial, qui implique l'UE comme le plus grand bailleur de fonds des interventions (programmes et projets) dans les pays en développement et par conséquent l'Italie, nécessite un nouveau paradigme de la coopération internationale au développement qui doit prendre en compte le besoin de transparence fortement réclamé par les populations des pays donateurs comme bénéficiaires.

Les principales orientations sur lesquelles l'aide au développement de l'UE sont étroitement interconnectées aux objectifs de développement durable des Nations Unies, dans cette optique les institutions de l'UE collaborent et fournissent des financements pour aborder prioritairement les aspects suivants du développement durable :

1. éliminer la pauvreté et la faim sous toutes leurs formes et assurer la dignité et l'égalité de genre ;
2. protéger les générations futures de la destruction de l'environnement et de l'épuisement des ressources - changement climatique - ;
3. assurer une vie prospère et enrichissante en harmonie avec la nature
4. éradiquer les conflits afin de créer des sociétés pacifiques, justes et inclusives.

La mise en œuvre de cette coopération au développement, selon le programme, doit se réaliser par le biais de partenariats dans le monde entier en relation étroite et durable entre les communautés locales, les ONG et les individus, mais aussi avec les entreprises.

Dans toutes les réunions avec les gouvernants et les associations de la société civile, tant dans l'UE que dans les pays bénéficiaires, a été soulignée la nécessité que les parlements des pays bénéficiaires devraient être soutenus de manière appropriée pour leur permettre d'adopter des politiques nationales de bonne gouvernance ; une gestion transparente de fonds affectés à l'aide au développement ; de renforcer leurs

²¹ GRAIN, *Accaparement des terres et souveraineté alimentaire en Afrique de l'Ouest et du Centre*, août 2012, dans : <https://www.grain.org/article/entries/4565-accaparementdes-terres-et-souverainetealimentaire-en-afriquede-l-ouest-et-du-centre>

capacités et d'améliorer la responsabilité nationale par rapport à la consolidation des droits humains des femmes et des jeunes notamment résidents en milieu rural afin de contenir le phénomène migratoire qui appauvrit les communautés et génère des conflits.

Dans le contexte de la Région de Kayes, je crois que le projet FNUD donne à l'ARKDR, à ses associés et surtout aux communautés rurales l'opportunité de saisir ce occasion et de n'être protagoniste qu'en élaborant une stratégie de développement à travers le traitement participatif des contenus : les populations résidentes des 20 communes impliquées dans le projet pourront fournir les lignes sur lesquelles centrer les projets futurs.

Par ailleurs, la confrontation avec les élus des collectivités territoriales - communes, régions, etc. - et dans les organismes publics nationaux peuvent être stimulés par les activités du projet FNUD/ARKDR, comme c'est le cas avec cette conférence, dans la promotion de la bonne gouvernance, dans la lutte contre la corruption et dans l'élaboration de stratégies de développement qui tiennent dûment compte des demandes des différentes communautés pour les valoriser et les protéger également des intérêts extérieurs, y compris des politiques de coopération erronées.

4.4. La redevabilité, problèmes de développement et crise gouvernemental

Diatourou DIAKITE, économiste

DOUBLE REDEVABILITE DES ACTEURS DU DEVELOPPEMENT-

Pour rendre compte, il faut être responsable, avoir des devoirs vis-à-vis de sa communauté ; et cela n'arrive pas spontanément. Il y a un long parcours qui caractérise le processus démocratique à savoir :

- Recours au peuple pour concevoir ensemble un devenir commun, sans aucune contrainte extérieure.
- Choisir les personnes chargées des différentes fonctions de réalisation du projet collectif, ce qui conduit aux élections et à la redevabilité des mandataires aux mandants.
- Réalisation collective du projet commun, ce qui implique la responsabilité de chaque citoyen face à ses droits et à ses devoirs. Si vous ne remplissez pas votre devoir de citoyen dans le cadre du vivre ensemble, vous ne pouvez demander de comptes à vos mandataires, tel est le cas du citoyen qui ne paie pas ses impôts, ne participe pas aux actions collectives ou qui collabore avec l'ennemi en ces temps d'insécurité.
- Si chacun comprend, s'approprie, maîtrise et joue sa partition dans la construction du devenir collectif alors mandants et mandataires sont en démocratie et en posture de double redevabilité.
- Cette double redevabilité permet des actions correctives à la satisfaction de tous.

LES CONDITIONS DE GOUVERNANCE QUI RENDENT OPERANTE LA DEMOCRATIE :

- L'encadrement des collectivités
- La formation citoyenne qui est, au Mali, le talon d'Achille des formations politiques et de leurs élus.
- **L'équité** à savoir : sanctionner la faute et récompenser le mérite, voilà la condition d'autorité de l'état et de ses démembrements. Donner l'avantage à celui qui ne le mérite pas c'est troubler l'ordre et la justice.
- La communication
Sur les plans politique, administratif, environnement des affaires, l'Etat a confectionné des outils que les citoyens n'arrivent pas à s'approprier faute de communication éducative. C'est là que la radio rurale est l'instrument incontournable de la communication pédagogique répétitive pour rehausser continuellement la manière de comprendre, d'appropriation et d'agir des acteurs de la démocratie et du développement.

LA PROBLÉMATIQUE DU DEVELOPPEMENT :

1 Définition du sous-développement :

Le sous développement n'est pas un manque de ressources, mais l'incapacité à tirer profit de ses ressources.

2 Définition du Développement :

- Le Développement est une transformation profonde des structures économiques, sociales, politiques et culturelles :
- Son objectif, sa concrétisation c'est vivre mieux, avoir plus, savoir plus et valoir plus.
- Sa Méthodologie : provoquer le vouloir être plus.
- Ses Moyens :
 - ✚ **Organisation** : sans organisation pas possible de canaliser les équipes et d'utiliser rationnellement les moyens disponibles afin d'atteindre les objectifs visés, d'où la nécessité de recherche constante d'une meilleure organisation des efforts.
 - ✚ **Entente et actions convergentes** :

Une action avec une communauté d'hommes et de femmes divisés et méfiants les uns à l'égard des autres, c'est courir un échec certain.

✚ **Motivation** : soutenir les aspirations à vivre mieux, à avoir plus et à valoir plus.

✚ **Rôle des pouvoirs publics** : encourager une communauté donnée avec des actions choisies pour leurs impacts réels sur les conditions de vie et de travail des populations. Distribuer des vivres aux nécessiteux, c'est bien, mais les aider à cultiver des céréales, à se dépasser et à se prendre en charge est encore mieux.

3- LES MOYENS ET CONDITIONS DU DEVELOPPEMENT :

Par rapport aux besoins de développement économique, nous n'avons que les ressources naturelles comme actif principal de notre stratégie de développement ; mais les ressources naturelles ne sont que des potentialités qu'il faut transformer en richesses à travers l'action humaine.

4- Politique de gouvernance locale :

Compréhension, appropriation, maîtrise et application des outils juridiques, administratifs, scientifiques et technologiques à notre praxis.

5- Protection et amélioration de l'environnement :

- Pollution minière
- Feux de brousse et protection de la forêt
 - Amélioration du cadre et conditions de vie et de travail des populations.

Le sous-développement n'est pas un manque de ressources, mais l'incapacité scientifique, technique et managériale à tirer profit de ses ressources.

Le Mali en général et la Région de Kayes en particulier dispose de ressources immenses sans parvenir en tirer profit :

- Des gisements d'or, de diamants, de bauxite, de cuivre, d'uranium d'une part

Et d'autre part :

- Terres d'agriculture et d'élevage
- D'eaux et de forêts
- De potentiels fiscaux inexploités

Pour tirer profit de ses ressources, *il faut être acteur de l'histoire* c'est-à-dire *celui qui suscite et conduit le changement*, le passage d'un type de société à un autre ; **passer d'objet à sujet de l'histoire.**

Comme nous ne pouvons pas changer le passé, *il nous revient d'orienter et de changer l'avenir en posant des actes qui engagent et changent le cours de l'histoire.*

C'est ce saut qualitatif et quantitatif réfléchi, orienté, constant et rigoureux qui peut rompre le cercle vicieux du sous-développement à travers la conception, l'adoption et la construction collectives de ce que nous voulons devenir. C'est ce processus de conception et de réalisation collective, sans aucune contrainte extérieure qui caractérise la démocratie. Les élections ne sont qu'une méthode de choix des mandants pour une mission précise dans une période déterminée. Ramener la démocratie aux élections c'est prendre la branche pour le tronc. En dehors de cette *action collective participative*, nous resterons dans le meilleur des cas des révoltés, mais jamais des porteurs de progrès.

Gouvernance : La gouvernance (la bonne) c'est l'utilisation efficace des ressources pour la satisfaction des besoins de la majorité de la population.

Quelle gouvernance locale ?

Susciter et conduire le progrès, le passage d'un type de société à un autre revient en priorité à l'Etat et à ses démembrements régionaux et communaux d'où l'importance exceptionnelle de la gouvernance locale en tant que relais entre la base (peuple) et le sommet (autorités supérieures de l'Etat). En tant que tels, les responsables locaux sont acteurs de la conception, de la coordination et de l'exécution des tâches de développement.

Gouvernance locale et Ressources naturelles

« Les ressources naturelles sont considérées comme le seul actif des pauvres sur lequel on peut bâtir une stratégie de sortie de la pauvreté »

Mais les ressources naturelles ne sont que des potentialités qu'il faut transformer pour en faire des richesses. Mais les richesses découlant de l'exploitation des ressources naturelles ne peuvent engendrer prospérité pour la majorité que si elles sont judicieusement affectées à la croissance économique et au développement humain, d'où la problématique centrale de la gouvernance à travers la liaison exploitation des ressources naturelles et développement économique et social.

Au niveau local, l'une des difficultés essentielles est l'amélioration de la communication et de la coopération entre autorités locales et opérateurs économiques locaux et étrangers. Cette communication et cette coopération ne peuvent être efficaces, profitables au développement local que si elles sont menées de façon collégiale et transparente. Les résultats (positifs et/ou négatifs) doivent être portés à la connaissance des administrés et de l'autorité de tutelle avec des propositions concrètes découlant des réalités locales. La transparence établit la confiance des populations, mais aussi des opérateurs économiques qui seront plus enclins à contribuer au budget local et aux opérations de développement.

LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL

Le développement économique et social, c'est la production suffisante de biens et services pour satisfaire les besoins de la majorité de la population.

Produire suffisamment de biens et services est une chose, les affecter à la satisfaction des besoins de la majorité du peuple en est une autre.

L'accumulation de richesses sans vision et sans contrat social portés par une forte volonté politique est une machine aveugle et inégalitaire, d'où la nécessité d'une liaison dialectique entre croissance économique et satisfaction des besoins du peuple.

Il peut y avoir croissance économique sans développement humain, mais il ne peut y avoir de développement humain sans croissance économique.

Si le développement économique est la croissance du gâteau à partager (PIB), ***le développement humain porte sur le bien-être de l'homme.*** On peut citer entre autres :

- Santé, éducation, formation
- Emplois et revenus
- Amélioration du cadre et des conditions de vie et de travail
- Paix et sécurité
- Justice et démocratie

Le développement humain durable consiste à satisfaire les besoins actuels sans compromettre ceux des générations futures. Cet aspect du développement est très important dans l'exploitation des ressources naturelles en général, et des ressources non renouvelables en particulier.

PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT : LE MALI EST EN DANGER

Aujourd'hui planent sur le Mali, les dangers environnementaux suivants :

- Suite à l'exploitation minière, pollution :
- Des cours d'eau
- Des nappes phréatiques
- De la flore et de la faune

Ces pollutions menacent la vie de l'homme dans les zones minières, sans que nous prenions conscience de la gravité de ces dangers à leur juste mesure.

En l'absence de contrôles et de sanctions appropriés, on peut affirmer que le Mali fait semblant de protéger son environnement.

La protection de l'environnement est un travail permanent qui exige une éducation civique à hauteur des enjeux et exigences du sujet d'une part, mais aussi une pratique rigoureuse de longue durée d'autre part, afin de changer les mentalités et les comportements.

L'environnement n'est pas un problème circonstanciel, il est l'une des composantes de la vie. La préservation et l'amélioration de l'environnement n'est possible qu'à travers des pratiques à ancrer dans notre culture (manière de penser, de sentir et d'agir)

La protection de l'environnement est un problème de gouvernance par excellence, et transversale :

- Au réarmement culturel
- A toute pratique politique dédiée au développement humain durable
- A l'exploitation des ressources naturelles
- A la santé, au cadre et conditions de vie de l'homme

Parler d'environnement et poser périodiquement des actes ne suffisent pas. Pour que la lutte porte il faut qu'elle fasse partie de l'éducation citoyenne d'une part, et que les actes dégradants posés soient sanctionnés d'autre part. Qui dit éducation dit Famille et école qui sont porteuses d'éducation citoyenne. Cette éducation est capitale quand on sait que l'éducation civique est supprimée depuis plus de 40 ans dans les écoles au Mali.

Dans la pratique quotidienne, les sanctions au double sens du mot sont nécessaires pour l'équité quand on sait l'indiscipline, la corruption et l'impunité qui règnent en maître au niveau des pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire au Mali. Dans de telle circonstance, la gouvernance à un corps mais pas d'âme. ²

La gouvernance environnementale au Mali se caractérise particulièrement dans deux domaines :

- L'exploitation minière qui est entrain de polluer nos cours d'eau, nos nappes phréatiques, nos terres d'agriculture et d'élevage
- La lutte contre les feux de brousse caractérisée depuis l'indépendance par le mimétisme, l'absence de réarmement culturel, matériel et logistique face à l'ampleur du problème

Depuis l'indépendance, des idées reçues sont appliquées de façon mécanique. C'est le cas des feux de brousse. C'est bon de lutter contre les feux de brousse si seulement si on a les moyens de la faire. Depuis l'indépendance (61 ans), il n'y a pas eu une seule année sans que les collines de Koulouba et Point G qui dominent la capitale ne soient brûlées au vu et au su de tout le monde. Les eaux et forêts n'ont ni personnel suffisant ni équipements pour lutter contre les feux de brousse.

Avant l'indépendance, il y avait une pratique rudimentaire qui atténuait l'effet des feux de brousse. Il s'agit des feux précoces. Sans les feux précoces quand l'incendie commence en brousse en Mars-Avril-Mai, non seulement on ne peut pas l'éteindre, mais le feu brûle toute la forêt et tue toutes les jeunes pousses.

En attendant que le pays ait un jour les moyens humains, logistiques et matériels de lutte contre les feux de brousse, **il faut revenir aux feux précoces**. Depuis 61 ans, chaque année toutes les forêts du Mali sont atrocement brûlées en Mars-Avril-Mai en accentuant la déforestation par l'élimination des jeunes pousses sans perspectives de reconstitution. Ainsi, nous avons 112 forêts classées de plus de trois millions d'hectares, toutes en état de dégradation avancée.

6- PROBLÉMATIQUE AGRO-SYLVO-PASTORALE :

- Gestion Foncière efficiente
- Maîtrise de l'eau
- Infrastructures et Equipements de transition économique rurale.
- Financements adaptés
- Formation des acteurs ruraux
- Encadrement
- Agro industrie
- Agrobusiness
- Formation continue de Capital
 - ✚ Rôle de l'Etat et de ses démembrements
 - ✚ Rôle des partenaires non étatiques

7- CONDITIONS DE REUSSITE DU DEVELOPPEMENT RURAL :

- ❖ Vision du Développement rural
- ❖ Champs prioritaires dans un secteur ou tout est à faire en matière de transition scientifique et technologique, face aux menaces du changement climatique qui menace la survie des zones sahélo-sahariennes.
- ❖ Vecteurs de développement : Réarmement culturel en tant que capacité de compréhension et de création en ces temps de changement d'époque sous l'impulsion de la science et de la technologie.
- ❖ Savoir et Pouvoir mobiliser les moyens nécessaires pour amorcer la pompe du développement rural
- ❖ Gestion équitable des projets
- ❖ Tendre constamment à la transition économique rurale dans un contexte de basculement dans une nouvelle époque scientifique et technologique. Désormais éviter de se contenter du passage de la misère à la pauvreté.
- ❖ Bâtir une nouvelle économie du savoir booster par l'appropriation, la maîtrise et l'application de la science et de la technologie à notre praxis. Nous avons un savoir et un savoir faire qui doivent être valorisés par des approches nouvelles scientifiques et technologiques. Il s'agit d'un retour aux sources et non d'un retour en arrière.

8 – Politique

La **politique** est le principe directeur qui aide l'organisation à prendre des décisions logiques.

9- stratégie

La **stratégie** est un plan complet, conçu pour atteindre les objectifs de l'organisation.

10- Structures et Tactique de développement au Mali

4.5. Les femmes du Sud entre néolibéralisme, colonialisme et discours religieux

Lilia Ghanem, anthropologue, Prof. à l'Université Paris V

Les Médias européennes s'inquiètent de la situation de la femme en Afghanistan après le retour des Talibans au pouvoir, mais durant les 20 ans de présence militaire américaine la situation de la femme n'a pas connu une amélioration notable, y compris l'accès à l'école, et ceci malgré les 1000 milliards de dollars dépensés pour soi-disant autonomiser la femme et démocratiser la société...

1. Ce sont les paroles de Malalai Joya, la militante afghane engagée pour les droits des femmes et des plus opprimés, « Les États-Unis n'ont pas envahi l'Afghanistan pour sauver les femmes », ce n'était que propagande pour justifier l'occupation. Les Afghans hommes et femmes, continuent de souffrir de la faim et restent massivement analphabètes...
2. La plupart des pays pauvres ont connus des guerres et les conflits, souvent engendrés par le capitalisme prédateur dans l'objectif de la main mise sur les ressources, ou pour occuper des zones stratégiques...
3. Ces guerres amplifient les discriminations structurelles. Et ce sont les femmes et les enfants qui paient le plus lourd tribut. Obligées de fuir leurs maisons, les femmes s'exposent à l'isolement, à la solitude, et aux violences psychologiques, physiques et sexuelles. Elles sont considérées comme butin de guerre, et le viol est une arme de destruction massive qui atteint et détruit les femmes, les enfants, les familles. Eau, nourriture et soins tout devient une bataille quotidienne.
4. Avec l'ouverture des marchés dans les années 80, le libéralisme a tout privatisé : la santé, l'éducation, les terres, les biens vitaux. Et ce sont les femmes qui étaient en première ligne de la pauvreté, de la marginalisation, de l'accès aux ressources, eau terres, semences ...
5. Un deuxième point est à relever : ce sont **les Etats** qui impulsent le changement et le progrès de la condition des femmes. C'est l'Etat qui légifère. C'est lui qui réunit les ressources logistiques, humaines et financières pour assurer leur scolarisation et leur promotion. Le code de la famille instauré par Nasser en Egypte interdisait El-Azhar de s'interférer ou légiférer en matière des rapports familiaux notamment sur le voile et rendait obligatoire et mixte la scolarisation des filles et des garçons. En Irak le code de la fille a été changer à plusieurs surprises, celui de 1995 (sous le despote Saddam) est considéré comme l'un des plus avancés dans les pays musulmans, il considérait Charia illégale, interdisait la polygamie, et instaura la parité dans l'héritage. Le Yémen a connu des longues périodes de gouvernements marxistes qui ont réformé radicalement le code de la famille et les droits de la femme.²²
6. Or, Avec les plans structurels imposés par les institutions Britten Wood à partir du milieu des années 70 (qui ont atteint un point culminant en 90) et qui ont affaibli les Etats en faveur des régulateurs nouveaux, la finance et les marchés, on a vu les conditions des femmes régresser notablement ; Le système économique mis en place ne pouvant qu'engendrer corruption et pauvreté. **Or chacun sait que la pauvreté ne peut que marginaliser la femme et l'enfoncer encore plus dans la tradition religieuse ;**
7. Partout où l'Etat de droit a faibli, on a assisté un regain du discours religieux avec au centre la question de la condition des femmes. C'est leur dernier retranchement. Ainsi, depuis un siècle et demi, **l'évolution du statut des femmes constitue à la fois l'un des plus puissants facteurs de transformation de ces sociétés et l'une des conséquences les plus significatives de ces changements.**

²² **Sur facebook et autres internautes** ; des photos circulent qui montrent des femmes égyptiennes, irakiennes ou afghanes des années 50/ 60 qui n'étaient pas voilées avec des jupes courtes, il s'agissait bien sur des élites

Et des citadines, mais c'était accepté par la société de l'époque protégé par un Etat de droit qui ne permettait pas l'interférence du religieux dans la vie publique, alors qu'on assiste aujourd'hui à une régression de la situation des femmes aussi bien **en Afrique du Nord** comme au Moyen Orient.

8. De nombreuses femmes égyptiennes n'étaient pas voilées et aujourd'hui la plupart portent le *hijab* qui couvre leurs cheveux et certaines le *niqab* qui cache également leur bouche. En Tunisie, où l'avortement a été autorisé dès 1954 par Bourguiba – bien avant la France, donc -, il a été remis en cause en 2011 par le parti islamique au pouvoir et a été suspendu durant un temps ; ce même parti a par ailleurs voulu remplacer le principe d'égalité entre hommes et femmes dans la constitution par le principe hiérarchique de « complémentarité ».
9. Les guerres ou les sanctions qui sont des guerres moins couteuses dont l'objectif était de détruire les Etats – nations et souverains pour les ramener aux rangs
Des Etats défailants dirigés par des clans ou communauté religieuses et qui ont ramené le statut et les conditions de vie des millions de femmes à des siècles en arrière.
10. **Pour l'écrivaine palestinienne Sahar Khalifeh l'occupation de la Palestine a empêché un processus de développement de la condition féminine puisqu'il a privé de toute dignité humaine en la projetant dans la souffrance, la pauvreté et la marginalisation aussi bien à l'intérieur des frontières ainsi qu'en tant de réfugiée ;**

11. Souffrir du regard de l'autre

Le voile peut être à la fois stigmatisé (la religion) et symbole (identité)²³ est vécu comme un malaise généré depuis plusieurs années par un discours occidental dominant ethnocentré, visant à accentuer artificiellement et à hiérarchiser les différences culturelles qui le distinguent du monde musulman, ceci à des fins politiques.

12. Pour l'écrivain palestinienne Sahar Khalifé, Nous traversons à présent une terrible crise intellectuelle, sociale et politique. Nous sommes menacés de toutes parts sans savoir laquelle des deux menaces est la plus brutale : d'un côté, l'Occident, dont nous avons déjà subi les manigances, l'exploitation et la colonisation ; de l'autre, l'islamisme, qui tentent à nous ramener à l'âge de l'oppression et des harems. En d'autres termes, nous avons le choix entre un Occident synonyme de liberté et de laïcité, mais aussi de colonialisme, et un islam impitoyable qui appelle à résister à l'Occident, mais qui s'oppose à l'émancipation féminine et sociale. Ainsi le voile et le tchador y sont-ils devenus des objets de peur et d'aversion, à tel point que certains pays ont interdit les tenues islamiques et le port du voile dans les écoles et les lieux publics. On nous accable désormais de préjugés racistes.
13. La vision que ce fait l'occident du monde musulman est complètement erroné. Le monde musulman, pourtant si vaste et hétérogène, n'est désormais perçu qu'à travers le prisme réducteur d'une violence aveugle qui peut surgir n'importe où et à n'importe quel moment, dans le seul but d'agresser un Occident victime de sa réussite économique.
14. On ne peut concevoir le monde musulman comme un bloc uniforme. Les disparités Politiques, historiques et l'évolution socio-économiques ont produits des réalités différentes liées à l'émergence des Etats ou Etat-nations. On ne peut parler du statut de la femme musulmane mais des statuts des femmes musulmane

²³ Les enfants de l'immigration maghrébine cherchent à se démarquer par une autre identité, qui peut se traduire par le style vestimentaire – religieux ou non, le voile, mais aussi par le langage – utilisation du verlan –, par la pratique du rap ou des graffitis, C'est une forme de protestation.

15. Détecter l'évolution de la femme

Il faut d'abord relever que les sociétés des pays musulmans bougent. Elles ont connu à la fois un puissant exode rural, donc une rupture des conditions de vie

Traditionnelles, et une scolarisation très forte surtout en milieu urbain, de plus en plus poussée. Les disparités et les réalités d'un pays à l'autre sont énormes. La réalité est tellement complexe qu'elle ne peut être réduite à des clichés.

16. Dans plusieurs pays, Iran, 60 % des femmes suivent des études supérieures. Ce phénomène retarde le mariage, entraîne une diminution du nombre d'enfants par famille, et des relations différentes des femmes aux hommes (époux et père). Ajoutons de nouvelles pratiques professionnelles, qui donnent aux femmes accès à des positions, des ressources, ... Le monde du travail est de plus en plus investi par les femmes, même si c'est parfois grâce au port du voile qu'elles peuvent y accéder...
17. Par rapport à ce que décrivait Germaine Tillion pour plusieurs sociétés Méditerranéennes (arabes, espagnole, corse, sicilienne, etc.), la situation a beaucoup évolué : l'urbanisation, la scolarisation, la perception d'autres pratiques grâce au cinéma ou à la télévision, ont modifié les comportements.²⁴
18. Au Yémen, les femmes qui manifestaient au côté des hommes ont été menacées de sanctions, mais au lieu de rentrer chez elles, elles ont décidé de défiler de leur côté, respectant à leur façon l'impératif de non-mixité... Ce phénomène d'appropriation de la sphère publique est tout à fait nouveau dans le monde arabo-musulman
19. On a surtout parlé des révolutions du printemps arabe d'un point de vue politique, mais on a moins évoqué les évolutions sociales qui les accompagnaient. C'est pourtant la première fois qu'on voyait des femmes de tous les milieux sociaux manifester dans la rue et exprimer publiquement des revendications ! Jusque-là, elles avaient toujours été cantonnées à la sphère privée, les sociétés musulmanes connaissant une certaine ségrégation entre hommes et femmes.

Perspectives

Quelques enjeux me paraissent urgents :

- 1- Réduire la fracture sociale,
- 2- Abolir à terme la ségrégation spatiale.
- 3- Le rôle de l'Etat est déterminant pour intégrer les gens par le travail, dans la fonction publique par exemple. Les lois contribuent souvent à changer les structures mentales. En 1954 soit au moment de l'obtention de l'autonomie interne, 12 % seulement des tunisiens étaient scolarisés mais la volonté politique tunisienne a bousculé les mentalités en imposant une autre vision du rapport hommes/femmes.
- 1- Irradier la discrimination à l'emploi comme au logement.

Appliquer la parité et l'équité entre hommes et femmes en matière de formation et de recrutement,

²⁴ Notons que de plus en plus de femmes reçoivent une éducation dans le monde arabe. Presque toutes les filles de la région MENA vont à l'école et les femmes sont plus nombreuses que les hommes à poursuivre des études universitaires. (Sources : BM +(WEF) Forum Economique Mondial)

4.6. Pas de salut pour les peuples sans souveraineté alimentaire

Lilia Ghanem, anthropologue, Prof. à l'Université Paris V

1. «*LA faim n'est pas une calamité naturelle*», reconnaît M. Olivier De Schutter, rapporteur spécial des Nations unies pour le droit à l'alimentation. Elle est essentiellement le fruit de choix politiques inadaptés. **Ce constat apparaît, à la fois, terrible et salutaire.** Terrible par son ampleur (on vient d'évoquer les chiffres) et Salutaire parce qu'on pourrait éviter la crise alimentaire en effectuant d'autres choix de société.
2. On met en cause à l'heure actuelle à la superposition des crises ou le fameux « *cocktail explosif des trois C* », à savoir « *les conflits, le Covid-19 et le changement climatique* ».
3. La famine, est avant tout une résultante **d'un type de développement** qui marginalise le paysan, la terre, et place la terre, la production et la distribution entre les mains des détenteurs de la finance.
4. Les politiques néolibérales et les recettes des institutions financières ont poussé les pays à une politique de restructuration de leurs économie, d'ouverture de leurs marchés, avec pour recette une agriculture tournée vers l'exportation pour pouvoir rembourser les dettes ; (ouvres toi sésame) Les accords de libre échange ont été aussi une source de pression importante de **privatisation des semences** et des savoirs liés aux semences. Il suffit de voir les sévices de **Monsanto** (Irak)
5. On connaît les conséquences : appauvrissement des petits paysans qui se sont vus perdre leurs terres, leurs ressources en eau, et leur environnement se détériorer. Ce qui a mis en déficience la balance alimentaire et contribuer à alourdir l'endettement. **Les politiques d'austérité ont impacté gravement les couches populaires. A la place on a instauré des cultures d'exportation intensives et épuisantes pour les sols, dont les recettes ne couvrent qu'une partie infime des importations**
6. La famine des pays des derniers 20 africains, n'est pas un accident, « elle est la conséquence d'une politique des pays riches vivant au détriment des pays pauvres. D'un côté, nous continuons de protéger et de subventionner nos agricultures. De l'autre, on a forcé les pays africains à abandonner leurs programmes d'aide et imposé une ouverture totale de leurs marchés. « **Nous étouffons leur agriculture, qui ne s'est pas beaucoup développée depuis 30 ans. La très grande majorité des paysans pratiquent encore une agriculture de subsistance, incapables de résister aux changements climatiques, qui engendrent de plus en plus de sécheresses.**
7. Au cours des dernières années, l'Afrique a acheté de 25 % à 30 % des céréales dont elle a eu besoin. L'Asie a continué elle aussi d'importer, tout comme
8. Les conséquences de ce phénomène de libéralisation de l'économie des pays du tiers monde, dépasse de loin les pays des **derniers vingt** pour toucher des pays qui étaient encore hier considérés parmi des pays assurant leur souveraineté alimentaire, comme le Maroc²⁵, la Syrie, et l'Irak ; Certes ces deux derniers ont été touchés par des guerres destructives qui sont venus à bout de leurs agriculture et leurs sols ; Le Liban

²⁵ le « Plan Maroc Vert » vise à soutenir le secteur de l'agrobusiness exportateur et se soucie peu d'assurer l'alimentation à la population. Les subventions et les facilités fiscales sont conçues pour maximaliser les profits du grand capital agricole. Le pilier principal de ce plan est la **création de grandes exploitations intégrées** (les 'agrégations' du Plan Maroc vert), agricoles, commerciales, industrielles et exportatrices auxquels la majorité des petits et moyens agriculteurs sont soumis, intensifiant le processus de leur appauvrissement;

aussi a vu sa plaine de Bekaa qui nourrissait jadis l'armée romaine se détériorée par 6 guerres israéliennes qui ont détruits sols et nappes nephratiques

9. **Les conflits** sont considérés toutefois « *la principale cause de la faim* depuis la pandémie, poussant plus d'un demi-million de personnes dans des conditions proches de la famine, **soit six fois plus** » **qu'en 2019, indique Oxfam. Parmi les 155 millions d'êtres humains en situation de crise alimentaire, deux sur trois vivent dans un pays en guerre ou en conflit**
10. Parmi les foyers de **faim extrême identifiés par Oxfam : le Yémen, l'Afghanistan, la région sahéenne d'Afrique de l'Ouest, le Soudan du Sud, qui ont vu leur situation s'aggraver encore en 2020.** Pour les trois quarts d'entre eux, il s'agit de ruraux, essentiellement des agriculteurs. Ils sont 204 millions en Afrique subsaharienne, où l'espérance de vie recule depuis vingt ans.
11. Le rapport du PNUD de 2019 décrit les taux de pauvreté dans les trajectoires de conflit et d'absence de conflit et montre que sans conflit, le taux de pauvreté au **Yémen**²⁶ pourrait chuter de façon spectaculaire. Bien que le taux de pauvreté du pays ait commencé à augmenter en 1998 en raison de la faible croissance économique, **le conflit qui a débuté en 2015 a accru la profondeur de la pauvreté de 600%**, montrant la relation entre le conflit et la pauvreté au Yémen. La proportion de la population yéménite qui vit actuellement dans la pauvreté, définie comme oscille **autour de 75%**.
12. **Yemen : La révolte des nus-pieds contre les émirs de l'or noir**
 - **Le Yémen, ce pays connu comme la plus vieille civilisation agraire, celle du Barrage Ma'erb, et la plus énigmatique architecturale celle de Sana sa capitale, meurt de faim ?** Ce pays est classé aujourd'hui comme le plus pauvre du Moyen-Orient, il est confronté à une crise humanitaire massive qui ne cesse de s'aggraver. Frappes aériennes et affrontements meurtriers ont forcé plus de 3,1 millions de personnes à fuir leur foyer depuis mars 2015. 21 millions de personnes, soit 82 % de la population, ont besoin d'aide humanitaire, tandis que 14,1 millions de personnes n'ont pas les moyens de manger à leur faim.
 - **Comment peut-on concevoir un pays comme le Yémen, dont 70% de sa population vit de l'agriculture, dépendant de l'extérieur pour 80% de son alimentation en temps normal.**
 - La famine est une conséquence directe de la guerre menée contre ce peuple par une coalition de pétromonarchies et de l'occident²⁷ et du blocus imposé sur lui par cette coalition avec un aval des nations unies. Deux des délégués de nations unies ont démissionné pour dénoncer ce massacre, mais le blocus continue et les pays comme la France, l'Angleterre continue à vendre des armes à leurs clients criminels ; le fait que la cholera a ravagé le pays en plus de la pandémie n'a pas stoppé la guerre.
 - L'image que nous renvoie la guerre du Yémen c'est le soldat yéménite avec ses sandales de fortune, ou pieds nus, s'alimentant des feuilles d'arbres, mais continue à résister contre l'armée riche des émirs à armement hyper sophistiqué

2. Le rapport sur le « développement humain du Yémen » de la PNUD considère que le Yémen est en effet en proie à une **contradiction dans laquelle se débattent la plupart des pays soumis à l'ajustement structurel.** D'un côté, des pressions à la fois locales et internationales sont exercées pour promouvoir la démocratisation et la participation citoyenne, à la suite notamment des processus de libéralisation politique, qui ont instauré un certain degré de pluralisme. De l'autre, l'appauvrissement massif de certaines couches de la population, en particulier des classes moyennes, engendre des pressions sociales et politiques qui remettent en cause le fonctionnement de l'Etat et dénoncent la confiscation par les groupes au pouvoir des mécanismes de décision et d'allocation des ressources publiques. Il en résulte un renforcement des fonctions de maintien de l'ordre et de répression, qui tend à freiner les processus de démocratisation. Dans ce contexte, le champ du droit et des droits est subsidiaire et demeure soumis aux impératifs de reproduction des structures de pouvoir.

- Cette guerre est délibérée, la décision d'affamer ce peuple est prise dans les haut lieux de ceux qui gouvernent le Monde ; Est-ce que c'est un hasard que des organisations notoires **comme Oxfam** et des milliers de pétitions signées par des artistes et personnalités morales réclament de « **Ne pas utiliser la faim comme arme de guerre** » et de scander « **Cesser la guerre et le blocus pour que cesse la famine** »
- La famine est devenue une arme de guerre. Le recours aux sanctions économiques est devenu une pratique quasi systématique de la part des Etats-Unis et de l'Union européenne. Cette forme d'hostilité appliquée aux gouvernements qui déplaisent à Washington présente l'avantage d'être peu visible médiatiquement et donc sans dommage pour ceux qui les initient. Or, ces pratiques ont des conséquences catastrophiques sur les populations civiles notamment les plus démunies et les plus vulnérables : enfants, femmes, vieillards.
- Aujourd'hui le Yémen est en proie à une crise humanitaire semblable à celle de l'Irak²⁸. La quasi-totalité de la population, soit 24 millions de personnes, a besoin d'une assistance humanitaire. **Selon l'UNICEF, on a recensé début 2018 la mort d'un enfant toutes les dix minutes en raison des actes militaires et des sanctions économiques ; 2 millions d'enfants souffrent de malnutrition.** L'effondrement des infrastructures sanitaires et d'accès à l'eau a privé 9 millions d'enfants d'eau potable et des moyens d'assurer leur propre hygiène ; le choléra et la diarrhée se sont répandus de façon massive dans le pays.

Conclusion

Le problème fondamental à poser aujourd'hui : **quel modèle agricole permettrait de nourrir les neuf milliards d'êtres humains que comptera la planète en 2050 ?**

Les solutions de rechange, techniquement réalistes et efficaces, constitutives d'un autre modèle de développement, ne manquent pas. Cependant leur identification suppose enrayer celle des causes du marasme.

- **Les Etats du Sud doivent affirmer leur souveraineté alimentaire en relevant leur protection à l'importation et garantissant aux agriculteurs le plein droit à la terre, à l'eau ainsi qu'aux ressources naturelles.**
- **Ne plus utiliser la faim comme arme de guerre et de « garantir un accès humanitaire dans les zones de conflit**
- **Plutôt que le protectionnisme, la souveraineté alimentaire**
- **La souveraineté alimentaire pour supprimer la faim**
- **Il faut considérer les semences comme un « bien commun » ou un « patrimoine des communautés au service de l'humanité »**
- Le droit des peuples à définir leurs propres systèmes agricoles et alimentaires tout en posant les aspirations et les besoins de ceux qui produisent, distribuent et consomment l'alimentation au cœur des politiques alimentaires au lieu des exigences des marchés et des multinationales

²⁸ Chacun de nous se souvient des retombées criminelles des sanctions imposées à l'Irak . L'invasion et l'occupation de l'Irak – illégales au regard du droit international - a coûté la vie à un million et demi d'Irakiens dont la moitié ont été victimes du blocus et des sanctions. La seule interdiction de l'importation du chlore pour assainir l'eau potable a tué selon les chiffres officiels 526 enfants

4.7. Opportunités économiques dans la région de Kayes : potentialités de la région et coopération pour un développement humain durable

Kaourou DOUCOURE, Professeur université Bamako, ancien député élu dans le Cercle de Yélimané

Sigles et abréviations dans le texte

ADR : Agence du Développement Régional

AEP : Approvisionnement en Eau Potable

ARKDR : Association des Radiodiffuseurs pour le Développement de Kayes **CADERKA** :
Coordination des Associations de Développement de la Région de Kayes **CADI** : Coopératives
Agricoles pour le Développement Intégré

CRK : Conseil Régional de Kayes

DRGR : Direction Régionale du Génie Rural

LOA : Loi d'Orientation Agricole

PCTC : Système « Production – Conservation – Transformation – Commercialisation »

PDSEC : Programme de Développement Social et Culturel des Communes

PME : Petites et Moyennes Entreprises

PMI : Petites et Moyennes Industries

PRODIRK : Programme du Développement Intégré de la Région de Kayes

RGPH : Recensement Général des Populations Humaines

RIPRODEK : Réseau pour l'Incubation de Projets de Développement en Région de Kayes

RRK : Radio Rurale de Kayes

SRIKA : Société Régionale pour des Investissements à Kayes

TKLM : Système « Térékolé – Kolimbiné – Lac Magui » **USA** :
Etats Unis d'Amérique

ZES : Zone Economique Spéciale

Introduction

Le Mali traverse en ce moment une crise sans précédent qui met à rudes épreuves toute la société malienne dans toutes les régions administratives du pays. La toile de fond de cette crise malienne à répétition depuis notre indépendance, secouant tout le pays, est essentiellement la **mal gouvernance** dans tous les secteurs de la vie de la nation. Cette crise se caractérise par la menace constante d'explosions sociales liées à l'urgence des exigences sociétales ignorées depuis de nombreuses années, en raison de l'inadéquation des structures de commandement politique et économique.

Le Mali doit tirer cette fois toutes les leçons de la gestion de la crise, envisager des solutions idoines, plus radicales, la traitant définitivement pour jeter les bases d'un **véritable développement humain durable** dans toutes les régions et la **construction d'une nouvelle vraie société démocratique**.

Pour ce faire des axes prioritaires doivent être dégagés, région par région, pour aboutir à des **PLANS SPECIFIQUES DE DEVELOPPEMENT** à partir des potentialités, contraintes et défis spécifiques de chaque région.

Exacerbées par le retard de l'Etat Central à amorcer le développement de leur terroir, les populations de certaines régions du pays ont préféré prendre des armes, avec des velléités indépendantistes. En région de Kayes, les vaillants fils de ce territoire, pour faire face aux conséquences du **mal développement**, ont choisi **les chemins de l'exil, même les plus périlleux et tous azimuts**.

Dans leurs pays d'accueil, les émigrés originaires de la région de Kayes sont organisés en **pyramide** (famille, quartier, générations d'âge, village, Commune, Cercle puis Région) pour leur propre survie puis pour subvenir aux besoins de leurs parents restés aux villages. C'est justement au travers cette forme d'organisation que les **Associations de Migrants de la Région de Kayes ont tissé des Relations Partenariales** pour réussir le développement de leurs localités d'origine, raison de leur départ au péril de leur vie.

La présente Conférence Internationale qui nous réunit aujourd'hui entre dans ce cadre. Nul besoin de vouloir citer ici tous les réseaux de Partenaires de la région de Kayes, « **en toile d'araignées** », comme cela est exprimé dans le **Devenir de la Région de Kayes dans le contexte de la Régionalisation** (K. Doucouré et al. 2017), intervenant pour le développement local ; voire régional. **La Radio Rurale de Kayes (RRK)**, dans l'enceinte de laquelle se tient cette conférence internationale, n'est pas un simple outil de diffusion d'informations et de divertissements tout acabit, mais un **véritable outil de communication** pour renforcer le **développement de la coopération entre les migrants de la région de Kayes de retour au bercail** au travers leur association dite **Association des Radiodiffuseurs pour le Développement de Kayes (ARKDR)** et l'un de leurs partenaires, **Gao- Terra Nuova**, au service du développement local et régional. L'organisation de la **Table Ronde à Kayes**, en 1997, pour le développement humain durable de la région de Kayes en est une parfaite illustration.

L'avènement de la démocratie au Mali en 1992 a permis l'adoption d'une loi sur la décentralisation en 1999 (conformément à la Constitution du 25 février 1992) favorisant considérablement la prise d'initiatives par les populations à la base pour le développement de leur terroir, prioritairement à partir des ressources naturelles propres de chaque localité.

La région de Kayes dispose d'immenses potentialités naturelles dans tous ses Cercles qu'il faut absolument mettre en valeur pour le développement économique de toutes les localités ; voire toute la région et pour le bien-être des populations locales.

Pour ce faire, **la Radio Rurale de Kayes (RRK) et ses Radios Communautaires- Relais**, appuyées par leur Partenaire **Gao- Terra Nuova**, abattent un travail fantastique au quotidien pour informer les

populations locales de l'existence de leurs ressources et des stratégies à mettre en œuvre pour la valorisation de ces ressources.

L'exercice de la présente Conférence Internationale consistera donc à partager tous ces aspects du développement local avec tous les participants à la conférence, notamment avec tous les acteurs au développement de la région, les populations bénéficiaires et ce, dans le cadre du renforcement de leurs capacités pour le **Devoir et le Droit de Contrôle Citoyen**.

1- Présentation Synoptique de la Région de Kayes

1-1 Position Géostratégique

Avec une superficie de 120 760 km², la région de Kayes fait frontière avec trois (03) pays (la Mauritanie, le Sénégal et la Guinée Conakry), position qui est une opportunité pour son développement économique.

1-2 Données administratives et démographiques

La région de Kayes compte sept (07) Cercles, 129 Communes (12 communes urbaines et 117 communes rurales) pour une population totale de 1 993 615 hbts (RGPH-2009).

1-3 Secteurs de développement

Les immenses ressources naturelles de la région de Kayes qui sont des opportunités économiques pour son développement sont réparties entre les Secteurs Primaire, Secondaire et Tertiaire. Une synergie d'actions entre les intervenants dans ces trois secteurs de la vie économique de la région, sous-tendue par une bonne gouvernance locale est un gage pour l'amélioration des conditions locales de vie des populations, avec résorption du chômage des populations les plus vulnérables (les femmes et les jeunes) et réduction significative de l'« **émigration forcée** » à partir de la région.

2- Potentialités économiques de la Région de Kayes

La situation désastreuse du développement économique de la Région de Kayes, malgré les potentialités naturelles qu'elle recèle, résulte du fait que l'Etat central a très souvent conçu et initié des **politiques économiques au nom des populations bénéficiaires sans leur participation**. Il faut donc arrêter avec cette pratique des **bureaux centraux totipotents** par des acteurs qui, le plus souvent, ne connaissent pas la réalité des terrains. La manifestation matérielle de cette situation est l'existence de beaucoup de frustrations sociales.

Il faut absolument associer les populations censées être les bénéficiaires des actions à conduire à l'identification des potentialités de leurs localités, à la conception et à la mise en œuvre des politiques à elles destinées. Cette procédure semble être la meilleure et les canaux de communication dont la **Radio Rurale de Kayes** sont les mieux indiqués pour ce faire.

Aussi, les élus locaux qui sont les premiers responsables du développement local ont – ils le devoir d'associer les populations à l'élaboration des études monographiques de leur terroir, puis à celle des PDSEC et à l'identification des priorités de développement de leurs communes.

Nous vous présentons ici, très sommairement, quelques opportunités économiques de la région de Kayes, qui, si elles étaient exploitées à bon escient, amélioreraient les conditions locales de vie des populations et développeraient la région.

2.1. Capital humain

Le peuple de la région de Kayes est un peuple courageux et bien engagé pour prendre son propre destin en main. Pour ce faire il est prompt à se donner tous les moyens légaux afin d'assurer son bien être puis le développement local.

2.2. Données physiques

Ce sont des données naturelles de la région (position géostratégique, réseau hydrographique, diversité agro climatique et biologique, surfaces agro pastorales, réserves halieutiques, ... etc) offrant beaucoup de possibilités pour conduire une politique de complémentarité de développement entre les différentes zones bioclimatiques de la région de Kayes et ce, conformément à la Loi d’Orientation Agricole (LOA) en vigueur depuis 2006 au Mali.

Cette politique de complémentarité de développement sera issue de la prise en charge des préoccupations des populations locales et des potentialités naturelles des différentes localités de la région, exprimées par la fig 1 ci-dessous :

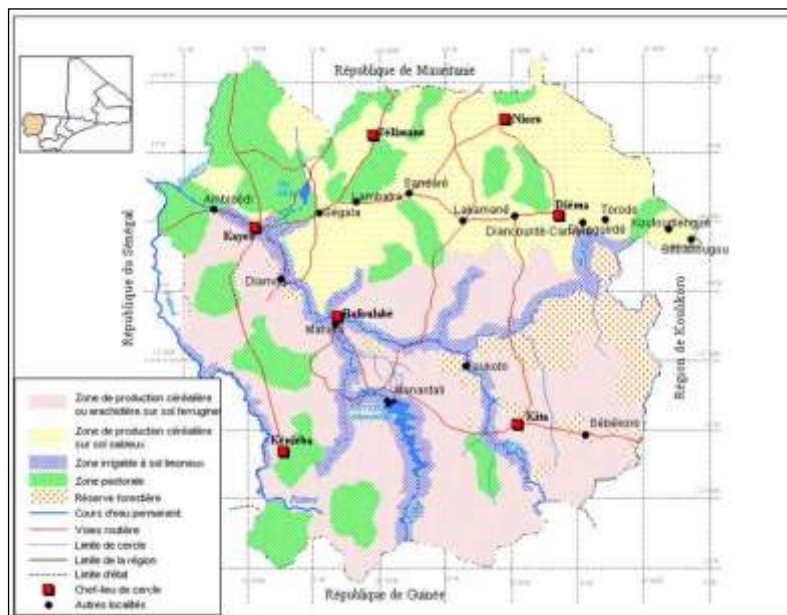


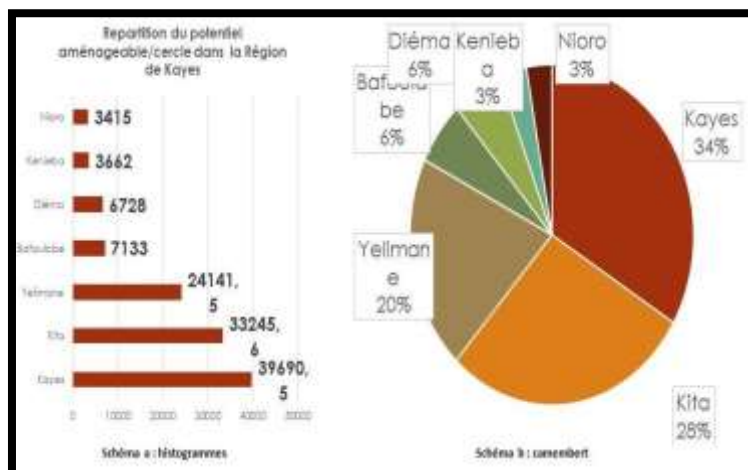
Fig.1 : Données physiques de la Région de Kayes (Source : Conseil Régional de Kayes - CRK, 2015)

2.3 Potentiel en terres aménageables

Ce potentiel est exprimé dans le tableau ci-dessous et par les graphiques de la fig.2.

	Kayes	Bafoulabé	Diéma	Kita	Kéniéba	Nioro	Yélimané	Total
Potentiel (ha)	39690,5	7133	6728	33245,6	3662	3415	24141,5	118 015,6

Tableau montrant le potentiel hydro-Agricole aménageable dans les différents cercles de la



région de Kayes (Source : DRGR-Kayes, d'après l'ADR-2017)

Figure 2 : Schémas représentatifs du potentiel hydro – Agricole aménageable de la région de Kayes (Source : DRGR-Kayes, d'après l'ADR-2017)

2.4 Réseau hydrographique (fig.3)

- **des fleuves et rivières** : le Baoulé, le Bafing et le Bakoye qui forment le fleuve Sénégal ; la Falémé, le Karakoro, la Kolimbiné, la Térékolé, le Wadou, etc, qui sont des affluents du fleuve Sénégal ;
- **des barrages et retenues d'eau** : Manantali; plusieurs micros- barrages et aménagements de bas-fonds ou retenues d'eaux existants ;

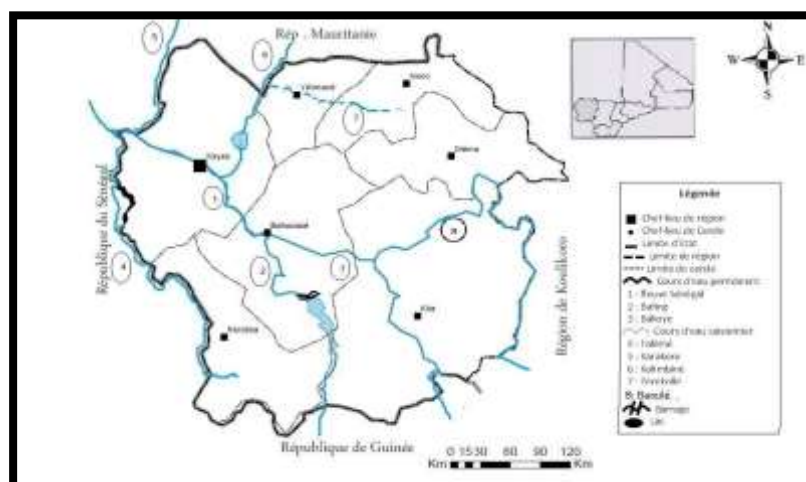


Figure 3 : Carte représentative du potentiel hydrographique de la région de Kayes (source : Données de la Décentralisation-2003)

2.5 Ressources halieutiques

- Les ressources en eau et les infrastructures (barrages) constituent un facteur important de développement du secteur de la pêche ;
- Les opportunités d'aménagements d'étangs piscicoles peuvent contribuer à promouvoir la production halieutique dans la région de Kayes.

2.6 Ressources Sylvicoles et fauniques

La présence d'importantes réserves de flore et faune : les 19 forêts classées que présente la région même si des efforts importants restent à faire en matière de protection des écosystèmes.

2.7 Autres ressources

- **élevage** : bétail, aviculture, apiculture ;
- **produits de cueillette** : fruits naturels dans la région, gommages de toutes les espèces végétales à valeur commerciale ;
- **énergie** : barrages, soleil, autres ;
- **mines** : établir la carte minière de la région.

Nous vous donnons la liste de quelques activités envisageables pour la mise en valeur de certaines des potentialités ci-dessus indiquées (annexe 1). Ces activités constituent **une bréviaire** pour le **RIPRODEK** (Réseau pour l'Incubation de Projets de Développement en Région de Kayes), un véritable outil pour tous ceux qui interviennent dans la région de Kayes, afin de promouvoir son développement économique, social et culturel.

Exemples :

- ✓ Reboisements massifs dans toutes les communes de la région. Cas **spécifique du cercle de Kayes** pour le renouvellement de la **strate à Adansonia digitata** (Baobab) dans les communes de Kolimbiné et de Koulou, ... etc ;
- ✓ Installation de Coopératives Agricoles pour le Développement Intégré (CADI) ou Villages Agricoles (Diamou, TKLM, ... etc) ;
- ✓ Création de centres de formation professionnelle (Toukoto, Bafoulabé...).

3. Rôles et responsabilités des acteurs du développement local et régional

Les acteurs du développement de la région de Kayes sont connus depuis la mise en œuvre de la décentralisation dans notre pays en 1999. Il s'agit maintenant de **définir les rôles et responsabilités de chaque acteur**, en harmonie avec ceux des autres, pour l'amélioration des conditions de vie des populations locales et pour le décollage du développement économique du territoire régional. Les détails des rôles et responsabilités desdits acteurs sont donnés dans le PRODIRK conçu par la CADERKA. Il s'agit de :

- ✓ **les populations à la base** : elles sont les principales bénéficiaires des actions à conduire. Elles qui connaissent leurs terroirs mieux que quiconque, seront amenées à exprimer leurs préoccupations, localités après localités, puis sensibilisées pour établir un ordre des priorités des préoccupations, car tout n'est pas faisable en même temps;
- ✓ **les chefferies traditionnelles et/ou coutumières** ;
- ✓ **les organisations paysannes**: très proches des populations à la base, elles sont qualifiées pour aider les communautés locales dans l'identification et la priorisation de leurs préoccupations;
- ✓ **la société civile** ;

- ✓ **les Collectivités Territoriales:** les **conseillers communaux, conseillers de cercles, conseillers régionaux et nationaux** sont ceux qui, de par leurs prérogatives, ont la lourde responsabilité de conduire les actions de développement sur le territoire de leur ressort: aménagements (agricoles, pastoraux, ...), assainissement, etc. Les Collectivités Territoriales assurent la **maîtrise d'ouvrage** des investissements, la **mobilisation des ressources financières et humaines** pour la conduite des actions arrêtées par l'ensemble des acteurs. **Les Conseillers Nationaux** seront chargés de porter, de défendre et de suivre les actions de développement au profit de leurs circonscriptions et de toute la région;
- ✓ **les Députés élus dans la région de Kayes ;**
- ✓ **la Diaspora Kayésienne, tous azimuts :** elle est plus avertie que tous les autres acteurs impliqués dans le développement de leurs localités respectives ; voire celui de tout le territoire régional. En effet, bien avant l'avènement de la décentralisation au Mali en 1999, les migrants de la région de Kayes n'ont pas oublié un seul instant les raisons de leur départ du pays natal: **l'amélioration des conditions de vie de leurs parents restés au terroir, le développement local puis celui de la région.** Nul besoin de citer ici leur contribution. La Table Ronde de 1997 en est une illustration parfaite. Compte tenu du « contrat social » entre cette diaspora et les populations locales en région de Kayes (réf. Film Bako), aucune activité de développement ne saurait réussir sans leur implication;
- ✓ **la Coopération Décentralisée, bilatérale et multilatérale :** la région de Kayes dispose d'un réseau très dense de partenaires à travers le monde, bien entretenu grâce à sa dynamique diaspora. Cette Coopération Décentralisée renforce les capacités des acteurs locaux, apporte une assistance technique de qualité à nos élus locaux et appui financièrement les Structures des Collectivités Territoriales pour le développement;
- ✓ **les Partenaires Techniques et Financiers:** très nombreux, ils seront sollicités pour participer à tous les niveaux de concertation afin d'appuyer les autres acteurs, notamment la diaspora et l'Etat, pour la finalisation des documents, la mobilisation des ressources (de tous ordres) et la mise en œuvre des activités programmées dans les différentes localités de la région;
- ✓ **l'Etat:** il est le **coordinateur de tous les intervenants** et de toutes les activités dans le développement local et/ou régional, du début à la fin. Il doit assurer le suivi de proximité de tous les intervenants, localité par localité, pour la réussite des actions à conduire.

4. Mécanisme pour le renforcement du Partenariat en région de Kayes

- ✓ identification des différents Partenaires de la région et de leurs rôles ;
- ✓ renforcement de l'outil de communication par l'extension du réseau de la Radio Rurale, puis sa modernisation ;
- ✓ dynamisation de la SRIKA (Société Régionale pour des Investissements à Kayes) ;
- ✓ implication de la Diaspora Kayésienne dans le développement local et régional (annexe 2) ;
- ✓ mise en réseau des Partenaires de la région pour une coopération avantageuse ;

✓ etc.

Pour la réussite parfaite de toutes les activités envisageables il faut absolument ériger la région de Kayes (Kayes + Kita + Nioro) en **ZONE ECONOMIQUE SPECIALE (Z.E.S)**. Cette option pour le Mali Occidental **n'est ni discriminatoire, ni ségrégationniste** (contrairement à ce que beaucoup pensent), mais **plutôt stratégique** pour la valorisation du potentiel énorme en ressources naturelles de cette zone, en paradoxe avec son niveau de développement, afin donc d'accélérer son développement et pour rattraper son retard, améliorer les conditions de vie des populations.

Pour ce faire il faut une synergie d'actions de tous les acteurs du développement de la région de Kayes. A cet effet, la communication est un outil très important et très puissant non seulement pour l'éveil de conscience des populations bénéficiaires, mais aussi et surtout pour faire le lobbying auprès de qui de droit.

5. Résultats attendus

- les potentialités économiques naturelles de la Région de Kayes sont connues ;
- les acteurs du développement local ; voire régional de Kayes et leurs rôles sont identifiés ;
- les Partenaires au développement de Kayes pour une coopération avantageuse sont identifiés ;
- des dispositions pour la valorisation des ressources économiques naturelles de la région de Kayes, avec la participation effective des populations bénéficiaires seront prises ;
- les mécanismes pour le renforcement de la coopération par la communication radiophonique seront mis en œuvre.

7. Recommandations

La Conférence Internationale pour le renforcement de la décentralisation en région de Kayes, au moyen de la communication radiophonique a été une réussite totale.

Les participants à la présente rencontre recommandent :

- la pérennisation de cette rencontre pour l'éveil de conscience des populations locales pour le renforcement **du droit et du devoir de contrôle citoyen** ;
- le renforcement des moyens de communication, notamment radiophoniques, pour une meilleure information des populations ;
- la mise en œuvre de dispositions pour faciliter **l'implication de la Diaspora Kayésienne** dans le développement économique, social et culturel de la région de Kayes ;
- l'implication des autorités régionales de Kayes et le pouvoir central dans l'érection de la **Région de Kayes en ZES**, condition indispensable pour accélérer le développement économique de la région.

Références bibliographiques

- Constitution du 25 février 1992
- Table Ronde de Kayes, 1997
- Politique Nationale de la Décentralisation, 1999
- Loi d'Orientation Agricole (LOA), 2006
- Le Devenir de la Région de Kayes dans le contexte de la Régionalisation Par K. Doucouré et al-2006

- Programme pour le Développement Intégré de la Région de Kayes (PRODIRK), 2016, par la CADERKA
- Réseau pour l'Incubation de Projets de Développement en Région de Kayes (RIPRODEK), 2017

Activités envisageables pour la mise en valeur de certaines potentialités de la région de Kayes

- **identifier tous les sites aménageables (sols et cours d'eau)** au niveau de tous les cercles de la région, puis établir un ordre de priorité d'aménagements dans chaque cercle ;
- vulgariser tous les dispositifs (législatifs et réglementaires), nationaux comme internationaux, permettant de sauvegarder les écosystèmes et la biodiversité ;
- sensibiliser les populations à élaborer des conventions locales pour sauvegarder l'environnement, puis à la mise en place de brigades locales de protection des ressources naturelles ;
- procéder à divers aménagements pour la restauration et la conservation des sols d'une part et, pour la promotion de l'Agriculture d'autre part ; voire la **construction de villages Agricoles** ;
- réaliser **de nombreux projets de reboisement massif**, avec introduction de nouvelles espèces végétales ;
- aider les producteurs à avoir des moyens et des facteurs de production et ce, dans le cadre d'une mécanisation intelligente des systèmes Agricoles ;
- renforcer les capacités des producteurs des différentes localités par des formations spécialisées et effectuer régulièrement des voyages d'études et d'échanges entre les structures de formation ;
- **réaliser des barrages, des retenues d'eau, des forages, des surcreusements de mares pastorales, des puits à grand diamètre, des aménagements hydro-Agricoles, etc** ;
- intégrer l'élevage et la pêche dans l'agriculture ;
- **multiplier les intercommunalités et inter collectivités locales autour de ressources naturelles en partage et à mettre en valeur localement pour le bonheur des populations** ;
- accompagner toutes les initiatives d'accès à l'eau tout court et, prioritairement les **approvisionnements en eau potable (AEP)** initiés par les migrants dans plusieurs localités de la région ;
- vulgariser diverses techniques Agricoles existantes (irrigation, aviculture, pisciculture, aquaculture, sylviculture, embouche, promotion de fosses fumières, etc) pour l'accroissement des productions et productivités Agricoles ;
- améliorer les races animales bovines, ovines et caprines par l'insémination artificielle pour plus de production et de productivité en lait et en viande d'une part et, les espèces végétales d'autre part ;
- valoriser les **produits naturels de cueillette** : pain de singe, jube-jube, karité, gomme arabique et toutes autres variétés du genre, zaban, etc ;
- encourager et soutenir toutes les initiatives visant **la promotion des filières Agricoles pour le relancement de l'Agro-business ; voire l'Agro- Industrie dans la région de Kayes** ;
- valoriser les **produits et sous-produits Agricoles** par des techniques de la chaîne de valeurs : **production - conservation – transformation – commercialisation (PCTC)**, afin d'assurer la souveraineté alimentaire, prévenir l'insécurité alimentaire et créer de la richesse pour les producteurs ;
- **élaborer une Véritable Politique Régionale Agricole et Migratoire** ;
- etc.

Propositions pour l'implication de la Diaspora Kayésienne dans le développement local et régional

Dans la région de Kayes, **région d'émigration par excellence**, aucun programme de développement conséquent ne saurait ignorer l'apport des fils de cette région ayant choisi de s'expatrier pour, non seulement assurer leur propre survie, ensuite la survie de leurs parents restés au terroir, mais aussi pour s'impliquer dans le développement de leurs localités d'origine ; voire celui de la région toute entière.

Ces vaillants fils de la région, où qu'ils se trouvent, sont organisés en réseaux sociaux denses, généralement soutenus par les Collectivités Décentralisées de leurs pays d'accueil, pour la réussite des objectifs de développement qu'ils se sont assignés.

N'eût été l'apport des Migrants originaires de la région de Kayes, tous azimuts, depuis des décennies, le Mali aurait connu une tragédie dans cette autre partie du territoire national comme dans les régions du Nord Mali.

Il est d'ailleurs de notoriété que **les migrants maliens, singulièrement ceux originaires de la région de Kayes**, par divers mécanismes, **permettent à leurs localités d'origine d'accéder à des sources de financement et à des services sociaux de base que celles-ci n'auraient jamais eu**, tout au moins très difficilement, **à travers des financements publics** ; traduisant tous les liens que les migrants ont avec leurs parents restés au terroir, sinon **honorant ainsi « le contrat social à leur départ »**.

Au sortir de la Table Ronde de 1997, les Kayésiens de l'Intérieur et de l'Extérieur ont convenu de mettre en place une **Institution financière pour le financement de nombreuses activités** qui seraient la traduction concrète de certaines recommandations fortes de cette Table Ronde pour le développement local et régional. Cette structure fut dénommée **SRIKA (Société Régionale d'Investissement à Kayes)** et a beaucoup d'actes posés à son actif dans la région.

La CADERKA accorde une importance capitale à ses démembrements à l'intérieur comme à l'extérieur du Mali et propose un certain nombre d'activités avec et autour de cette **DIASPORA**, afin de l'impliquer de façon efficiente dans l'essor économique de la région. Il s'agit essentiellement :

➤ **de la valorisation de l'épargne des Migrants :**

- ✓ sensibiliser, orienter et inciter les Migrants à adhérer à la SRIKA, Société Financière Régionale pour la sécurisation de leur épargne ;
- ✓ accompagner les Migrants dans l'initiation et la conduite de projets pour leurs localités ; suite à leur domiciliation au niveau de la SRIKA ;
- ✓ assurer le financement des projets des Migrants et de leurs Partenaires à partir de la SRIKA ;
- ✓ etc...

- de l'assainissement de l'environnement fiscal et juridique autour des projets des Migrants ;
- de la facilitation et de la multiplication des transferts de fonds et autres matériels pour les Migrants en direction de leur pays, leur région et leurs localités d'origine ;
- de l'encouragement à l'établissement de réseaux de la micro finance jusque dans les villages d'origine des Migrants, à défaut d'antennes de la SRIKA pour ce faire ;
- de la mise en confiance des Migrants et de leurs Partenaires pour l'installation d'entreprises (PME et PMI) favorisant la création d'emplois dans la région ;
- du renforcement de la Coopération Décentralisée bilatérale et/ou multilatérale. Il s'agit précisément d'œuvrer à la multiplication et à la diversification du Partenariat entre Kayes et beaucoup de Collectivités Décentralisées : avec plusieurs structures au niveau d'un même pays et/ou avec des Collectivités au niveau de plusieurs autres pays où la Diaspora Kayésienne est significative (Afrique Centrale, Afrique du Sud, France, Allemagne, Espagne, Pays-Bas, USA, Japon, etc,....) ;
- du suivi-évaluation de tous les engagements contractés à propos des projets de développement initiés par les Migrants de la région ;
- de l'incitation, de la réalisation, de la multiplication et du renforcement de l'intercommunalité grâce aux réseaux de jumelage dont les Associations de Migrants de Kayes sont membres dans leurs pays d'accueil ;
- etc.

4.8. Décentralisation bonne gouvernance locale et redevabilité vis-à-vis des populations

Moussa DAO, coordinateur ONG AJED à Kayes

I. Démocratie –Décentralisation aperçu sur les concepts

L'effectivité de la décentralisation au Mali a démarré en 1999 avec la création de 703 communes urbaines et rurales.

La réforme de la décentralisation portait l'objectif de faire en sorte que les communautés à travers des conseils de collectivités s'impliquent et participent activement au processus de développement de leurs localités.

Avant la décentralisation l'organisation administrative du Mali était constituée par 6 régions 49 cercles et 225 Arrondissements. La centralisation du pouvoir consistait à faire de l'Etat notamment le Gouvernement le principal acteur responsable du développement. A titre d'exemple le gouverneur de la Région était responsable de l'organisation et la mise en œuvre des programmes de développement planifiés depuis Bamako par le pouvoir central.

La décentralisation à l'opposé de la centralisation consiste à répartir les attributions les rôles et responsabilités de développement entre l'Etat et les collectivités décentralisées. En substance avec la décentralisation l'Etat central s'occupe essentiellement des fonctions régaliennes notamment :

La définition du droit et rendre la justice (i) L'armée pour la sécurité et la défense du territoire (ii) la monnaie (iii) La diplomatie (iiii) La souveraineté budgétaire et la gestion des finances publiques (iiiii)

L'Etat s'organise pour la mise en œuvre des programmes de développement d'envergure nationale et confie aux Collectivités en fonction de leurs compétences les domaines de la santé de l'éducation, la protection de l'environnement etc..... Dans ce cadre Il s'agissait de faire en sorte que toutes les décisions ne soit pas prises depuis Bamako afin que les conseils des collectivités par délibération puissent organiser la prise en charge des préoccupations de développement de leurs localités du niveau de leurs compétences.

❖ Définition de quelques concepts clés

Démocratie : Régime politique dans lequel le peuple exerce lui-même la souveraineté soit sans l'intermédiaire d'un organe représentatif (démocratie directe) soit représentants interposés (démocratie participative)

Peuple : ensemble de personnes habitants sur un même territoire, régis par les mêmes lois et formant une nation.

Droits : faculté d'accomplir ou non quelque chose, d'exiger quelque chose d'autrui en vertu des règles reconnues.

Devoirs : marque de politesse, respects exprimés à quelqu'un.

Etat : organisation politique qui régit la vie d'une population fixée sur un territoire délimité par des frontières. Ensemble des pouvoirs publics des organismes qui dirigent un pays.

Etat de droit : système d'organisation des sociétés dans lequel l'ensemble des rapports politiques et sociaux est soumis au droit.

Election : choix fait de quelqu'un par l'intermédiaire du vote.

Vote : Acte par lequel les citoyens d'un pays ou les membres d'une assemblée expriment leur opinion. Opinion exprimée par chacune des personnes appelées à émettre un avis.

La démocratie et le pluralisme politique au Mali découlent des événements de 1991 qui ont donné naissance à la 3^{ème} République avec la constitution de Février 1992.

De 1992 à nos jours le Mali peine à exprimer correctement la démocratie confrontée à d'énormes problèmes et difficultés. De 2012 à maintenant la démocratie malienne n'est pas arrivée à stabiliser l'appareil d'Etat pour impulser le développement toute situation justifiant les crises consécutives économiques institutionnelles politiques, sociales et sécuritaires aux quelles le pays est confronté.

La communication ne portera pas sur l'appréciation de la pertinence et le bien-fondé de la décentralisation mais tentera de partager quelques problèmes et difficultés nécessaires à appréhender pour mieux réussir la réforme administrative.

Au titre du bilan de la démocratie au Mali force est de reconnaître que l'ouverture des portes de la préservation des droits humains fondamentaux et l'expression des libertés individuelles et collectives a largement favorisé

la perte de la plupart de nos valeurs socioculturelles pour placer l'argent au cœur des enjeux sociaux de développement.

Force est de reconnaître que l'avènement de la démocratie au Mali a généré quelques problèmes et difficultés non exhaustives parmi lesquelles :

❖ **La prolifération des partis politiques créés actuellement au nombre de 225 sur l'ensemble du territoire.**

La prolifération des partis politiques plutôt que d'être considéré comme un signe de vitalité de la démocratie a façonné le nouveau mode de pensée du citoyen qui a développé un nouveau réflexe, une nouvelle attitude et un nouveau comportement par rapport à l'Etat.

La fragilisation de l'autorité d'Etat et par la suite sa déliquescence découlent de la crise profonde de confiance qui s'est installée entre les citoyens et les Institutions de la République.

❖ **La perte de la fibre patriotique et le sentiment d'appartenance à l'Etat-Nation.**

La mauvaise compréhension de l'idéal et des principes démocratiques par la très grande majorité des citoyens a généré l'incivisme et cautionné la profanation des valeurs morales et socioculturelles sur l'ensemble du territoire. Les citoyens en perdant les repères sur leurs devoirs vis-à-vis de l'Etat sont devenus plus exigeants sur leurs droits. Le patrimoine national et les ressources publiques de l'Etat sont désormais considérés par les citoyens en tant que butin. La fibre patriotique du citoyen et le sentiment d'appartenance à l'Etat-nation sont émoussés et remplacés par le rejet de l'autorité de l'Etat nourri par les ambitions de la réussite personnelle.

❖ **La dégradation de la qualité de l'éducation et des valeurs socioculturelles.**

Le mimétisme, la démocratie mal comprise, l'ouverture au monde, les médias, la dégradation des mœurs ont profondément affecté les principes et valeurs de l'honneur la dignité et de la confiance.

Les citoyens ayant perdus les repères ne se font pas confiance, et ne font pas non plus confiance aux Institutions de la République en charge de la continuité de l'Etat.

La démocratie et la décentralisation sont intimement liées au Mali.

❖ **L'inadaptation du mode d'élection avec les réalités socioculturelles**

La traduction officielle littérale du vote en bambara s'appelle KALAFILI au Mali.

KALAFILI est une pratique de la culture bambara pour la désignation du chef de la tribu. Si dans la pratique on appelle le vote par cette terminologie elle n'est pas adaptée pour le choix des élus par les urnes. KALAFILI fait référence à KALA c'est-à-dire le bâtonnet bout de bois utilisé à l'époque par les membres habilités à choisir le dirigeant ou le chef à qui toute la communauté devait allégeance.

Le vote par les urnes en tant que droit reconnu au citoyen disposant de l'âge requis consiste à mettre dans l'urne le bulletin de vote mis à sa disposition pour choisir entre les candidats ou la liste de candidats des différents partis politiques à la conquête du pouvoir. Le vote par les urnes est un mode importé qui découle des pratiques occidentales d'organisation des élections.

Le mode importé ne correspond pas au registre du KAKAFILI dont la substance consistait à choisir entre 2 candidats celui qui répondait au mieux aux critères et indicateurs de capacité morale et physique aux vertus et valeurs reconnues par la société. Le KALAFILI privilégiait fondamentalement le respect des valeurs morales, des capacités physiques et psychiques des candidats en compétition pour diriger la communauté.

La démocratie au Mali souffre de l'absence de références officielles sur la notion de vertu, les normes et valeurs morales qui doivent incarner la personnalité du dirigeant à choisir à travers les urnes. Les expériences pratiques de votes organisés au nom de la démocratie pour légitimer le choix des dirigeants représentants de la communauté ont démontré à suffisance beaucoup de lacunes et des faiblesses. Le choix de la liste unique des candidats des partis politiques favorise le drainage des personnalités peu crédibles ou souvent de moralité douteuse. Lorsque pour exprimer son droit de vote le citoyen n'est pas libre de refuser le candidat en qui il ne fait pas confiance la démocratie et la gouvernance sont piégées.

Le vote par les urnes pour le choix des élus est autorisé pour le citoyen qui a l'âge requis de 21 ans et qui ne fait l'objet d'interdiction légale.

La parenthèse ouverte justifie de faire le lien pour apprécier les critères de capacités physiques et psychiques, l'exigence sur les valeurs morales et de probité du KALAFILI définies à l'époque et les normes retenues pour le choix des candidats de la démocratie et du pluralisme politique.

II. Démocratie -Décentralisation les enjeux et défis de développement à relever

La mise en œuvre de la réforme sur la décentralisation a permis la réalisation dans toutes les collectivités du Mali de plusieurs infrastructures collectives de bases dans les domaines de la santé de l'éducation de l'hydraulique etc. La réalisation des infrastructures socio collectives de base à l'actif de la décentralisation aura permis de corriger les déséquilibres territoriaux créés en termes d'investissements réalisés par l'Etat dans le cadre du système lourd de la centralisation.

La décentralisation n'a pas fait que du bien elle aussi généré quelques problèmes et difficultés.

La réforme de la décentralisation en tant que système de gestion administrative se nourrie d'un Etat fort et d'une autorité respectueuse des principes fondamentaux à faire prévaloir dans un Etat de droit.

La mauvaise application des formules et principes de bases qui doivent soutenir la décentralisation, notamment l'affirmation de l'autorité de l'Etat, l'apport et la contribution de qualité du citoyen dans le processus de développement de la collectivité n'ont pas été à hauteur de souhait.

La décentralisation a justifié la prolifération des partis politiques et avec, l'affaiblissement de l'autorité de l'Etat, la fragilisation des pouvoirs locaux traditionnels, le développement de l'incivisme et du désordre.

La création des partis politiques depuis Bamako a favorisé l'avènement de catégories d'acteurs animés dont la seule vocation est la conquête et l'exercice du pouvoir. Le processus d'implantation territoriale du parti dans les villages a largement alimenté les clivages politiques et les antagonismes sociaux.

La prolifération et la diversité de partis politiques tous engagés pour la conquête et l'exercice du pouvoir a profondément déstructuré le tissu social et a ouvert le champ de la compétition politique entre les groupes d'acteurs socioprofessionnels dans tous les villages du Mali. La situation a complètement fragilisé la cohésion sociale et a créé des inimités entre des groupes d'acteurs qui ont toujours solidairement évolué ensemble avant la décentralisation pour faire face aux préoccupations de développement de leur communauté.

Le processus d'élections des membres des conseils de collectivité a émoussé dans beaucoup de cas la cohésion sociale pour négativement impacter l'organisation et la mise en œuvre des activités de développement. Les suites d'élections mal passées sont de nature à casser les dynamiques locales pour laisser la place à la jalousie et la convoitise à la limite au sabotage des actions de développement initiées par la collectivité. La mauvaise compréhension de la décentralisation entretenue par les discours irréalistes de certaines catégories de politiciens en quête du pouvoir est de nature à perturber le climat social. L'appât du gain facile a rongé et anéanti dans la plupart des catégories de groupes socioprofessionnels, les valeurs et principes de la rigueur et du professionnalisme.

Dans la plupart des cas, les conseillers qui ne sont pas élus dans le bureau du conseil développement des attitudes de mécontentement qui se traduisent très souvent par le désintérêt total des affaires de la collectivité. Cette situation qui prévaut dans la plupart des conseils des collectivités casse la dynamique d'entraide et de solidarité nécessaires pour le succès des opérations de développement.

Autre constat lié à la décentralisation est la fragilisation des pouvoirs locaux notamment la chefferie traditionnelle et avec elle, les dynamiques locales d'organisation existantes. La chefferie traditionnelle n'étant pas organisée et formée pour assurer les fonctions de suivi contrôle des actions de développement initiées dans le village, elle assiste très souvent sinon subit passivement l'impact négatif des réalisations du développement engagées dans la collectivité.

Force serait de reconnaître que la mauvaise compréhension de la décentralisation a favorisé les divisions claniques dans la plupart des villages au profit des partis politiques avec pour conséquence la perte de l'objectif et l'effet de synergie recherchés pour le développement de la collectivité.

La fragilisation des pouvoirs locaux a radicalement transformé la mentalité dans les villages et a justifié dans beaucoup de cas l'effacement des chefs traditionnels et la sacralisation de l'autorité de la collectivité.

Le faible niveau de mobilisation de la TDRL – Taxes Développement Régional et Local - dans la plupart des collectivités traduit le malaise des citoyens sinon l'expression de la désapprobation des autorités de la collectivité. Le constat amer mérite de revisiter certaines formules du processus d'organisation des élections notamment pour le choix des autorités responsables du développement de la collectivité. Autrement il est important et primordial à la faveur des nouvelles réformes en cours de porter la réflexion sur le processus d'organisation des élections dans la collectivité de manière à susciter l'intérêt et l'adhésion des populations pour la réalisation des objectifs et résultats globaux attendus de la décentralisation.

III. Gouvernance locale redevabilité vis-à-vis des populations rurales.

Constats des pratiques d'expression de la démocratie et de la gouvernance locale

Le régime démocratique justifie que tous les citoyens participent et s'impliquent activement à la vie de la cité donnent librement leur point de vue et puissent accéder aux postes électifs.

Les pratiques d'expression de la démocratie souffrent au Mali de la méconnaissance, le non-respect et la violation flagrante par la très grande majorité des citoyens des lois fondamentales éditées en français. Les abus de pouvoir, la mauvaise distribution de la justice et l'impunité ont alimenté les vellétés d'incivisme avec pour conséquences la déliquescence de l'Etat.

Le sentiment d'appartenance à un Etat fort qui protège et accompagne les citoyens pour l'affirmation d'une citoyenneté responsable a partout disparu pour laisser la place à l'incivisme, le désordre, le bricolage, et l'amateurisme pour la gestion des affaires publiques. Les réflexes sont plutôt orientés sur les stratégies individuelles de survie développées au détriment des deniers publics. L'irrégularité ou l'absence de contrôle sinon la corruption des organes de contrôle a largement laissé libre cours aux mauvaises pratiques de la gouvernance du pays.

Aperçu sur le concept de la bonne gouvernance par rapport à l'Action publique (Etat - Collectivités décentralisées).

Le défi de la bonne gouvernance en tant que principe est l'idéal partagé des peuples du monde entier. La bonne gouvernance s'accommode des exigences d'application et de respect strict des lois, des outils et des procédures de contrôle. La bonne gouvernance justifie que les règles et les principes soient définis, et suffisamment claires pour tous les citoyens. Autant la mise en œuvre de l'Action publique organisée par l'Etat doit correctement se faire dans le respect strict des lois et des procédures, autant celle organisée par les Collectivités décentralisées doit suivre les mêmes principes. La complicité nourrie entre les catégories d'acteurs publics et privés responsables des prises de décisions d'acquisition ou d'attribution des marchés publics est à mettre au passif des pratiques de mauvaise gouvernance au Mali.

IV. Bonne gouvernance dans les Collectivités décentralisées, analyse des expériences et pratiques courantes de redevabilité vis-à-vis des populations rurales.

Les meilleures pratiques et expériences de bonne gouvernance dans la collectivité obéissent à des critères et exigences parmi lesquels on peut citer :

- La bonne cohésion et la communication entre les membres du Conseil de la collectivité ;
- La mobilisation et la pleine responsabilisation des compétences existantes et disponibles dans le conseil de la collectivité ;
- La culture de l'esprit de collégialité, l'engagement et la détermination de tous les membres du conseil pour la réalisation de l'objectif commun de développement fixé.
- Le développement de la culture de la transparence et du professionnalisme.

Les expériences succès des pratiques de redevabilité vis-à-vis des populations obéissent également à des critères et exigences parmi lesquels on peut citer :

- L'établissement et l'adoption des codes de valeurs sur les principes de la collégialité ;

- L'adhésion aux principes et le respect par les membres du Conseil et les agents techniques des règles et procédures pour la gestion transparente des affaires publiques de la collectivité ;
- Le développement par l'autorité hiérarchique de la culture du professionnalisme et de l'exemplarité.
- La communication et le partage de l'information entre les membres du conseil sur tous les sujets d'intérêt de la collectivité

L'obligation de la redevabilité est fondamentalement liée à la volonté d'instaurer les règles de la transparence pour partager avec les populations toutes informations et renseignements favorables à l'instauration du cadre de confiance.

Les défis de développement à relever dans le cadre de la décentralisation passeront par :

- L'intensification des efforts de mobilisation par les communautés des ressources locales nécessaires pour la réalisation des activités de développement
- La valorisation des atouts et potentialités du territoire
- Le renforcement des capacités de maîtrise d'ouvrage des membres du conseil
- Le développent/renforcement des stratégies de communication de formation et d'information des communautés sur les concepts de la décentralisation, la démocratie, la gouvernance, la redevabilité.

V. La programmation radiophonique participative en tant qu'outil pour l'amélioration de la gouvernance locale et la démocratie

La radio constitue dans le contexte actuel au Mali le meilleur média d'expression et un puissant intermédiaire de transmission des messages aux populations.

La radio favorise l'éveil des consciences et le principal déterminant du processus de transformation des mentalités. Fondamentalement la radio sert de relais de transmission des connaissances et de renforcement de la capacité d'expression correcte de la démocratie par les citoyens. La radio favorise la connaissance par les citoyens des symboles et valeurs des institutions de la République, les lois en vigueur pour l'expression de la citoyenneté responsable dans un Etat de droit.

La radio est un puissant outil de consolidation de la paix la cohésion sociale pour le partage des règles et valeurs universelles du savoir vivre ensemble. Elle peut servir et être utilisée en tant que support du processus d'organisation des activités de veille citoyenne à assurer par les organisations de la société civile de la localité. La radio en tant qu'outil peut servir de cadre de communication pour le tissage des liens de familiarité et la restauration de la confiance entre les citoyens et les autorités publiques. Elle peut servir de cadre de mise en cohérence des attentes des citoyens en matière de démocratie et de développement et celles des autorités publiques pour le développement.

La radio peut servir et être utilisée pour l'implication active des réseaux de communicateurs traditionnels dans les stratégies nationales et régionales à développer pour l'amélioration de la démocratie et la gouvernance locale.

VI. Contribution de la Radio Rurale de Kayes au processus d'amélioration de la démocratie, la gouvernance et la promotion du développement local.

La Radio Rurale de Kayes très appréciée bénéficie du capital de crédit confiance des populations de la Région. L'Association Radio de par son expérience, la connaissance du milieu et des problématiques spécifiques à la région de Kayes serait en capacité d'initier des programmes et actions de développement favorables à la consolidation de la démocratie et l'amélioration des pratiques de gouvernance locale.

Les résultats qui découleront du présent séminaire doivent favoriser l'engagement du processus d'élaboration de la programmation radiophonique participative à axer sur une gamme variée d'activités à mettre en œuvre dans la région de Kayes.

La programmation radiophonique participative s'attachera à déterminer les objectifs à fixer, les résultats à atteindre. Une attention particulière pourrait concerner :

Thèmes et séquences de diffusion (programmation-production et animation des émissions)

Antenne ouverte au public, débats échanges libres questions réponses entre les citoyens, les techniciens et autorités de l'Administration publique

Cadre de collaboration et relation de la radio avec les Organisations de la Société Civile

a. Processus de production et de diffusion de bulletins d'informations, dépliants thématiques etc.

b. Processus de capitalisation des résultats et acquis en matière de démocratie et de gouvernance locale.

Pour terminer je rends un vibrant hommage à la radio Rurale de Kayes pour les efforts jusqu'ici fournies pour l'accompagnement des acteurs du monde rural et d'avoir su créer les conditions du développement durable. Le séminaire qui vient d'être lancé dans la région de Kayes nous donne l'occasion de changer de paradigme en abordant avec réalisme et objectivités les thèmes phares, Démocratie-Décentralisation-Développement. Je peux paraître hors sujet dans la présentation de ma communication mais l'exercice de mon point de vue consistait à mettre en débat les problèmes liés aux 3 thèmes pour des réponses adaptées aux réalités du Mali.

Les questions qui fâchent et pour lesquelles il est urgent et primordial de trouver des réponses adaptées concernent :

- La prolifération des partis politiques au Mali actuellement au nombre de 225 pour 3 à 4 millions d'électeurs.
- L'inadaptation des critères procédures et le mode d'élection des candidats aux postes électifs
- La nécessité de restaurer l'autorité de l'Etat sur l'ensemble du territoire
- La nécessité de revaloriser les pouvoirs locaux sur la base des réalités socioculturelles et les priorités de développement
- La nécessité de rétablir la confiance entre les citoyens et les Administrateurs des Institutions de la République
- La nécessité de poser les bases du socle commun de connaissances et de valeurs à partager sur les concepts du patriotisme, l'honneur et la dignité.

Pour terminer j'affirme que ce séminaire offre véritablement l'occasion d'aborder les vraies questions qui bloquent au Mali pour lesquelles nous devons trouver de nouvelles formules pour inscrire le Mali dans la voie du changement attendu de tous.

L'apport de la radio dans le processus d'éveil des consciences pour le changement est capital. Elle peut valablement contribuer aux initiatives et efforts de la refondation de l'Etat en cours avec la Transition pour cultiver les valeurs du vivre ensemble dans un Mali stable et apaisé.

4.9. APPROCHE COOPERATION UE SINGULIEREMENT EN SOUTIEN AUX JEUNES ET FEMMES

Boubacar FOFANA, ingénieur agronome- environnementaliste

Qu'est-ce que l'UE ?

- L'UE est une union politique et économique composée de 27 États membres. Ses citoyens partagent une monnaie et un marché unique, ainsi qu'une histoire et une culture communes.
- Quelle est la devise de l'Union européenne ?

« Unie dans la diversité », la devise de l'Union européenne, a été utilisée pour la première fois en 2000 »

Quels sont les symboles associés à l'Union européenne ?

- Cinq symboles sont régulièrement associés à l'Union européenne. ...
- Le drapeau européen. ...
- L'hymne européen. ...
- Une devise. ...
- La monnaie unique, l'euro ...
- La journée de l'Europe, le 9 mai

Les institutions UE :

- Parlement européen,
- Conseil européen,
- Conseil de l'UE.

Qu'est-ce que le Parlement européen ?

- Le Parlement européen (PE) est le bras législatif de l'Union Européenne (UE) et l'une de ses sept institutions. Il est composé de 705 membres (MPE) représentant l'ensemble des pays de l'UE.
- Le Parlement européen décide sur la législation de l'Union, y compris sur le budget pluriannuel, avec le Conseil de l'Union européenne (les ministres des États membres de l'Union). Les autres institutions, dont la Commission Européenne, rendent des comptes au Parlement.
- Il **élit le président de la Commission européenne** et joue un rôle clé dans l'examen des Commissaires-désignés, en les auditionnant individuellement. Le collège des commissaires - c'est à dire l'ensemble des vingt-sept commissaires réunis - doit ensuite recueillir le vote de consentement du Parlement.
- Les députés au Parlement européen sont élus dans les États membres de l'UE et **représentent environ 446 millions d'habitants**. Au fil des années et des modifications apportées aux traités européens, le Parlement a acquis des **compétences législatives et budgétaires** considérables.

Qu'est-ce que le Conseil de l'UE ou Conseil des ministres ?

- Est la composition du Conseil ?
- Le Conseil de l'Union européenne partage le pouvoir législatif et budgétaire avec le Parlement européen et conclut les accords internationaux au nom de l'UE.
- C'est au sein du Conseil que les ministres nationaux de tous les pays de l'UE se réunissent pour négocier et adopter les lois (avec le Parlement européen) et coordonner les politiques de l'Union.
- Le Conseil ne compte aucun membre fixe : il réunit les ministres de chaque État membre en fonction du sujet traité. Ceux-ci siègent dans l'une des dix formations compétentes par domaine d'activité (agriculture et pêche, affaires économiques et financières, justice et affaires intérieures...).
- Le conseil des affaires générales assure la cohérence des travaux des différentes formations du Conseil.

Objectifs et valeurs de l'Union européenne

Objectifs

- de promouvoir la paix, ses valeurs et le bien-être de ses peuples;
- d'offrir un espace de liberté, de sécurité et de justice sans frontières intérieures;
- de promouvoir le développement durable fondé sur une croissance économique équilibrée et sur la stabilité des prix, une économie de marché hautement compétitive garantissant le plein-emploi et le progrès social, ainsi que la protection de l'environnement;
- de lutter contre l'exclusion sociale et la discrimination;
- d'encourager le progrès technologique et scientifique;
- de promouvoir la cohésion économique, sociale et territoriale, et la solidarité entre les États membres;
- de respecter la richesse de sa diversité culturelle et linguistique;
- d'établir une union économique et monétaire dont la monnaie est l'euro.

Valeurs

- Les valeurs de l'Union européenne sont communes aux États membres dans une société caractérisée par l'inclusion, la tolérance, la justice, la solidarité et la non-discrimination. Ces valeurs font partie intégrante de notre mode de vie européen.

D'une union économique à une union politique

- L'Union européenne est une union politique et économique unique au monde entre 27 pays couvrant une bonne partie du continent européen.
- L'entité qui allait devenir l'Union est née au lendemain de la Seconde Guerre mondiale. Son premier objectif était de renforcer la coopération économique, en partant du principe que des pays liés par des échanges commerciaux deviennent économiquement interdépendants, et sont donc moins enclins à entrer en conflit.
- La Communauté économique européenne (CEE) a ainsi été créée en 1958, instaurant une coopération économique de plus en plus étroite entre six pays : l'Allemagne, la Belgique, la France, l'Italie, le Luxembourg et les Pays-Bas.
- Depuis lors, 22 autres pays ont adhéré et un immense marché unique (également connu sous le nom de « marché intérieur ») a été créé et continue à croître et à développer tout son potentiel.
- Ce qui avait commencé comme une union purement économique s'est transformé en une organisation englobant de nombreux domaines politiques, tels que le climat, l'environnement, la santé, les relations extérieures et la sécurité, la justice et les migrations. Pour refléter cette évolution, la Communauté économique européenne (CEE) a changé de nom pour devenir l'Union européenne (UE), en 1993.

QU'EST-CE QUE LA DÉLÉGATION DE L'UNION EUROPÉENNE ?

- La Délégation de l'Union européenne en République du Mali assure la représentation de toutes les institutions de l'Union européenne et la Présidence locale de l'Union européenne au Mali.
- A ce titre, la Délégation est responsable de:
 - **PROMOTION DE L'UE :**
 - Assurer la promotion des valeurs de l'UE au Mali
 - **SOUTIEN POLITIQUE :**
 - Apporter un soutien politique à la République du Mali en vue de la sortie de crise
 - **SOUTENIR LES ÉCHANGES :**
 - Soutenir le renforcement des échanges entre le Mali et l'Europe dans le domaine du commerce
 - **GÉRER LES PROJETS :**

- Gérer les projets et programmes de développement qu'elle finance, ainsi que l'aide humanitaire fournie par le service de l'UE à l'aide humanitaire et à la protection civile (ECHO)

SUITE DELEGATION UE

• COORDONNER DES POLITIQUES :

Coordonner des politiques menées en collaboration avec les Etats membres de l'Union européenne, les autres institutions et les donateurs internationaux.

Les fonds européens :

- **Fonds européen de développement régional (FEDER):** développement régional et urbain
- **Fonds social européen (FSE):** inclusion sociale et bonne gouvernance
- **Fonds de cohésion (FC):** *convergence économique des régions moins développées*
- **Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER);**
- **Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP).**
- D'autres fonds sont gérés directement par l'UE. Ils sont octroyés sous la forme de :
- **Subventions** accordées à des **projets spécifiques en rapport avec les politiques de l'UE**, généralement à la suite d'une annonce publique (« appel à propositions »). Les subventions proviennent en partie de l'UE et en partie d'autres sources ;
- **Contrats passés** par les institutions européennes pour **acheter des services, des biens ou des travaux** nécessaires à leur activité : études, formations, organisation de conférences, équipements informatiques, par exemple. Ces contrats sont accordés par l'intermédiaire d'**appels d'offres**.

Les financements UE

- **Petites et moyennes entreprises**
- Les PME peuvent obtenir un financement sous forme de subventions, de prêts ou de garanties. Les subventions apportent une aide directe, tandis que les autres formes de financement sont accordées par l'intermédiaire de programmes gérés au niveau national.
- **Financement pour les PME**
- **ONG et organisations de la société civile**
- Les ONG et les organisations de la société civile peuvent bénéficier d'un financement, à condition d'exercer des activités à but non lucratif dans des domaines d'action de l'UE.
- **Financement pour les ONG** (par domaine d'action)
- **Pour les Jeunes**
- Il existe deux grands types de financements :

SUITE FINANCEMENT UE

- **Éducation et formation :**
- Possibilité d'étudier à l'étranger avec Erasmus+, aide aux élèves achevant le cycle secondaire et formation professionnelle à l'étranger ;
- **Jeunesse :** cofinancement de projets encourageant l'engagement civique, le bénévolat et l'élargissement de l'horizon culturel.
- **Chercheurs**
- . Les fonds sont généralement accordés sous forme de subventions et servent à cofinancer un large éventail de projets de recherche.
- Financement dans le domaine de la recherche et de l'innovation
- **Agriculteurs et entreprises rurales**

- Les fonds de l'UE aident également les agriculteurs à se former aux nouvelles techniques et à moderniser ou restructurer leur exploitation. Ils servent également, de manière plus large, à **améliorer les conditions de vie dans les zones rurales**, en créant des emplois et en fournissant des services de base.
- Enfin, les **jeunes agriculteurs** peuvent bénéficier d'une aide spécifique pour créer leur propre entreprise et d'aides renforcées pour les investissements consacrés à leur activité

Gestion des fonds UE :

- Les fonds de l'UE sont gérés selon des règles rigoureuses afin de garantir un strict contrôle de leur utilisation et de s'assurer qu'ils sont dépensés de façon transparente et responsable.
- Le groupe formé par les 27 commissaires européens est responsable en dernier ressort de la bonne utilisation de ces fonds. Toutefois, la plus grande partie des fonds étant gérée dans les pays bénéficiaires, ce sont les États membres qui sont chargés d'effectuer les contrôles et audits annuels.
- Plus de 76 % du budget de l'UE sont gérés en partenariat avec les autorités nationales et régionales, au moyen d'un système de gestion partagée portant principalement sur **cinq grands fonds** : les Fonds structurels et d'investissement. Ces fonds aident à mettre en œuvre la stratégie Europe 2020.

Comment avoir accès au financement UE

- L'accès au financement est obtenu grâce à la publication faite par la Commission européenne des appels à propositions sur le portail «Financement et appels d'offres».

L'Union européenne au Mali

- L'Union européenne" englobe à la fois les institutions communes de l'UE, représentées par la Délégation de l'UE (DUE), ainsi que les 28 États Membres de l'UE (EM), représentés par leurs ambassades (8 États membres ont une ambassade basée au Mali).
- Compte-tenu de la situation décrite ci-dessus, la présence de l'UE au Mali est diverse et multiple, couvrant principalement six "domaines" :
 - politique et diplomatique ;
 - consulaire ;
 - économique et commercial ;
 - humanitaire ;
 - développement durable
 - stabilisation et sécurité.
- Une des conséquences directes de l'emplacement géographique du Mali et de la prépondérance de l'agriculture dans son économie est que l'évolution climatique et environnementale affecte directement le Mali, notamment lorsqu'il s'agit de l'accès à l'eau, qui affecte tout le monde (agriculteurs, éleveurs, pêcheurs, etc.). Le Mali connaît régulièrement des périodes de sécheresse qui impactent directement une population déjà très vulnérable.

SUITE UE AU MALI

- Depuis les événements de 2012, marqués par la rébellion dans le nord du pays et un coup d'Etat, l'extension des zones touchées par les conflits et l'extrémisme violent, principalement au centre, a porté atteinte à la stabilité politique et institutionnelle du Mali et a considérablement réduit le potentiel de développement du pays. Les crises multiples ont entraîné un retrait des structures étatiques, sur un territoire immense où leur maillage était déjà très détendu.

La coopération UE – Mali

- La coopération UE - Mali s'est établie en 1958, avant l'indépendance du pays. Depuis cette date, l'Union européenne a soutenu le Mali de manière continue dans les domaines du développement rural, de l'environnement, de l'aide humanitaire, des infrastructures routières, du développement urbain et social, de l'appui institutionnel et de la culture. L'Union européenne est le premier partenaire au développement du Mali. L'aide de l'Union européenne - Communauté et États membres réunis – représente chaque année plus de 50% du volume net de l'aide au développement du Mali.
- En 2013, la Délégation de l'UE et les États membres ont initié un processus de programmation conjointe européenne au Mali.

SUITE COOPERATION UE-MALI

- L'objectif général de cette programmation conjointe est de mieux harmoniser et coordonner les actions de coopération de l'UE et des États membres au Mali. Cela se fait notamment via une analyse commune du contexte qui identifie les facteurs de la fragilité et les risques, la manière d'insérer les interventions dans le cadre national existant, le souci d'une meilleure transparence et prévisibilité, d'une meilleure division du travail et d'un meilleur suivi des réalisations.
- Après une première programmation conjointe couvrant la période 2014-2018, une seconde phase a été initiée fin 2018 afin de proposer un nouveau cadre de programmation conjointe européenne commençant en 2019 et s'alignant sur le CREDD II.
- **Il est important de souligner que tous ces appuis sont des dons**
- En plus de cette coopération gérée par les institutions de l'UE, certains des États membres de l'UE disposent de leurs propres instruments de coopération bilatérale. Actuellement, 9 États membres participent activement au développement du Mali via divers programmes (les autres États interviennent de façon ponctuelle): l'Allemagne, la France, le Danemark, les Pays-Bas, la Suède, le Luxembourg, la Belgique, l'Italie et l'Espagne.

QUELQUES PROJETS UE FINANCES EN RÉGION DE KAYES

- **Titre :** L'emploi des jeunes crée des opportunités ici au Mali - EJOM
- **Source de Financement :**
- UE
- **Domaine :**
- Politique Commerciale et Réglementations
- **Objectif général :**
- Ce projet contribue au développement des opportunités économiques et à la stabilité sociale dans les régions de Kayes, Koulikoro, Gao et le District de Bamako, notamment à travers la formation et l'insertion professionnelle. Les bénéficiaires directs du projet sont les jeunes marginalisés à risque élevé de migration, y compris les femmes (30%), ainsi que des migrants de retour (15%) pouvant être influencés par des groupes radicaux. Ce projet est mis en œuvre par la SNV conjointement avec l'Agence pour l'Emploi des Jeunes (APEJ), ICCO et WASTE.
- **Montant total:**
- 20000000.00 EURO
- **Date de début :**
- 01/01/2017
- **Date de fin :**
- 01/01/2021
- **Région :**
- Kayes

- **Titre :**
- GAR-SI SAHEL (Groupes d'Action Rapides – Surveillance et Intervention au Sahel)
- **Source de Financement :**
- UE
- **Domaine :**
- Gouvernement & Société Civile-général
- **Objectif général :**
- Contribuer à la sécurité des populations et à la stabilisation de Mali, y compris dans les zones isolées/reculées et transfrontalières, comme condition préalable pour son développement socio-économique durable.
- **Montant total:**
- 15219637 EURO
- **Date de début :**
- 20/02/2018
- **Date de fin :**
- 20/02/2020
- **Région :**
- Kayes

PROJET D'AMENAGEMENT DE L'AIRE DE STATIONNEMENT VEHICULE A DIEMA - cas du conseil régional de kayes –



PROJET DIEMA

- Le projet consiste à réaliser une aire de stationnement ultramoderne à Diéma qui offre plus de commodités aux usagers en termes de repos, de restauration, de prière, d'hébergement etc.
- Il consiste à réaliser physiquement, en plus des actions liées au renforcement des capacités, de la visibilité et des acquisitions de matériels et équipements ;
- Un bâtiment servant de bureau ;
- Un espace marchand ;
- Un espace de prière ;
- Un local pour batterie ;

SUITE PROJET DIEMA

- *vision du maitre d'ouvrage*
-
- La vision du maitre d'ouvrage en moyen terme est de « Faire de la Région de Kayes, à l'horizon 2021, un pôle émergent de développement économique dans un contexte de coopération décentralisée et d'intégration sous régionale réussie à Travers des projets structurant tel que l'aménagement de cet aire de stationnement véhicule.
- *La gestion de l'infrastructure*
- Cette gestion incombe à l'organe de gestion (jeunes organisés) qui en contrôle l'accès par :
- *L'institution d'un ticket de quai dont le montant, sur proposition de l'autorité compétente, sera fixée par l'organe de gestion et harmonisé sur l'ensemble du territoire.*
- *Délivrance aux véhicules d'un numéro d'ordre d'arrivée qui est également l'ordre de chargement des cars.*
- *Le principe de la liberté d'accès de tous les transporteurs dans la gare routière est reconnu et affirmé.*

- Les autres activités commerciales présentes dans l'enceinte délimitée de la gare (boxes ou autres comptoirs éventuellement...) peuvent faire l'objet d'un paiement de frais à fixer par les municipalités et les organes de gestion.
- En contrepartie, l'organe de gestion assure la sécurité, l'hygiène et la salubrité des lieux ainsi que leur gardiennage.

SUITE PROJET DIEMA

Gestion des Voyages

- Individuellement ou par l'intermédiaire de sociétés de gestion de gares routières agréées, les transporteurs gèrent leurs cars et délivrent à cet effet des billets de transport au montant conforme aux tarifs-voyageurs homologués en vigueur et établissent des bordereaux de route dont une copie doit être régulièrement communiquée aux services du Ministère des travaux publics et des transports et des municipalités pour des fins statistiques et d'études .

BUDGET PROJET VOIR :

- [présentation UE.docx](#)

Les perspectives UE

❑ Que se passe-t-il ? En 2021-2022 :

L'Union européenne introduira de nouveaux modes de financement pour la paix et la sécurité en Afrique. Le fonds dédié va appuyer les efforts de prévention et de résolution des conflits de l'Union africaine (UA) sera remplacé par de nouveaux instruments offrant plus de flexibilité dans l'octroi de l'aide.

❑ En quoi est-ce significatif ?

Ces nouveaux instruments permettront à l'UE de financer directement un plus large éventail d'opérations et coalitions africaines de soutien à la paix ainsi que les formations et le matériel pour les armées nationales. Bruxelles devra cependant rester vigilante pour éviter des investissements contreproductifs qui aggraveraient des situations déjà tendues dans certains Etats fragiles. UE est entrain de tester une nouvelle formule de financement qui constitue au financement direct des collectivités à travers les régions, cette pourrait rapprocher d'avantage l'aide aux nécessiteux.

Comment agir ?

En 2021, la manière dont l'Union européenne (UE) finance les efforts de paix et de sécurité de l'Afrique depuis seize ans sera modifiée. Jusqu'à présent, l'UE distribuait principalement les fonds destinés à soutenir ces efforts via les structures de l'Union africaine (UA). Les nouveaux outils financiers offriront désormais la possibilité à l'UE de contourner l'UA et de contribuer directement à des initiatives militaires nationales et sous-régionales. Pour la première fois, Bruxelles pourra par ailleurs financer du matériel militaire légal pour les armées africaines. L'UE s'octroie ainsi davantage de flexibilité, mais celle-ci comporte des risques. Bien souvent, les opérations militaires visant à éliminer les menaces à la sécurité africaine ne sont pas accompagnées de stratégies politiques visant à traiter les facteurs de conflit ou à gagner la confiance des populations locales. Pour investir de manière utile et éviter de soutenir des efforts militaires qui pourraient aggraver des situations déjà tendues, l'UE devrait insister pour que les opérations de soutien à la paix qu'elle finance s'inscrivent dans des stratégies politiques et soient supervisées par l'UE. Bruxelles devrait, en outre, procéder à des évaluations de risques avant de financer des formations et du matériel militaires pour les armées africaines, et éviter de fournir du matériel légal à des Etats fragiles.

Quelques mesures d'accompagnement des jeunes pour accéder au financement UE

- Formation sur Montage projet UE
- Renforcement de capacité des jeunes et femmes sur les procédures de financement et gestion des projets UE
- Se familiariser avec les outils de financement UE (comment faire face à appel à proposition et le remplissage du canevas).

QUELQUES SITES DE FINANCEMENT DE PROJET POUR LA JEUNESSE

- <https://awdf.org>
<https://www.fondation-addax-oryx.org/fr/accueil.php?page=fr/accueil>
<http://www.fondation-insolitebattiseur-philipperomero.com/-Proposer-un-projet>
<https://www.voice.global/fr>
<http://www.osiwa.org/fr>

NB : présenter model de proposition UE ci-joint

Demande de subvention

INFORMATION SUR LE DEMANDEUR

Nom du candidat	
Adresse	
Contact et Titre	
Numéro DUNS (si applicable)	
Numéro de TVA	
Numéro de téléphone	
Site web	
Email	
Est-ce que votre organisation est enregistrée ?	

INFORMATION SUR LE REPRESENTANT AUTORISE DU DEMANDEUR

Prénom	
Nom de famille	
Titre	
Numéro	
Email	

INFORMATION SUR LE POINT DE CONTACT DU PROJET PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Prénom	
Nom de famille	
Titre	
Numéro	
Email	

TYPE D'ORGANIZATION

--

DOMAINES TECHNIQUES D'INTERVENTION DE L'ORGANISATION

--

VISION, MISSION, ET VALEURS DE L'ORGANISATION (Entrez un texte résumant brièvement la vision, la mission et les valeurs du demandeur)

--

ZONES GEOGRAPHIQUES D'INTERET (Inscrire un texte enfumant les régions – Etats/provinces, districts, villes/villages – où le demandeur possède une expérience démontrable liée aux objectifs du projet)

--

INFORMATION SUR LE PROJET

Titre du projet	
Lieu	
Période d'exécution	

Résumé du budget

Catégorie	USD	Monnaie locale
Montant demandé		
Partage des coûts, si applicable		
Autres donateurs, si applicable		
Budget total		

Personnel clé (Listez s'il vous plaît le personnel clé : p. ex. gestionnaire de projet, chef technique.)

Nom	Titre	SOW

Capacité organisationnelle (veuillez indiquer le revenu annuel des trois dernières années et le principal contributeur financier)

Année	Revenu annuel en USD	Contributeur financier

Performance passée (Veuillez décrire un grand projet auquel votre organisation a participé au cours des deux dernières années, ce qui démontre son expertise et sa capacité à atteindre les objectifs du projet).

Titre du projet	
-----------------	--

Période d'exécution	
Lieu	
Rôle de l'organisation	
OBJECTIFS DU PROJET	
Résultats du projet	
Budget total	
Source de financement et coordonnées	

Déclaration de responsabilité

Je soussigné, étant la personne responsable au sein de l'organisme demandeur de ce projet, certifie que les renseignements fournis dans la présente demande sont véridiques et exacts.

Nom	
Poste	
Signature et tampon	
Date et lieu	

DESCRIPTION DU PROJET :

Contexte (Veuillez fournir toute information de base nécessaire sur les enjeux et les problèmes que le projet abordera)

Enoncé des buts et objectifs (veuillez indiquer le but du projet et ses objectifs correspondants pour résoudre les problèmes identifiés ci-dessus)

BUT :

Objectif(s) :

Résumé (Veuillez fournir un bref résumé du projet, y compris les objectifs et les résultats (y compris le nombre cible)

Approche/stratégie technique

Activités (Veuillez fournir une description détaillée de toutes les activités pour atteindre chaque objectif)	
Cibles et produits livrables prévus (Quels sont les résultats attendus du projet ?)	
Indicateurs de Performance Proposés (veuillez indiquer ci-dessous au moins trois indicateurs de projet de performance pour votre projet proposé)	
Indicateur :	Cible prévue (entrez #) :
Indicateur :	Cible prévue (entrez #) :
Indicateur :	Cible prévue (entrez #) :
Bénéficiaires prévus (veuillez décrire le type et le nombre de bénéficiaires)	
Type et nombre de bénéficiaires directs :	
Type et nombre de bénéficiaires directs :	
Approche Genre (Décrivez brièvement comment vous avez intégré les considérations de genre dans la conception du projet)	
Approche Jeunesse (Décrivez brièvement comment vous avez intégré des approches de travail avec les jeunes dans la conception du projet)	
Plan de travail et calendrier du projet (veuillez fournir un résumé du plan de travail et de l'échéancier en plus de joindre une copie du plan de travail)	

Durabilité (Veuillez décrire les mesures que vous prendrez pour assurer la durabilité après la fin de l'accord de subvention, par exemple le renforcement des capacités, l'institutionnalisation, etc...)
Plan de Gestion de Projet (<i>Décrivez brièvement comment vous allez exploiter vos divers systèmes, politiques et procédures pour gérer le projet. Cela comprend généralement une description de la manière dont vous allez embaucher du personnel (si nécessaire), gérer la performance du personnel, acheter des fournitures et du matériel, surveiller les fonds du projet, coordonner les déplacements du personnel sur les sites du projet, etc.</i>)
Sensibilisation du public et communications (veuillez décrire les campagnes et activités de sensibilisation du public et de communication prévues)
Déclaration du partage des coûts (<i>si applicable</i>)

Joindre les documents suivants :

- **Plan de travail**
- **Budget**

5. Clôture de la Conférence internationale par le Président de ARKDR Brahim TRAORE

Monsieur le Gouverneur de la Région de Kayes
Monsieur le Préfet de Kayes
Monsieur le Président du Conseil Régional
Monsieur le Président du Conseil de cercle
Monsieur le Maire de la commune urbaine de kayes
Messieurs les Maires
Mes dames et Messieurs les invités.

Permettez- moi de m'acquitter de cet agréable devoir, au nom de l'ARKDR association responsable de la gestion de la Radio rurale de Kayes, de vous souhaiter la bienvenue et vous remercier très sincèrement de votre présence.

Monsieur le Gouverneur, chers conférenciers mesdames Messieurs les invités, La population malienne, principalement rurale avec plus de 85 % de personnes vivant dans les campagnes, le fort taux d'analphabétisme explique que la radio reste le meilleur moyen de transmission de l'information, de sensibilisation et d'éducation. Elle est aussi capable de concevoir le développement en relation avec les identités culturelles.

C'est pourquoi dès 1987 avec nos amis italiens dans le cadre du projet programme de développement des infrastructures nous avons conçu la radio rurale comme support du programme d'animation rurale dans un environnement où n'existaient pas d'infrastructures routières ou de communication comme le téléphone. Par contre il existait un engagement militant des associations de développement dont les précurseurs sont URCAK, Association Diama Djigui, ORDIK, UTPADE et d'autres.

Aujourd'hui l'environnement a fortement évolué (construction des routes, développement de la téléphonie mobile, évolution technologique des équipements de radiodiffusion), nécessitant ainsi une redéfinition du fonctionnement, et un réaménagement des missions de la radio eu égard au nouveau contexte.

Ainsi nous voulons que les populations rurales de Kayes, soient :

- des citoyens capables ;
- d'exprimer leur assentiment ou leur dissentiment,
- de décider et de se concerter sur les actions à mettre en œuvre localement.

Pour cela la Radio doit être attentive à ce que ces populations rurales soient bien formées et bien informées c'est dans ce cadre que l'ARKDR soutenue par l'association italienne le Centre d'étude centre PAN a élaboré le projet **Appui à la démocratisation du Mali par la programmation radiophonique participative** » dont **l'une des activités est cette** première conférence internationale.

Nous sommes convaincus qu'avec nos experts différents aspects au soutien à l'exercice de la démocratie, de la bonne gouvernance et autres formations de participation citoyenne seront abordés.

Je ne peux terminer mes propos sans remercier :

le Partenaire FNUD,
le Centre d'étude centre PAN
le Coordinateur du projet
Monsieur le Gouverneur pour sa totale disponibilité à nos côtés les experts internationaux et nationaux
et aux invités qui ont fait le déplacement en dépit de la pandémie de covid 19.
Encore Merci

6. Annexes

- **6.1. Album photos participants à la première Conférence Internationale**
- **6.2. Liste participants à la Conférence Internationale**

6.1. Album photos participants à la première Conférence Internationale



Discours ouverture Conférence de Brahim TRAORE, Président ARKDR



Discours du Gouverneur Colonel Moussa SOUMARE le jour de l'ouverture de la Conférence internationale



Communication de Mr Boubacar BAH, Ancien Ministre de l'Administration Territoriale à la Base et de la Décentralisation du Mali



Communication Maguelonne DE JEANT-PONS Secrétaire exécutive Convention du Conseil de l'Europe sur le paysage Conseil de l'Europe



Communication Felice Spingola, économiste – Président Comité Scientifique Centro Studi PAN et à sa droite Boubacar BAH, Ancien Ministre du Mali



Communication Diatourou DIAKITE économiste



Communication Boubacar FOFANA ingénieur agronome



Lilia GHANEM, anthropologue à université Paris V a participé à la Conférence internationale avec une communication vidéo et deux textes



Communication Kaourou DOUCOURE, biologiste ancien parlementaire



Communication Mamadou SISSOKO économiste de ADR -Agence
Développement Régional



Communication Darrar Ben Azour MAGUIRAGA coordinateur du projet
FNUD



Communication de Mme Halimatou THIAM responsable du « Centre d'écoute »
de Tacoutala



Kaourou DOUCOURE, ancien député, répond aux questions posées par le public



Maguelonne DE JEANT-PONS répond aux questions posées par le public



La participation à la Conférence Internationale de nombreuses personnes a rendu nécessaire l'utilisation de la salle de conférence du Centre de Formation Professionnelle ARKDR et ...



De la véranda attenante reliée par visioconférence



Autre vue de la deuxième salle



La conférence internationale a réuni de nombreux élus - au centre sur la photo le maire de Colimbiné Mr Lakamy SIMA et à sa droite Ladjji NIANGANE organisateur de la conférence et membre élu au Haut Conseil de Collectivité Territoriales du Mali



Photo de participants à la Conférence Internationale



Photo de participants à la Conférence Internationale



Photo de participants à la Conférence Internationale



Photo de participants à la Conférence Internationale



Intervention de Mady NIAKHATE Président association URCAK



Intervention de Mme DOUSSOU Traoré Présidente Wildaf Mali



Intervention de Ladji NIANGANE



Intervention de Lakamy SIMA maire de la commune rurale de Colimbiné



Intervention de Abdoulaye CAMARA élu à la mairie de kayes



Intervention de Abdoulaye DRAME Président association Dama Djigui



Intervention de Adama COULIBALY membre de la Dama Djigui



Intervention de Assa-Madi Diallo maire de commune rurale de Khouloum



Intervention de Mme Assetou Sissoko animatrice à la Radio Seko de Kayes



Intervention de Bassirou BANE Maire de la commune urbaine de Kouniakary



Intervention de Dounanké KONE responsable « Centre d'écoute » de Banzana



Intervention de Mamadi TOUNKARA Maire de Tringa Marena



Intervention de Mme Mamou SOUCKHO élu à la mairie de Kayes



Intervention de Moussa DAO coordinateur ONG AJED à Kayes



Intervention de Moussa TANGARA chef de Quartier Lafiabougou - Kayes



Intervention de Ousmane Yaya TOURE membre *Coalition de la Société Civile*



Intervention de Bassirou BANE Maire Commune Urbaine de Kouniakary



Intervention de Mohamed ZOUROUKOU enseignant à l'école primaire



Intervention de Siré SOUMARE Vice-Président ARKDR



Intervention de Yero DAMBELE Maire de la Commune Rurale de Gory Gopela



Interview au Gouverneur Colonel Moussa SOUMARE par Mamadou SIDIBE de la Radio Rurale de Kayes



Interview à Maguelonne DE JEANTS-PONS par Rabi Mangassouba de la Radio Rurale de Kayes



Pause dans la cour de l'ARKDR



Pause dans la cour de l'ARKDR



Pause dans la cour de l'ARKDR – Le Gouverneur Colonel Moussa SOUMARE s'entretient avec le responsable du Projet FNUD Darrar Ben Azour MAGUIRAGA et le Vice-Président de ARKDR Siré SOUMARE



Pause dans la cour de l'ARKDR – le premier à gauche Mamadou SOW responsable de la production audiovisuelle à la Radio Rurale de Kayes



Dans la cour de ARKDR un groupe chant et danse à la clôture de Conférence



Photo de famille participants à la première Conférence Internationale



A gauche Seydou SISSOKO, Président de L'Association des Consommateurs et à droite Ladjani NIANGANE



Discours clôture Conférence Internationale de Brahim TRAORE Président ARKDR

- 6.2. Liste participants à la Conférence Internationale



Appui à la démocratisation du Mali par la programmation radiophonique participative
 Numéro du Projet FNUD : UDF-19-842-MLI

1^{ère} Conférence Internationale
LISTE DE PRESENCE

N°	PRENOMS ET NOMS	Responsabilités	N°Tel	SIGNATURES
1	Benedictoufou Sacko	Radio Tropic	66-80-19-18	<i>[Signature]</i>
2	Kalba Sidibe	Radio Nostalgie	63 07 72 10	<i>[Signature]</i>
3	Djénéba Keita	Enseignante	66975902	<i>[Signature]</i>
4	Kouman Keita	Enseignant	73 13 12 52	<i>[Signature]</i>
5	Moasso Fongoro	chef de quartier	76374184	<i>[Signature]</i>
6	Dj Kou Koutra Traor	Semakiely	76186075	<i>[Signature]</i>
7	Salli Kante	A-D-D Marens	76037036	<i>[Signature]</i>
8	Aurora Camara	1 ^{er} Adjoint Maire	76191893	<i>[Signature]</i>
9	Abdeloulaye Barry	Banaya	76 11 20 22	<i>[Signature]</i>
10	Mariyamou Doucoure	Banaya		
11	Abdoulaye Tolo	Radio Kodoko	76374163	<i>[Signature]</i>
12	Amou Soucké	Femme Leader	70464985	<i>[Signature]</i>
13	Sumou Coulibaly	Maire	76070326	<i>[Signature]</i>
14	Bakary Diabera	Maire	76449438	<i>[Signature]</i>
15	Bakary Giallo	3 ^e adj au maire	76038191	<i>[Signature]</i>
16	Halimatou Thiam	Revue	83484181	<i>[Signature]</i>
17	Fatoumata Sissoko	Radio Culture	73-23-6320	<i>[Signature]</i>
18	Salif Ouariko	Enseignant	76226706	<i>[Signature]</i>

Appui à la démocratisation du Mali par la programmation radiophonique participative
 Numéro du Projet FNUD : UDF-19-842-MLI

21	Adama Coulibaly	Siama Djisui	76-084241	Handwritten signature
	Seydou Sissoko	-	76070374	Handwritten signature
22	Napuelonne Dejean - Puz	Expert Environnement	0382601103	Handwritten signature
23	Lakany Sima	ARKDR	76019428	Handwritten signature
24	DR Am E Abouloulaye	ADDR	76450797	Handwritten signature
25	Aboulsalam Houdara	Coord. Pkta	76461193	Handwritten signature
26	Hamadou Cissoko	Rapporteur	74744874	Handwritten signature
27	Fatoumata Keita	Radio Rurale	76395374	Handwritten signature
28	Mahamadou Sylla	Radio Rurale	76048191	Handwritten signature
29	F. Ibrahim Kouate	Prendeur ARDR	76417504	Handwritten signature
30	Distrain Diakite	embouren	73439331	Handwritten signature
31	Boubacar Fofana	Coopérateur	76760576	Handwritten signature
32	Yoro Dembélé	guygopeka	76692017	Handwritten signature
33	Doucou Ben Azoum	Radio Rurale	70103610	Handwritten signature
34	Hadikaita Niakate	UKCKK	76674250	Handwritten signature
35	Doussou Traoré	Personne Ressource	66726160	Handwritten signature
36	Mamadou Touinkara	Opérateur de l'unité	76558631	Handwritten signature
37	Amadou Sankaré	Représentant Cons. de l'habitation - sud	76015992	Handwritten signature
38	Abdoulaye Lamara	Représentant Trade de Kayes	66932756	Handwritten signature
39	Évariste Samou	ADR - Kayes	76013843	Handwritten signature
40	M ^{me} Maguaga Nassim Camara	OSC Kayes	66729245	Handwritten signature

Le Responsable de l'activité

Kayes, le 11/10/2021.

Appui à la démocratisation du Mali par la programmation radiophonique participative
Numéro du Projet FNUD :UDF-19-842-MLI

Kayes Plateau, BP 94, Tel : 21 58 01 50 / 21 58 00 81 Région de Kayes - MALI



Appui à la démocratisation du Mali par la programmation radiophonique participative
 Numéro du Projet FNUD : UDF-19-842-MLI

LISTE DE PRESENCE

1ere Conférence Internationale

N°	PRENOMS ET NOMS	Responsabilités	N°Tel	SIGNATURES
1	Yaya Touré	^{AS VICE} Président CCSC	76100642	<i>[Signature]</i>
2	Astou Sissoko	SECSO FM	79207451	<i>[Signature]</i>
3	Anna Gladys Oualla	^{Khoulou} Maire	66729488	<i>[Signature]</i>
4	Mohamed Zouaoua	^{bourgo de} Village Citoyen	7776162	<i>[Signature]</i>
5	Mamadou Sidibe	R.R.K	76467339	<i>[Signature]</i>
6	Mamadou Diakité	¹⁴ M. Appui Pau. Koulikoro	76108608	<i>[Signature]</i>
7	Moussa Dao	^{Président} Charte Collaboration	667418852	<i>[Signature]</i>
8	Mourou Komate	SAHA FM	76542245	<i>[Signature]</i>
9	Abdoulaye Touré	^{Maire} Boulikoye	79036852	<i>[Signature]</i>
10	Amadou NIANG	Maire DIAMOU	90459997	<i>[Signature]</i>
11	Boubacar Laya Prékuta	Maire Samé-D	76226649	<i>[Signature]</i>
12	Allassane Traoré	responsable	66615949	<i>[Signature]</i>
13	Boubacar TAMEGA	Président CVC	79082096	<i>[Signature]</i>
14	Joss BATHILY	journaliste	76162116	<i>[Signature]</i>
15	Martha Dombin	Radio Rural	72120011	<i>[Signature]</i>
16	Djamel Samou	Radio rurale	79520323	<i>[Signature]</i>
17	Fodie Diallo	Personne RES	79347915	<i>[Signature]</i>
18	Saran Fomba	Animatrice	92000938	<i>[Signature]</i>

Appui à la démocratisation du Mali par la programmation radiophonique participative
 Numéro du Projet FNUD : UDF-19-842-MLI

Séjour à la Radio Rurale de Kayes

Kayes Plateau, BP : 94 ; Tél : 21 58 01 50 / 21 58 00 81 Région de Kayes – MALI

20	Aurora Camara	Animateur	82978962	
	SPINOLA FELICE	ELPERT	0039 346873615	
21				
22				
23				
24				
25				
26				
27				
28				
29				
30				
31				
32				
33				
34				
35				
36				
37				
38				
39				
40				

Le Responsable de l'activité

Kayes, le 11/11/2021

Appui à la démocratisation du Mali par la programmation radiophonique participative
 Numéro du Projet FNUD :UDF-19-842-MLI

Siege à la Radio Rurale de Kayes

Kayes Plateau, BP : 94 ; Tél : 21 58 01 50 / 21 58 00 81 Région de Kayes – MALI



Appui à la démocratisation du Mali par la programmation radiophonique participative
 Numéro du Projet FNUD : UDF-19-842-MLI

LISTE DE PRESENCE

1^{er} Conférence Internationale

N°	PRENOMS ET NOMS	Responsibilités	N°Tel	SIGNATURES
1	Boubacar Sylla	Technicien	76 65 7839	Sylla
2	Abdoulaye Siebe	Technicien	44 386147	Siebe
3	Mouhammadou TRAORE	Technicien	76012647	TRAORE
4	Plamane Gémélé	Chauffeur	76 17 3237	Plamane
5	Hawa Sacko	Recruteur	76374462	Hawa
6	Atou Sacko	Recruteur	77879664	Atou
7	Modibo Sacko		63727188	Modibo
8	Dama Diabaté	Artiste	66639289	Dama
9	Kokia Sacko	-/-	77237115	Kokia
10	Thiémo Ko Koita	-/-	82678319	Thiémo
11	Mamadou Diarra	-/-	93048881	Mamadou
12	Thiémo Fane	-/-	84279641	Thiémo
13	Youssef Faga Tall	-/-	51278072	Youssef
14	Hamady Koita	-/-	91390563	Hamady
15	Mamadou Konaté	Radio Sattel	74-61-3299	Mamadou
16	Tiguida TRAORE	Commerçante	-	Tiguida
17	Hawa TRAORE	Commerçante	90367137	Hawa
18	Mariam Sina	Technicien	76 339349	Mariam

Appui à la démocratisation du Mali par la programmation radiophonique participative
 Numéro du Projet FNUD : UDF-19-842-MLI

20	Beye Soumaïl	Gérant	78953668	
21	Boubakar Laya Diallo	Maire Commune Sama	76226644	
22	Djéméba Thina	Commerçante	79415040	hang.
23	Sylvain Konaté	RRK	79212565	
24	Moussa Konaté	Radio SAMA MAREWA	76542248	
25	Mamadou Konaté	Forum a la radio Responsable Unité Trans-Kawakli	77906647 76391771	Koussé
26	Mamadou Sow	technicien	79376159	
27	Abeloulaye	Locuteur	74991812	
28	Abraham Sina	technicien	73599746	
29	Hohamad Salis	Gérant	76466800	
30	Boubakarie Fofana	Aidouran	76036938	Ju
31	Seydou Diallo	Agent d'entretien	78828485	
32	Moukân Fofana	Agent d'entretien	75387658	
33	Koussé Boubiboly	Radio Alliance	76011652	
34	Rabi Nagassouba	Gérant	79208511	
35	SIRE SOUMARE	ARRK R.	76360752	
36	Lady Changone	ARRK R.	76371786	
37	Abdou Wahab Fura	Gérant	75030109	
38	Faoukha Kouyate	Pers Personals	74738562	
39	Abdou Laya Camara	Pers Personals	76150612	
40				

Le Responsable de l'activité

Kayes, le 11/10/2024

Appui à la démocratisation du Mali par la programmation radiophonique participative
Numéro du Projet FNUD :UDF-19-842-MLI

Siège à la Région Nord de Kayes

Kayes Plateau, BP : 94 ; Tél : 21 58 01 50 / 21 58 00 61 Région de Kayes - MALI



Appui à la démocratisation du Mali par la programmation radiophonique participative
 Numéro du Projet FNUD : UDF-19-842-MLI

1ère Conférence Internationale du Mali 2011
LISTE DE PRESENCE

N°	PRENOMS ET NOMS	Responsabilités	N°Tel	SIGNATURES
1	Harouna Damba Diello	chef de quai	76 01 542	[Signature]
2	Abdoulaye Dramé	ARKEM	76 45 179	[Signature]
3	Abdoul Salam Heidara	Conseil Plateau	76 46 119	[Signature]
4	Hamadou CISSOKO	Rapporteur	74 74 4876	[Signature]
5	Amara Samaka	1 ^{er} Vice-Président	76 19 1893	[Signature]
6				
7	Kaourou Boucoure'	Per. assistance	76 10 9570	[Signature]
8	Seydou Sissoko	S. Civile Président APDM	76 07 0334 76 07 0334	[Signature]
9	Adama Coulibaly	DIAMA-Dji Gui	76 08 42 41	[Signature]
10	Salif Ouariko	Enseignant	76 22 6706	[Signature]
11	Fatimata Sissoko	Radio culture FO	73 83 43 22	[Signature]
12	Astou Sissoko	Radio, Seko	79 20 7451	[Signature]
13	Yaya Touré	1 ^{er} Vice Président CCSC-PURN-Kayes	76 10 0642	[Signature]
14	Bintou F DIABITE		79 21 7355	[Signature]
15	Abdoulaye Camara	Représentant du Plateau Kayes	66 93 2756	[Signature]
16	Emiriste Sane	ADR - Kayes	76 01 3843	[Signature]
17	Assa Lady Coulibaly	1 ^{er} Vice Président	66 73 9488	[Signature]
18	Amadou Sankaré	Représentant conseil Infin bouguis	76 01 5992	[Signature]

Appui à la démocratisation du Mali par la programmation radiophonique participative
 Numéro du Projet FNUD :UDF-19-842-MLI

Siège à la Radio Rurale de Kayes
 Kayes Plateau, BP : 94 ; Tél : 21 58 01 50 / 21 58 00 81 Région de Kayes - MALI

21	Mamady Tounkara	Flaine de Tingu	76598631	HT
22	Doussou Traoré	Personne Demere	66726140	Personne
23	Madikoula Niakate	MRCIAK	76474910	Personne
24	Darce Ben Agoua	THAIZAK	66726131	Personne
25	Issa Batiely	Journale	76122114	Personne
26	Abdoul Wahab Zura	Garliomane	75030109	Personne
27	Fodie Bialle	Personne RES	78347515	Personne
28				
29				
30				
31				
32				
33				
34				
35				
36				
37				
38				
39				
40				

Le Responsable de l'activité

[Signature]
Kayes, le 12/11/2024

Appui à la démocratisation du Mali par la programmation radiophonique participative
Numéro du Projet FNUD : UDF-19-842-MLI

Siege à la Radio Purale de Kayes
Kayes Plateau, BP : 94, Tél : 21 58 01 50 / 21 58 00 81 Région de Kayes - MALI





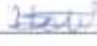


Appui à la démocratisation du Mali par la programmation radiophonique participative
 Numéro du Projet FNUD : UDF-19-842-MLI

LISTE DE PRESENCE

1^{ère} Conférence Internationale du 11 au 12 octobre 2015

N°	PRENOMS ET NOMS	Responsabilités	N°Tel	SIGNATURES
1	Hamadi Diarra	resp. Unité de transformation Kaniabide	76371771	[Signature]
2	Mamadou Diakité	1 ^{er} adjoint Maire Kaniabide	76108866	[Signature]
3	Moussa Konate	SAMA FM	76542241	[Signature]
4	Lansana Traore	chef de village Lomby	66615941	[Signature]
5	Abdoulaye Touré	1 ^{er} adjoint Maire	79066967	[Signature]
6	Moussa Dou	Président comité Collaboration	66948882	[Signature]
7	Boubacar Diallo	mairie Ségou	76469458	[Signature]
8	Djénéba Thina	commissaire	79415040	[Signature]
9	Mamadou Saw	animateur	79374887	[Signature]
10	Marthe Dourba	Animatrice	79190016	[Signature]
11	Koman Keita	enseignant	73131252	[Signature]
12	Kaba Sidibe	radio	63017910	[Signature]
13	Mamadou Sidibe	R.R.K	76467339	[Signature]
14	Boubacar Laya Diakite	1 ^{er} adjoint Maire Kaniabide	76226610	[Signature]
15	Saba Bathily	1 ^{er} adjoint Maire Ségou	66727612	[Signature]
16	Kassimé Eculidaly	Radio Adzoug	76011617	[Signature]
17	Foulaye Konté	Radio Faso	75215500	[Signature]
18	Moussa Camara	animateur	82978962	[Signature]

Appui à la démocratisation du Mali par la programmation radiophonique participative
 Numéro du Projet FNUD : UDF-19-842-MLI

	Boye Soumaï	Gérante	72.95.36.62	
22	Bakary Dialla	Maire des habitants		
23	Mariam Sima	technicien	74-33-97-49	
24	Hawa Traoré	Kabali	90 36 74 37	
25	Tiguida Traoré	Kabali		X
26	Bodjan Sidibé	Kafiabougou	66 95 20 98	
27	Brahim SIMA	Konoukoula	73 53 97 46	
28				
29				
30				
31				
32				
33				
34				
35				
36				
37				
38				
39				
40				

Le Responsable de l'activité

 Kayés, le 12/10/2024.

Appui à la démocratisation du Mali par la programmation radiophonique participative
 Numéro du Projet FNUD :UDF-19-842-MLI

Siège à la Radio Rurale de Kayés
 Kayés Plateau, BP : 94 , Tél - 21 58 01 50 / 21 58 00 81 Région de Kayés - MALI



Appui à la démocratisation du Mali par la programmation radiophonique participative
 Numéro du Projet FNUD : UDF-19-842-MLI

1^{ère} Conférence Internationale du 11 au 12 octobre 2022
LISTE DE PRESECE

N°	PRENOMS ET NOMS	Responsabilités	N°Tel	SIGNATURES
1	SIRE SOUMARE	ARKDR.	76360252	
2	Idrissa Keita	Radio Kayes	76395374	
3	Mahamadou Sylla	Radio Rurale	76040151	
4	Rabi Nagamanka	Gerante cas	79 80 85 11	
5	Moussa Fiangoro	chef de quartier	76374184	
6	Djéniba Keita	Enseignante	66 97 59 02	
7	M ^{me} Kalissi Dancaoui	pdt APDF	76474760	
8	Bassirou Bane	Mane de Koniakou	76040395	
9	Mohamed Zouroukan	comité de pdt ville de Kayes	77776162	
10	Youssef Doubele	Naïgouy	76692017	
11	Abdoulaye Tolo	Radio Kayes	7637463	
12	Fanta Diarra	Président ADIFC	66761166	
13	Moussa Soukko	conseillère	63937430	
14	Bakary Diallo	3 ^e Adj au maire	76038732	
15	Halimata Thiam	Clé de	83486181	
16	DANANBA BAH		76065818	
17	Ladyi Chamane	ARKDR	26371788	
18	Nguelouma Djénié P. M.	justice	88 60 11 09	

Appui à la démocratisation du Mali par la programmation radiophonique participative
 Numéro du Projet FNUD :UDF-19-842-MLI

Siège à la Radio Rurale de Kayes

Kayes Plateau, BP : 94 ; Tél : 21 58 01 50 / 21 58 00 81 Région de Kayes – MALI

	Thoukima TRADE			
20	Boubacar Fofou	Pdt ARKDR	76417504	
21	Diakou Diaké	Confession	7676076	
22		Confession	73439334	
23	Mogou Soumou	Artiste Rural	72 52 0328	
24	Marythaya Mariam Camara	OSE/ Kayes	66 72 5445	
25	Jakamy Sima	ARKDR	76019428	
26	Tiguida Traore	Animatrice		
27	Botain Sitiké	Labiobou	66952078	
28	Boubacar Sylla	Technicien	76 65-7839	
29	Ababoulaye Kite	Technicien	74386474	
30	Boubacar Sylla	Technicien	76024338	
31	Yehamou Sadio	Officier	76466516	
32	Ababoulaye Y	Technicien	74737319	
33	Astou Raye	Camara	67779667	
34	Founeko	Rouyati	74-73.8562	
35	Saran Fomba	Animatrice	92000938	
36	FELICE SPINGOLA	EXPERT	0039 36612261	
37				
38				
39				
40				

Le Responsable de l'activité

Kayes, le 12/10/2024

Appui à la démocratisation du Mali par la programmation radiophonique participative
Numéro du Projet FNUD :UDF-19-842-MLI

Siège à la Radio Rurale de Kayes

Kayes Plateau, BP : 94 ; Tél : 21 58 01 50 / 21 58 00 81 Région de Kayes – MALI